



30e séance du Conseil général

Législature 2016-2020

Jeudi 28 novembre 2019 à 19h30

Salle du Conseil général, Hôtel de Ville

Procès-verbal

Présidence : Monique Gagnebin (PS)

Trente-huit Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

Présent(e)s : Bärtschi Francis, Belo Maria, Borel Pierre-Alain, Bosshart Nicole, Boukhris Karim, Brechbühler Thierry, Brossard Carmen, Bühler Pascal, Cassard Christian, Chantraine Hughes, Christen Jean-Denis, Erard Monique, Erard Nathan, Erard Sven, Fatton Marc, Favre Andy, Favre Lionel, Fivaz Blaise, Frutschi Marc, Gagnebin Monique, Gressot Julien, Haldimann Cédric, Jeandroz Françoise, Jobin Patrick, Lalive Jean-Emmanuel, Lièvre Assamoi Rose, Locatelli Silvia, Moser Claude-André, Othenin-Girard Michael, Perret François, Roulet Paola, Schäfroth Marc, Schneeberger Marina, Spoletini Giovanni, Surdez Daniel, Ummel Christophe, Vaucher Alain, Vaucher Frédéric

Excusé(e)s : Can Oguzhan, Curty Sarah, Morel Yves

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Le procès-verbal de la séance N° 26 est adopté à l'unanimité avec remerciements à sa rédactrice.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Bonsoir Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue pour une 30^e séance et vous remercie d'être présents ce soir.

Je me permets de vous rappeler La Trotteuse qui est un évènement sportif important et connu loin à la ronde et qui met notre Ville en évidence de manière très positive ! Elle aura lieu sous peu, soit le 7 décembre. J'espère qu'il ne fera pas trop froid mais, tout de même, je ne peux que vous recommander d'y assister nombreux !

30e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Jeudi 28 novembre 2019 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la 26^e séance du Conseil général du 2 juillet 2019.
2. Rapport au Conseil général relatif à la dérogation au Règlement du Conseil général sur l'indemnité aux élus et aux partis politiques (DFER).
3. Rapport au Conseil général relatif à l'introduction de l'impôt foncier communal pour les personnes physiques suite à la modification de la loi sur les contributions directes (LCdir) (DFER).
4. Rapport d'information du Conseil communal relatif au plan directeur partiel des mobilités (PDPM) lié au projet de contournement est par la route principale suisse H18 (DUBRE).
5. Rapport au Conseil général relatif à la réponse au postulat sur les emprunts faits par la Ville (dans le cadre du rapport DEPFA) (DFER).
6. Motion du groupe POP intitulée "Halte aux plastiques", déposée lors de la séance du 29 octobre 2019 et non développée (*texte suit*).
7. Motion des groupes Verts et POP intitulée "Pour un développement urbain qui s'articule autour des mobilités douces (la marche, le vélo) et des transports publics", déposée lors de la séance du 29 octobre 2019 et non développée (*texte suit*).

*Monique Gagnebin
présidente du Conseil général*

Objets déposés

Interpellation urgente du groupe socialiste concernant les photographies commandées par l'école

Le groupe socialiste, les parents et les enseignants sont interpellés par la réception d'un bon de commande pour l'achat de photographies de nos enfants scolarisés en Ville et d'autres objets de merchandising et dérivés de photographies, fabriqués on ne sait où.

En effet, à l'heure de la consommation durable, responsable et locale, de l'économie résidentielle et présenteielle, des circuits courts et de la création de la monnaie locale "l'Abeille", il est pour le moins étonnant de mandater un photographe installé hors du canton de Neuchâtel et même en dehors de la Ville.

Mais peut-être que le photographe sera payé en "Abeilles" !

Nous nous inquiétons également de l'utilité de ce mandat et de la gestion de la base de données qui sera créée avec les photos des enfants et des enseignants.

Nous demandons donc au Conseil communal de répondre aux questions suivantes :

- *Le Conseil communal est-il au courant de l'attribution d'un tel mandat ?*
- *Comment la direction des écoles et le Conseil communal justifient-ils l'attribution de ce mandat à un mandataire qui n'est pas domicilié en Ville ?*
- *Sur quelle base légale la création de cette base de données se fonde-t-elle ?*
- *Quel est l'objectif financier visé par ce merchandising de nos enfants ?*
- *Pourquoi les enseignants sont-ils eux aussi photographiés ?*
- *Le Conseil communal pense-t-il payer le photographe en "Abeilles" ?*

Pour le groupe socialiste au Conseil général : Patrick Jobin, Silvia Locatelli

Interpellation urgente des groupes des Verts et POP

Des élèves/parents d'élèves ou des clients/consommateurs ?

Comment justifier la publicité faite pour les offres commerciales d'un studio photographique auprès des élèves de l'EOCF ?

Suite à la distribution, à chaque famille ayant un ou des enfants scolarisés à l'EOCF, du courrier d'un studio de photographie présentant des offres de tirages et autres gadgets personnalisés, nous nous sommes posé-e-s une série de questions auxquelles le Conseil communal est prié d'apporter réponse.

Pourquoi avoir choisi une entreprise de Villars ? D'après les informations que nous avons pu glaner, c'est afin de pouvoir profiter d'un logiciel permettant d'intégrer très facilement les portraits de tous les élèves dans les systèmes administratifs. Pouvez-vous nous assurer qu'aucun studio plus local ne peut offrir le même service ?

Est-ce que ce travail, qui était avant effectué par le personnel scolaire pour le cycle 3, est vraiment utile et surtout nécessaire pour les autres cycles ? Est-ce que ces trombinoscopes sont utilisés ?

Que pense le Conseil Communal face au gaspillage lié au tirage du portrait pixellisé de chacun des xxx élèves de la Ville dont la destination finale ne peut être que la poubelle. L'offre ne se limite pas à des tirages photographiques mais s'étend à d'autres gadgets personnalisés. Est-ce vraiment à l'école de permettre cela ?

Pour finir, que pense le Conseil Communal des tarifs proposés ? Nous avons la très désagréable impression de transformer ainsi les élèves en potentiel·le·s client·e·s, enfin surtout leurs parents...

Signataire pour le groupe des Verts : Sven Erard

Signataire pour le groupe POP : Julien Gressot

Postulat au rapport relatif au plan directeur partiel des mobilités (PDPM) lié au projet de contournement est par la route principale suisse H18

Le rapport relatif au plan directeur partiel des mobilités offre une vision d'avenir favorable à la mobilité douce, néanmoins le POP souhaite que soient approfondies quelques pistes de réflexion et d'amélioration possibles par les diverses études suivantes :

- La possibilité de réduire la vitesse à 40km/h sur toutes les rues collectrices et les routes de transit ;
- La possibilité de généraliser le 30km/h à toute la Ville sur les horaires de nuit ;
- La possibilité d'aménager la rue de la Serre pour la mobilité douce sur le même principe que la rue du Progrès ;
- La possibilité de rendre la Place du Marché piétonne ;
- La possibilité d'interdire le transit intra-urbain aux camions.

Pour le POP : Nathan Erard, Julien Gressot

Interpellation "Concession des taxis à La Chaux-de-Fonds"

Pourquoi maintenir l'interdiction du cumul concessions A et B pour les compagnies de taxis locales ?

Ayant été interpellés par le représentant d'une compagnie de taxis, nous nous interrogeons quant à la situation de ces dernières car elles semblent souffrir d'une réglementation inadaptée.

Que les Vert·e·s s'inquiètent de la situation de professionnel·le·s utilisant un véhicule à moteur, de faible capacité par rapport aux bus, voici une situation qui pourrait soulever quelques sourcils interrogatifs.

Cependant, bien que la mobilité douce ou publique doive être privilégiée, dans certains cas, un transport individuel peut être indispensable, pour une personne à faible mobilité par exemple. La "mutualisation" des véhicules à moteur offerte par les compagnies de taxis semble alors un peu moins négative qu'une alignée de véhicules privés, souvent utilisés de manière peu réfléchie.

Bref, revenons à notre problématique. Dans son courrier, le représentant évoque la problématique de l'interdiction du cumul des concessions A et B pour les compagnies chauds-de-fonnières, les poussant à créer deux sociétés distinctes. De plus, comme la Ville de Neuchâtel a elle déjà changé sa réglementation, le périmètre d'action des chauffeurs du Littoral a tendance à s'étendre et les compagnies locales souffrent de cette concurrence et perdent des parts de marché.

Le Conseil communal peut-il nous éclairer sur les raisons du maintien de cette réglementation datant de 1999 ? Situation qui semble négative pour l'emploi dans notre Ville et conduit de potentiels clients d'ici à se rabattre sur des entreprises de taxis ayant leur siège à Neuchâtel alors que les véhicules locaux semblent être en nombre suffisant.

Signataires pour les Verts : Sven Erard, Monique Erard

Signataire pour le groupe socialiste : Michael Othenin-Girard

Amendement PLR à la motion POP : Halte aux plastiques

"..., de promouvoir l'utilisation de vaisselle lavable et réutilisable AVEC, SI POSSIBLE, LA PARTICIPATION DE SOCIÉTÉS LOCALES DÉJÀ ACTIVES DANS LE DOMAINE".

Pour le groupe PLR : Frédéric Vaucher, Daniel Surdez, Alain Vaucher, Cédric Haldimann, Marc Frutschi

Postulat du groupe socialiste au rapport d'information du Conseil communal du 6 novembre 2019 relatif au plan directeur partiel des mobilités (PDPM) lié au projet de contournement est par la route principale suisse H18

Comme nous l'indique le rapport en page 14, la baisse importante de trafic prévue sur les tronçons rue Neuve/Grande-Fontaine/Hôtel-de-Ville/Balance, qui va permettre de favoriser les déplacements des modes doux, est aussi l'occasion d'augmenter la cohérence entre les différents aménagements du secteur que sont : la Promenade des Six-Pompes, la Place de la Carmagnole, le Passage du Centre, la Place de l'Hôtel-de-Ville et la Place du Marché, le tout bordé de zones piétonnes, limité aux bus et aux cycles.

À ce titre, il nous paraît évident que la Place du Marché peut et doit jouer un rôle majeur dans la cohérence du projet.

Ainsi, le groupe socialiste, par le présent postulat, demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de la requalification de la Place du Marché, en une zone piétonne.

Pour le groupe socialiste : Michael Othenin-Girard

Résolution "URGENTE" du groupe socialiste relatif au plan directeur partiel des mobilités (PDPM) lié au projet de contournement est par la route principale suisse H18

Avec les modifications importantes qui sont proposées dans le PDPM, et l'augmentation conséquente du trafic sur la rue Numa-Droz, le groupe socialiste, qui se réjouit des mesures sécuritaires prévues demande au conseil communal d'aller encore plus loin avec ;

1. La réouverture du Passage Zimmermann pour permettre aux piétons, dans le périmètre d'une école, un axe nord-sud/sud-nord complètement sécurisé à l'ouverture de la H18 ;
2. Que la requalification de la rue du Progrès, tel qu'envisagé dans le rapport, soit terminée à l'ouverture de la H18 ;
3. Et que les mesures sécuritaires et de confort pour le voisinage (mise en conformité des passages piétons, revêtements phonoabsorbants, réduction de la vitesse à 40 km/h, etc..) soient étendues sur l'avenue des Forges et de son collège.

Pour le groupe socialiste : Michael Othenin-Girard

**Modification de l'élection du Conseil communal en cas de vacance –
projet d'arrêté du Conseil général déposé par le groupe socialiste**

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

arrête:

Article premier.- Le règlement général de la Ville de La Chaux-de-Fonds du 2 juillet 2019 est modifié comme suit :

Art. 95 (nouvelle version annule et remplace la précédente)

¹En cas de vacance de siège pendant la période de législature, il est procédé à une élection complémentaire dans un délai de six mois selon le système à la proportionnelle.

²Le remplaçant est élu pour la fin de la période législature.

Art. 2

Le présent arrêté est soumis au référendum obligatoire et à la sanction du Conseil d'État.

Art. 3

1Les modifications entrent en vigueur au début de la législature 2024-2028.

2Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Monique Gagnebin

La secrétaire

Françoise Jeandroz

Pour le groupe socialiste : Silvia Locatelli

Projet d'arrêté des groupes POP, UDC et PS

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS
Vu la Loi sur les contributions directes du 21 mars 2000 (LCdir),
vu la Loi sur les communes du 21 décembre 1964,

Arrête :

Article premier.- L'arrêté fixant le coefficient d'impôt, du 26 juin 2001 (RSC 40.101), est modifié comme suit :

Article premier

L'impôt direct communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques est calculé conformément au barème unique de référence prévu aux articles 40 et 53 LCdir, multiplié par un coefficient de 75% (art. 3 et 268 LCdir) compte tenu de toute dérogation à l'art. 3 LCdir adoptée par le Grand Conseil.

Art. 2.- Le présent arrêté entre vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Art. 3.- Il abroge toute disposition précédente fixant le coefficient fiscal et sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente La secrétaire
Monique Gagnebin Françoise Jeandroz

Pour le groupe POP : Karim Boukhris

Pour le groupe UDC : Marc Schaftroth

Pour le groupe PS : Patrick Jobin

Interpellation urgente des Vert·e·s et du PLR

Crédit d'étude rénovation complexe des Mélèzes

Le Conseil communal peut-il nous renseigner si, dans le cadre du crédit d'étude pour la rénovation du complexe des Mélèzes, l'option de l'alimentation en énergie avec des plaquettes de bois est étudiée en parallèle ou en complémentarité aux autres possibilités ?

Ou, si elle ne l'est pas, s'il est encore temps de l'envisager ?

Pour les Vert·e·s : Monique Erard, Sven Erard

Pour le PLR : Claude-André Moser

Amendement du Conseil communal à la motion des groupes Verts et POP "Pour un développement urbain qui s'articule autour des mobilités douces et des transports publics"

Le Conseil communal est prié d'étudier les mesures, actions et incitations nécessaires pour atteindre les objectifs définis dans les PDPM H18-H20 et le plan directeur communal des mobilités. ~~réduire de 5% par an, à compter de 2020 et jusqu'en 2035, le trafic motorisé individuel sur son territoire.~~

Pour le Conseil communal : Théo Huguenin-Elie

Motion du PS et du POP

Harcèlement de rue : agissons !

Sifflements, remarques insistantes voire dégradantes dans certains cas, insultes et poursuites dans d'autres, le harcèlement de rue peut certes prendre des formes multiples selon le moment, l'auteur ou le profil de la personne qui en est victime. Mais dans tous les cas, il constitue une forme de violence et d'atteinte à la personne qui est encore trop souvent sous-estimée si ce n'est ignorée.

Veiller au bien-être de la collectivité c'est aussi garantir que tous les membres de celle-ci puissent évoluer librement dans l'espace public. La forme de harcèlement de rue la plus répandue est celle subie par les femmes au quotidien, que les auteurs en soient conscients ou non. En

2016, une étude menée à Lausanne démontrait que 72 % des femmes de 15 à 25 ans avaient été harcelées au moins une fois dans les douze mois précédents.

La Ville de La Chaux-de-Fonds n'échappe pas au fléau évoqué ci-dessus. Cependant, alors que c'est l'une des plus grandes collectivités de Romandie, rien ne semble avoir été fait pour prendre en main ce sujet délicat et qui empoisonne la vie de très nombreuses concitoyennes mais aussi de concitoyens.

Tout aussi condamnable, le harcèlement lié à l'orientation sexuelle, à la situation physique, à l'origine ou aux appartenances religieuses est aussi une réalité dont il faut tenir compte. Au vu de la situation, le groupe socialiste estime qu'il est plus que temps d'agir. Il demande donc au Conseil communal de mettre en place une politique active visant à lutter contre le harcèlement de rue sous toutes ses formes (en raison du genre, de l'orientation sexuelle, de la situation, de santé, de l'origine ou de ses croyances). Cette politique devra reposer sur un plan d'action axé sur les moyens d'information, sensibilisation et sécurisation, menés en coordination entre les différents services de l'administration mais aussi avec les partenaires externes, notamment les établissements publics.

Pour le groupe socialiste : Silvia Locatelli, Carmen Brossard, Patrick Jobin

Pour le POP : Marina Schneeberger, Karim Boukhris

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Voilà, on a du travail !

RIRES

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Nous pouvons donc maintenant passer au point 2 de l'ordre du jour. Ce sera un débat court.

Rapport du Conseil communal

relatif à la dérogation au Règlement du Conseil général sur l'indemnité aux élus et aux partis politiques

(du 6 novembre 2019)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Indemnités versées aux élus et aux partis politiques

Le Conseil général a décidé le 26 janvier 2004 d'introduire une indemnité aux élus et aux partis politiques. Cette indemnité, qui est versée annuellement aux partis politiques, a été fixée à CHF 750.- par élu-e et à CHF 3'000.- par parti politique. L'indemnité est versée au début de la période administrative.

Suite aux difficultés financières de la Ville, le Conseil général a décidé lors de la séance 4 mai 2015 de déroger à ce Règlement et de diminuer momentanément de 10% ces montants en les portant à CHF 675.- par élu-e et CHF 2'700.- par parti. Cette dérogation a été décidée pour trois années administratives, soit jusqu'à la période 2017-2018. Lors de sa séance du 14 décembre 2017, le Conseil général a décidé de prolonger cette réduction pour encore deux années administratives, soit jusqu'à la fin de la législature.

Compte tenu des difficultés financières persistantes de la Ville, le budget 2020 tel qu'il vous sera présenté prend en considération la prolongation de cette mesure. Nous vous proposons de reconduire cette dérogation pour la prochaine période administrative (2020-2021).

Respect des lignes prioritaires fixées par le rapport de stratégie globale de législature

L'équilibre financier est un des objectifs du programme de législature. Compte tenu du déficit actuel du budget, diverses mesures d'économie doivent être mises en place afin de pouvoir à terme atteindre cet objectif.

Conséquences sur les finances

Sans la réduction de 10%, les indemnités versées aux élus-es et partis politiques s'élèveraient à CHF 48'750.-. L'économie réalisée par la réduction des indemnités se monte ainsi à CHF 4'875.- par année, portant les indemnités versées aux partis à CHF 43'875.- par année administrative.

Conséquences sur les ressources humaines

Néant.

Collaboration intercommunale

Néant.

Eléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Néant.

b) Aspect social

Néant.

c) Aspect économique

Néant.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

Néant.

Ce rapport a été soumis à la Commission financière le 31 octobre 2019, qui l'a préavisé favorablement à l'unanimité des membres présents.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	Le chancelier
Théo Bregnard	Daniel Schwaar

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu l'art. 35 du Règlement général du 28 septembre 1994
Vu le Règlement sur l'indemnité aux élus et aux partis du 26 janvier 2004
Vu un rapport du Conseil communal du 6 novembre 2019
Vu le préavis de la Commission financière du 31 octobre 2019

arrête:

Article premier.- En dérogation au Règlement du Conseil général sur l'indemnité aux élus et aux partis politiques du 26 janvier 2004, chaque parti représenté au Conseil général reçoit :

- une indemnité de CHF 675.- par élu-e
- une indemnité de CHF 2'700.- par parti.

Art. 2.- La présente dérogation est valable pour l'année administrative 2020-2021.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 28 novembre 2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente La secrétaire
Monique Gagnebin Françoise Jeandroz

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Alors qu'au printemps 2015 nous découvrions avec stupeur le trou béant des comptes 2014, le Conseil communal et la Commission financière ont été contraints de revoir le budget 2015 en procédant à des coupes drastiques et urgentes. Il allait de soi, à ce moment-là, que notre Autorité devait montrer l'exemple et a donc proposé, de son propre chef, la baisse de 10% des indemnités aux partis et aux élus.

Aujourd'hui, le Conseil communal nous demande si nous sommes ouverts à relancer une nouvelle fois cette retenue, qui avait déjà été prolongée en 2017. Pour le groupe UDC, il reste une évidence que les budgets et les comptes nécessitent encore des efforts et que nous nous devons d'y participer.

Pour cela, nous accepterons l'arrêté relatif à ce rapport.

Mme Monique Erard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La dérogation au règlement du Conseil général sur l'indemnité aux élu·e·s et aux partis politiques acceptée en mai 2015 et prolongée en décembre 2017 revient à l'ordre du jour ce soir. Les difficultés financières de la Ville sont toujours de circonstance et conduisent donc le Conseil communal à proposer une nouvelle prolongation pour la période administrative 2020-2021.

Pour rappel, cette mesure avait été prise en parallèle à celles impactant le personnel de l'administration communale. Le principe reste donc le même et n'appelle pas d'autre commentaire de notre part. L'arrêté sera voté par les représentant·e·s des Vert·e·s.

Je vous remercie

M. Claude-André Moser, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Ce geste, même s'il est symbolique pour nous, nous paraît extrêmement important donc nous sommes partisans de son maintien. Il nous rappelle au passage l'effort qu'a fait et que fait encore le personnel, auquel nous sommes sensibles.

Mme Maria Belo, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Dans ce rapport, le Conseil Communal nous propose, compte tenu des difficultés financières persistantes de la Ville, de reconduire cette dérogation pour la prochaine période administrative 2020-2021. Or, cette dérogation au Règlement du Conseil général, qui fût mise en place suite déjà aux difficultés financières de notre Ville, a été acceptée par les Conseillères et les Conseillers généraux en début de législature et puis renouvelée, comme mesure de solidarité avec les employés communaux.

Le groupe POP acceptera cette nouvelle dérogation, même s'il tient à noter que cela impacte différemment les partis, selon leurs ressources.

Le groupe POP souhaite également que cette dérogation ne devienne pas une règle et ne la soutiendra pas continuellement. Il souhaite néanmoins que la situation du personnel soit améliorée auparavant et, à ce moment, refusera de voter de nouvelles dérogations. Les indemnités, rappelons-le, permettent à toutes les formations de pouvoir participer à la vie politique de la Ville sans se mettre trop en difficulté financière.

Je vous remercie de votre attention.

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste a pris connaissance de ce rapport avec intérêt et l'acceptera. En effet, pour notre groupe, il est évident qu'en période de budget de rigueur et de restrictions sur la rémunération du personnel, les partis et les élus doivent aussi participer à l'effort, même symboliquement.

Pour le groupe socialiste, il faut avouer qu'il ne s'agit pas d'un effort personnel, puisque les Conseillers ne touchent pas les indemnités prévues, mais les laisse intégralement au parti. Notre mandat de Conseillers généraux est donc totalement bénévole. Partant, c'est le parti socialiste des Montagnes neuchâteloises qui fera, comme les autres partis représentés au Conseil général, réellement l'effort demandé qui nous paraît supportable.

De notre point de vue, les Conseillers généraux et leur parti doivent eux aussi participer à l'effort de redressement des finances au moins aussi longtemps que les employés et cadres de l'administration, à leur échelle bien entendu.

Je vous remercie de votre attention.

M. Blaise Fivaz, PDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le représentant du PDC a pris connaissance avec intérêt du rapport concernant l'indemnité versée aux élus et aux partis politiques.

Compte-tenu de la conjoncture actuelle, comme le relève justement le Conseil communal, ainsi que des sacrifices consentis par le personnel communal, il serait mal venu que nous les élus nous nous octroyons une quelconque augmentation.

Aussi, vous l'aurez compris, l'écu PDC accepte la reconduction des mesures prises et l'arrêté idoine.

Je vous remercie.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Au nom du Conseil communal, je remercie tous les groupes qui ont accepté de renoncer à une partie de vos indemnités. On apprécie votre geste et vos efforts et j'espère que tout le monde est sensible – la population aussi – au fait que vous renoncez à une petite partie de votre

revenu qui est de toute façon, d'une manière générale, quand même modeste, mais qui sert à financer les partis.

On peut simplement vous dire merci.

L'arrêté est accepté par 33 voix contre 0 (0 abstention).

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Merci. Nous pouvons donc passer au point 3. Je vous rappelle que ce rapport sera traité en débat court.

Rapport du Conseil communal

relatif à l'introduction de l'impôt foncier communal pour les personnes physiques suite à la modification de la loi sur les contributions directes (LCdir)

(du 6 novembre 2019)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Contexte actuel

Dans le canton de Neuchâtel, l'impôt foncier est perçu par le canton et par certaines communes. Il n'est toutefois actuellement prélevé qu'auprès des personnes morales, et encore uniquement sur les immeubles de placement dont elles sont propriétaires ainsi que sur les immeubles appartenant à des institutions de prévoyance exonérées d'impôt en vertu de la LPP. L'impôt est calculé sur la valeur cadastrale totale de l'immeuble, sans déduction des dettes (par ex. hypothèques). La perception de l'impôt foncier est déjà en vigueur en ville de La Chaux-de-Fonds, au taux maximum autorisé par l'Etat, soit 1.6‰.

Neuchâtel est le seul canton de Suisse occidentale à prélever l'impôt foncier uniquement auprès des personnes morales. Les cantons de Vaud, Fribourg, Genève, Berne et Jura prélèvent l'impôt auprès du propriétaire ou usufruitier, peu importe qu'il soit une personne morale ou une personne physique.

Au niveau communal, le prélèvement de l'impôt foncier est pratiqué par la majorité des communes (voir tableau ci-après). Le taux maximal autorisé au niveau communal est passé de 1.5‰ à 1.6‰ dès 2017. La ville de La Chaux-de-Fonds, suite à l'acceptation par votre Autorité, a ainsi adapté le taux dès le 1^{er} janvier 2017.

Barèmes communaux classés par région pour l'année 2019	Taux en ‰	Barèmes communaux classés par région pour l'année 2019	Taux en ‰
Région du littoral		Région des Montagnes	
Boudry	1.5	Brot-Plamboz	-
Corcelles-Cormondèche	1.6	La Brévine	1.5
Cornaux	1.6	La Chaux-de-Fonds	1.6
Cortailod	1.5	La Chaux-du-Milieu	1.5
Cressier	1.5	La Sagne	1.6
Enges	1.6	Le Cerneux-Péquignot	-
Hauterive	-	Le Locle	1.6
La Grande-Béroche	1.6	Les Brenets	1.5
La Tène	1.5	Les Planchettes	-
Le Landeron	1.6	Les Ponts-de-Martel	1.5
Lignières	1.6	Région du Val-de-Ruz	
Milvignes	1.6	Valangin	1.5
Neuchâtel	1.6	Val-de-Ruz	1.6
Peseux	1.6	Région du Val-de-Travers	
Rochefort	1.5	La Côte-aux-Fées	-
Saint-Blaise	1.5	Les Verrières	1.5
		Val-de-Travers	1.6

Source : <https://www.ne.ch/autorites/DFS/SCCO/immobiliers/Pages/Impot-foncier.aspx>

Modification du cadre légal

Le Grand Conseil a voté le 27 mars 2019 la modification de la loi sur les contributions directes (LCDir) en étendant notamment l'assujettissement aux personnes physiques pour l'impôt foncier (art. 1 al. 2 et 112a de la LCDir) :

Art. 112a (nouveau)

¹Les personnes physiques sont astreintes à un impôt foncier calculé sur la valeur cadastrale des immeubles de placement dont elles sont propriétaires ou usufruitières, sans aucune déduction des dettes.

²*L'impôt est dû par les personnes physiques propriétaires ou usufruitières de l'immeuble au début de l'année, pour l'année civile entière.*

³*Il n'est pas tenu compte d'un changement de l'affectation de l'immeuble en cours d'année.*

⁴*Pour les propriétaires et usufruitiers utilisant une partie de l'immeuble pour leur propre usage, seule la part de l'estimation cadastrale non déterminante pour le calcul de la valeur locative est soumise à l'impôt foncier.*

Les communes prélevant un impôt foncier **doivent** par analogie élargir aussi l'assujettissement aux personnes physiques (art. 273, al. 1, let. a LCDir). En effet, le service des communes précise à ce sujet :

« Les communes ont la faculté de prélever l'impôt foncier, mais pas d'en définir l'assiette. Comme l'assiette de l'impôt foncier est modifiée par rapport à l'ancien droit par son extension aux personnes physiques, il en résulte que le Conseil général doit se prononcer sur le maintien ou non de l'impôt foncier – prélevé le cas échéant sur l'ensemble des biens fonciers de placement – et que l'on ne saurait déduire de l'existence d'un impôt foncier prélevé sur les seules personnes morales jusqu'à présent qu'il s'applique désormais sans délibération aux personnes physiques.

La procédure à suivre impose une nouvelle délibération au Conseil général avec l'assiette de l'impôt étendue à l'ensemble des biens-fonds de placement des personnes morales et physiques, étant entendu qu'un refus de cet arrêté impliquerait que la Ville ne prélève plus d'impôt foncier sur son territoire, ce qui est son droit.

Le refus de cet arrêté ne permet pas à l'ancien arrêté de continuer à s'appliquer, ce dernier devenant caduc par l'entrée en vigueur du nouvel art. 273, al. 1, let. a LCdir. »

L'arrêté qui vous est soumis en fin de rapport doit donc être adopté pour qu'un impôt foncier sur les personnes morales perdure et qu'un impôt foncier sur les personnes physiques puisse être prélevé à partir de 2020 en Ville de La Chaux-de-Fonds.

Conséquences sur les finances

L'impôt foncier actuel représente une recette annuelle de CHF 2.2 millions dans les comptes 2018.

L'élargissement de l'assiette fiscale aux personnes physiques permettra l'encaissement d'une recette supplémentaire de CHF 2 millions selon une estimation du service des contributions comportant toutefois une marge d'erreur difficile à estimer. Ce montant a été inscrit au budget 2020 qui sera soumis à votre Conseil au mois de décembre 2019.

Cette augmentation de recettes est à mettre en parallèle avec l'impact de la réforme fiscale des personnes morales et physiques qui devra être absorbée dès 2020. Les citoyens chauds-de-fonnières propriétaires et occupant leur propre logement ne seront pas affectés. Seuls les immeubles de rendement seront concernés, dont une partie impacte des contribuables ne résidant pas à La Chaux-de-Fonds. A l'inverse, tous les contribuables chauds-de-fonnières verront leur impôt sur le revenu diminuer, suite à l'entrée en vigueur prévue de la réforme fiscale des personnes physiques dès 2020.

Sans la recette supplémentaire induite par l'impôt foncier sur les personnes physiques, l'impact financier de la réforme des personnes physiques est estimé à une diminution de CHF 3.8 millions en 2020 à laquelle s'ajoute CHF 1 million de baisse dès 2021 en raison de l'abaissement du taux de splitting (de 55 à 52). Par ailleurs, la réforme fiscale des personnes morales représente quant à elle une perte de recettes estimée à CHF 2.2 millions. Le tableau ci-dessous regroupe ces différents effets et met en évidence le bilan final qui se traduit par une perte nette pour notre collectivité de l'ordre de CHF 4 millions en 2020 et CHF 5 millions dès 2021.

	2020	Dès 2021
Réformes PP	3'667'000	4'630'000
Réforme PP - impôt à la source	184'000	184'000
Elargissement impôt foncier aux PP	-2'045'000	-2'045'000
Réformes PM	2'024'000	2'024'000
Réforme Fonds IPM	209'000	209'000
Total réformes fiscales	4'039'000	5'002'000

L'ordre de grandeur des impacts de la réforme fiscale a été estimé sur la base des chiffres du service des contributions, du service des communes et des tableaux de bord des contributions du 27 septembre 2019.

Conséquences sur les ressources humaines

L'impôt foncier est facturé directement par la commune. Le surcroît de travail lié à la facturation et au suivi des débiteurs devrait pouvoir être absorbé par le personnel actuel. À terme, le canton devrait reprendre la facturation de l'impôt foncier au même titre qu'il facture déjà tous les autres impôts directs.

Collaboration intercommunale

L'impôt foncier est facturé par chaque commune. La Ville du Locle prévoit également l'élargissement de l'assiette fiscale aux personnes physiques.

Éléments relatifs au développement durable

Néant.

Dans le contexte financier actuel, le Conseil communal ne peut pas se passer d'une recette telle que l'impôt foncier actuel sur les personnes morales. Il en va de sa responsabilité de proposer à votre Autorité de l'élargir aux personnes physiques pour compenser partiellement les pertes à venir liées à la réforme fiscale cantonale.

Ce rapport a été soumis à la Commission financière le 31 octobre 2019, qui l'a préavisé favorablement à l'unanimité des membres présents.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à bien vouloir voter l'arrêté ci-après.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Théo Bregnard

Le chancelier
Daniel Schwaar

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964
Vu la loi sur les contributions directes (LCdir), du 21 mars 2000
Vu l'arrêté relatif à l'impôt foncier, du 18 décembre 2000
Vu le rapport du Conseil communal, du 6 novembre 2019
Vu le préavis de la Commission financière, du 31 octobre 2019

arrête:

Article premier.- ¹ La Commune prélève chaque année un impôt sur les immeubles ou parts d'immeubles estimés à la valeur cadastrale, sans aucune déduction des dettes, et qui appartiennent :

- a) aux institutions de prévoyance mentionnées à l'article 81, alinéa 1, lettre d LCdir, aux personnes morales, aux fonds immobiliers au sens de l'article 58 LPCC, ainsi qu'aux personnes physiques si ces immeubles sont des immeubles de placement au sens des articles 111 et 112a LCdir ;
- b) à l'État, à d'autres communes, à des syndicats intercommunaux ou à des établissements qui en dépendent et qui ne sont pas dotés d'une personnalité juridique propre, si ces immeubles et parts d'immeubles ne servent pas directement à la réalisation de leur but.

² Le taux de l'impôt est de 1,6 ‰ pour les immeubles et parts d'immeubles visés à l'alinéa 1.

Art. 2.- L'impôt est dû par les personnes morales et les personnes physiques propriétaires de l'immeuble au début de l'année, pour l'année civile entière. Il n'est pas tenu compte d'un changement de l'affectation de l'immeuble en cours d'année.

Art. 3.- Le présent arrêté abroge et remplace le précédent arrêté relatif à l'impôt foncier.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté, qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Art. 5.- Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'État, à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

La secrétaire

Monique Gagnebin

Françoise Jeandroz

Mme Monique Erard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La question sous-jacente à l'introduction d'un impôt foncier communal pour les personnes physiques est : "Allons-nous maintenir un impôt foncier communal ou pas ?".

Pouvons-nous nous permettre, dans les difficiles circonstances financières que nous connaissons aujourd'hui, de perdre les plus de CHF 2 millions que la Commune prélève déjà auprès des personnes morales par le biais de cet impôt foncier ?

En effet, la modification de la loi sur les contributions directes ne nous laisse que le choix d'abandonner cet impôt foncier tel que prélevé jusqu'alors, soit auprès des seules personnes morales, ou d'étendre l'assiette fiscale aux personnes physiques. Donc, soit perdre plus de CHF 2 millions, selon les chiffres des comptes 2018, ou en récupérer deux de plus selon les estimations du service des contributions.

Au vu des circonstances, budget largement déficitaire annoncé, le choix est vite fait, d'autant plus que seuls les immeubles de rendement seront concernés. Les propriétaires habitant leur propre logement ne seront en effet pas touchés et, à l'inverse des propriétaires qui eux ne résident pas ici, deviendront des nouveaux contribuables pour cet impôt communal. À noter que Berne, Jura, Fribourg, Vaud et Genève connaissent déjà cet impôt foncier prélevé auprès des propriétaires, qu'il s'agisse indifféremment de personnes morales ou physiques.

Les représentant·e·s des Vert·e·s adopteront donc cet arrêté.

Je vous remercie.

Mme Silvia Locatelli, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste a pris connaissance avec une grande attention de ce qui est, en réalité, la mise en œuvre de la première mesure de compensation aux pertes de recettes engendrées par la réforme fiscale cantonale qui entrera en vigueur dans un peu plus d'un mois. Sans ménager le suspense, je peux déjà vous annoncer que le groupe socialiste soutiendra l'arrêté qui nous est soumis, et ce pour plusieurs raisons.

La recette engendrée par l'élargissement de l'assiette fiscale telle que proposée nous est simplement nécessaire. La situation financière de la Ville et la baisse de recettes fiscales que nous devons enregistrer à partir de janvier ne nous laissent guère d'autre choix que de trouver des revenus supplémentaires. Des revenus absolument indispensables pour permettre à la Ville d'accomplir ses tâches les plus essentielles... des revenus qui a coup de réformes et de départs de contribuables n'ont cessé de baisser ces dix dernières années.

Cependant, ce besoin de recettes n'est pas le seul motif qui conduit le groupe socialiste à accepter ce projet. Tout d'abord – et cela a été dit par le groupe des Verts – le refus de cette modification non seulement nous priverait d'une recette supplémentaire, mais engendrait par ailleurs une

perte. Le Canton ayant lié l'imposition des biens-fonds des personnes morales et des personnes physiques dans la loi, refuser l'un c'est refuser l'autre. Or, notre Commune touche aujourd'hui plus de CHF 2 millions à titre d'impôt foncier. Ce sont donc plus de CHF 4 millions auxquels nous devrions renoncer... nous ne pouvons pas nous le permettre.

Par ailleurs, au-delà des considérations de "nécessité", nous sommes convaincus que cette mesure a plusieurs mérites. Tout d'abord, elle n'est pas douloureuse pour la population. En visant uniquement les propriétaires d'immeubles de rendement et en exonérant les propriétaires et usufruitiers vivant dans leur propre logement, on fait contribuer à la solidarité des personnes qui ont des moyens et parfois même ne vivent pas sur notre territoire mais s'y procurent des revenus. Aller chercher l'argent là où il est constitue un fondement essentiel à notre sens.

De plus, rappelons que l'impôt ici débattu n'est que de 1.6% de la valeur de l'immeuble, soit 0.16%. Le propriétaire d'un immeuble de rendement qui vaut CHF 1 million aura donc à déboursier CHF 1'600.-, ce qui nous semble tout à fait supportable au sens du principe de solidarité. Il est intéressant d'indiquer que ce montant ne pourra, légalement, être reporté sur les locataires, ce qui évite donc de leur transmettre le fardeau. Relevons que nous pouvons regretter que le Conseil d'État n'ait pas été un peu plus ambitieux en plafonnant précisément cet impôt à 0.16%. Nous permettre d'aller plus haut, même jusqu'à 0.2 ou 0.3%, serait resté tout à fait raisonnable et nous aurait permis d'amener des recettes plus substantielles.

Cette réflexion est par ailleurs à mettre en regard des prochaines mesures sur lesquelles notre Conseil sera amené à se pencher car, comme je l'ai dit, nous sommes ici face à la première des modifications liée à la compensation des recettes fiscales engendrées par la réforme cantonale. Une recette qui permet de ramener à CHF 4 millions – au lieu de 6 – les pertes des réformes fiscales en 2020 et CHF 5 millions – au lieu de 7 – en 2021.

Sans vouloir anticiper les débats qui devront se faire pour chacune des mesures suivantes, nous pouvons déjà postuler que l'adhésion à celles-ci sera moins évidente au vu de l'impact qu'elles ont sur la population, particulièrement sur les personnes aux moyens modestes et qui ne bénéficieront que peu des réformes fiscales annoncées. Ce n'est pas le débat d'aujourd'hui et les modifications légales cantonales ne semblant pas encore prêtes pour nous permettre d'en parler. Leur sort n'est donc pas scellé mais, quoi qu'il en soit, nous espérons que ce qui nous sera proposé sera au moins à la hauteur de ce qui nous avait été promis par l'Exécutif cantonal, à savoir si on excepte la présente modification, environ CHF 4 millions supplémentaires.

Je vous remercie.

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. L'instauration d'un nouvel impôt ou d'une nouvelle taxe, tout comme la hausse du coefficient d'impôt, a pour effet de donner une crise d'urticaire au groupe UDC.

Nous le savons tous ou presque, le Conseil d'Etat a une fâcheuse tendance à se servir dans les poches des communes quand il s'agit de boucler ses budgets successivement déficitaires. Ceci a un effet désastreux sur le budget de ses communes qui finalement ont le devoir de demander à leurs habitants de délier les cordons de la bourse pourtant déjà mise à sac.

Aujourd'hui, et pour se faire bien voir, le Conseil d'Etat a décidé d'une baisse d'impôts pour les personnes physiques, à la suite de la nouvelle révision de l'imposition des entreprises. Cette baisse d'impôts, bienvenue pour de nombreux ménages, a toutefois une répercussion sévère sur les communes. Alors, et afin de se redonner bonne conscience, l'Exécutif cantonal offre aux communes la possibilité de mettre en place de nouvelles taxes ! Ce que l'Etat offre d'une main, il pousse les communes à le reprendre de l'autre... Le système est pernicieux car l'Etat apparaît comme un bienfaiteur et les communes passent pour des voyous alors que l'Etat est seul instigateur de cette machination.

La chose se complique encore quand on apprend qu'il y a un décalage entre la baisse d'impôts et la mise en place des nouvelles taxes car la base légale de ces taxes n'existe pas encore. Elles ne pourront dès lors pas être appliquées en 2020, ce qui va donc péjorer d'autant plus les finances des communes déjà mal en point !

Cette modification de l'impôt foncier n'est rien d'autre qu'une partie de la manœuvre du Conseil d'Etat afin de permettre aux communes de revenir à meilleure fortune, quand il a lui-même activement participé à dilapider cette fortune. Dans les faits, il s'agit d'avoir une base légale pour se servir dans la poche des citoyens.

Autrement dit, le Conseil d'Etat passe pour un bon élève alors qu'il a semé la zizanie et les communes apparaissent comme les cancre qui ne savent pas gérer les fonds qu'elles détiennent, sans ponctionner plus d'argent au citoyen. Au risque de se répéter, le système est machiavélique. Ceci est la démonstration malsaine d'un Conseil d'Etat qui n'assume pas ses responsabilités mais préfère refiler la patate chaude plus loin.

Malgré cela, le groupe UDC laissera la liberté de vote sur l'introduction de cette modification qui partage son groupe. Il le fera la mort dans l'âme et uniquement au vu de l'effet probablement mineur que celui-ci aura sur les propriétaires, mais qui au final rapportera CHF 2 millions à la Commune, pour autant que le Conseil d'Etat ne trouve pas d'ici-là un subterfuge pour se saisir de ce montant d'une autre manière...

Je vous remercie de votre attention.

M. Cédric Haldimann, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Non, le groupe PLR n'est pas enclin à l'augmentation de quelque impôt qui soit, mais il est conscient et attentif à la situation financière préoccupante de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Cette demande, auprès de notre Autorité, d'étendre l'assujettissement aux personnes physiques pour l'impôt foncier sur leurs immeubles de rendement est le reflet de l'incohérence de nos autorités cantonales. Ces dernières mènent des réformes fiscales pour améliorer l'attractivité du Canton mais, en même temps, proposent à leurs communes d'augmenter leurs taxes ou, dans ce cas précis, d'élargir l'assujettissement d'un impôt pour compenser les pertes. Aucune responsabilité n'est prise par le Canton et l'attractivité n'en est que plus entachée. Nous étions les derniers en Suisse occidentale à ne pas prélever l'impôt foncier sur les personnes physiques pour les immeubles de rendement, un traitement qui faisait exception dans l'enfer fiscal décrit par tant de concitoyens. Même cet avantage, le Canton se permet de le retirer aux communes.

Le groupe PLR, dans sa grande majorité, votera néanmoins oui à ce rapport pour ne pas perdre CHF 2 millions supplémentaires. Comme l'a déjà dit les Verts, en effet, nous avons aujourd'hui le choix entre porter l'impôt foncier sur les immeubles de rendement aux personnes physiques comme aux personnes morales ou se garder de prélever un impôt foncier. La deuxième solution n'est pas envisageable dans notre situation actuelle.

Néanmoins, le point positif de l'élargissement de l'assujettissement de l'impôt foncier est que la Commune touchera enfin un impôt des quelques personnes physiques faisant des profits sur le territoire chaux-de-fonnier mais habitant dans une autre commune.

Pour conclure, dans le contexte financier actuel, le groupe PLR ne peut que soutenir le Conseil communal dans ses efforts à limiter les péréorations dans les comptes et votera donc, dans sa grande majorité, l'arrêté ici présenté.

Merci de votre attention.

M. Blaise Fivaz, PDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. L' élu PDC a pris connaissance avec intérêt du rapport du Conseil communal relatif à l'introduction de cet impôt foncier pour les personnes physiques.

À ce propos, il s'agit d'une adaptation de la loi sur les contributions à laquelle le PDC souscrit, ceci d'autant plus que l'on met tout le monde sur le même pied d'égalité, notamment les propriétaires extra-muros qui perçoivent des dividendes, certainement non négligeables, et qui ne paient pas d'impôts dans notre Cité.

De surcroît, l'apport supposé de quelques CHF 2 millions permettra d'amortir en partie le report des charges de l'Etat ; c'est une manne bienvenue dans le contexte actuel.

Toutefois, quid de l'attractivité de la Ville ? Et nous nous permettons d'émettre une crainte relative aux loyers en espérant qu'à terme cette mesure ne les péjore pas ou que modestement.

Vous l'aurez compris, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, le représentant PDC acceptera ce rapport.

Je vous remercie

M. Karim Boukhris, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe POP va sans surprise accepter cette adaptation.

Il s'agit donc, comme cela a déjà été dit, de supprimer une bizarrerie neuchâteloise en pays romand, puisque nous sommes les seuls à ne pas percevoir d'impôt foncier sur les personnes physiques.

Pour La Chaux-de-Fonds donc ça rapportera CHF 2 millions supplémentaires, CHF 2 millions bienvenus, et – ça a déjà été dit mais il faut le rappeler – légalement, cette charge ne peut être reportée sur les loyers. C'est illégal mais est-ce qu'il n'y aura pas des voies détournées pour essayer de reporter ce montant sur les loyers ? En tout cas, je ne l'espère pas et j'espère que tout le monde sera assez attentif pour éviter ce genre de report.

Ces CHF 2 millions supplémentaires – ça a aussi déjà été dit – ce sera pour compenser les différentes réformes fiscales, donc c'est un transfert. Si on considère les réformes fiscales – l'UDC a beaucoup parlé du Conseil d'Etat – quand les parties se lancent dans une division par quatre de l'impôt des personnes morales, il faut bien s'attendre à ce que les revenus qui ne sont plus touchés soient pris ailleurs et cette fois c'est sur les personnes physiques, que ces personnes physiques habitent ou non à La Chaux-de-Fonds. Ça a aussi été dit et il faut le redire. Ce sont des bénéfices qui sont générés par La Chaux-de-Fonds, par des habitants de La Chaux-de-Fonds et qui se retrouvent souvent ailleurs. C'est donc un moyen de capter une partie de ces bénéfices réalisés ici.

Nous avons également un petit bémol sur ce rapport, c'est que le Conseil communal dit que la facturation de cet impôt foncier devra être absorbée par le personnel communal sans augmentation de moyens. Nous ça nous gêne un peu parce que, à force de mettre petits travaux en petits travaux sur le dos du personnel communal, sans s'en donner les moyens supplémentaires, ça devient inquiétant et, avec le cumul, on espère ne pas arriver dans une nouvelle fable, la fable de la grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf.

Je vous remercie.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Au nom du Conseil communal, je vous remercie d'entrer en matière sur ce rapport d'une manière très positive. Évidemment, ce n'est jamais un plaisir

que de devoir introduire de nouvelles taxes mais, comme vous l'avez dit, on a le choix entre introduire cette nouvelle taxe, donc ce nouvel impôt foncier pour les personnes physiques, ou bien de renoncer à un impôt sur les personnes morales.

Donc soit on accepte ce soir cet impôt foncier sur les personnes physiques et le budget, tel qu'il est paru dans la presse, peut rester tel qu'il est ou bien nous devrions amender le budget de CHF 4.2 millions. On avoisinerait donc les CHF 20 millions. Chacun se rend bien compte qu'il n'est pas vraiment utile d'aggraver encore la situation de la Ville, donc on est contraints de passer la proposition d'introduire ce nouvel impôt foncier. Ce qui est rassurant c'est que toutes les communes de Canton vont le faire – pratiquement toutes les communes prélevaient déjà cet impôt sur les personnes morales – donc toutes se retrouvent dans la même situation que nous. C'est soit prendre encore un impôt supplémentaire sur les personnes physiques, soit renoncer sur le tout, et, comme vous le savez, la plupart de nos communes se trouvent dans des situations financières relativement compliquées, donc tout le monde va probablement proposer ce rapport.

La plupart des communes m'ont assuré qu'elles allaient déposer ce rapport lors de la séance du budget. Nous avons préféré le faire déjà dans cette séance parce que, s'il fallait modifier le budget, autant le savoir un peu à l'avance plutôt qu'en séance et commencer à modifier tous les tableaux et les calculs de résultat.

Voilà, sans cela, vous dites que vous regrettez qu'on ne va pas augmenter les moyens au niveau du personnel pour prélever cette taxe ; on espère que c'est temporaire. Le Conseil d'Etat n'est encore pas organisé à ce niveau-là mais reconnaît qu'il serait quand même logique qu'il prélève également cet impôt foncier sur les personnes physiques, comme il le fait déjà pour les personnes morales. Ça risque donc d'être une année transitoire où nous allons devoir taxer les personnes mais, pour l'heure, nous n'avons toujours pas d'informations. Nous ne savons pas qui sont ces personnes physiques, donc on espère que ce genre d'informations vont bientôt suivre. On vote des choses, on fait des choses, mais on ne met pas en place les moyens qui permettent une application tout à fait normale et dans des temps corrects, donc on espère et on verra, mais en principe on devrait s'en sortir pour une année et c'est assez logique que l'Etat reprenne ces facturations puisqu'il facture nos impôts et qu'il redistribue ensuite au niveau des communes. Voilà ce que je peux vous dire.

Au niveau des loyers, ce n'est donc pas reportable. Ce sera quand même aux locataires d'être attentifs si tout à coup certains propriétaires essayaient de le reporter et de s'y opposer, mais ça ne doit pas être le cas normalement.

Sans cela, je crois que j'ai fait allusion à toutes vos remarques. Je vous remercie d'accepter ce nouvel impôt foncier qui est vraiment nécessaire pour notre budget communal.

L'arrêté est accepté par 31 voix contre 0 (5 abstentions).

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Nous allons donc passer au point 4. Nous nous trouvons devant un débat long.

Rapport d'information du Conseil communal

relatif au plan directeur partiel des mobilités (PDPM) lié au projet de contournement est par la route principale suisse H18

(du 6 novembre 2019)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Contexte

La route principale suisse H18 relie Bâle à La Chaux-de-Fonds. Totalisant quelque 82 kilomètres, elle sillonne les cantons de Neuchâtel (6.5 km), de Berne (3.6 km), du Jura (39.7 km) et de Bâle-Campagne (31.9 km).

Cet axe traverse aujourd'hui le centre-ville de La Chaux-de-Fonds via la place de l'Hôtel-de-Ville et l'avenue Léopold-Robert, puis se connecte à la route cantonale (RC) 1320 au niveau du Grand-Pont. Les flux de transit entre le Jura et Neuchâtel, respectivement Le Locle, passent ainsi actuellement par le centre-ville.

La sollicitation du réseau routier de La Chaux-de-Fonds est importante aujourd'hui, avec plus de 10'000 véhicules/jour sur plusieurs axes de la ville ancienne (rue de l'Hôtel-de-Ville, avenue Léopold-Robert, rue Neuve, rue du Versoix et rue de la Balance). En raison des charges de trafic élevées, différents problèmes liés au trafic automobile sont constatés de manière récurrente :

- des phénomènes de saturation du réseau routier durant les périodes de pointe, avec d'importantes files d'attente et des difficultés d'insertion des flux de trafic secondaires (transports collectifs, trafic automobile, etc.);
- l'utilisation abusive du réseau de quartier par du trafic en transit;
- une qualité de vie dégradée par les nuisances environnementales dues au trafic automobile (bruit, pollution de l'air, etc.);
- des conditions de sécurité insuffisantes pour les piétons et les cyclistes.¹

Projet de contournement est par la H18

Le canton de Neuchâtel a développé un projet de contournement de la ville afin de sortir une partie du trafic de transit, mais également de capter une partie du trafic partiellement interne (origine ou destination) pour délester le centre-ville.

En 2012, le service des ponts et chaussées (SPCH) a fait réaliser une étude d'opportunité et de variantes, afin de définir la faisabilité du projet et de fixer les deux points d'accrochage.

La variante retenue prévoit un point d'accrochage au niveau de la rue de la Pâquerette. Le portail nord du tunnel peut se connecter au Jura par la rue Fritz-Courvoisier et la rue du Collège et à la France par la RC 168 via la rue de la Pâquerette et la rue de Biaufond. Cet accrochage présente l'avantage d'être situé suffisamment proche du centre-ville pour drainer une partie du trafic interne de la ville.

L'accrochage sud se fera quant à lui aux Petites-Crosettes. La variante depuis le Bas-du-Reymond, en plus d'un rapport coût-utilité défavorable, a dû être écartée techniquement, car la capacité du giratoire du Bas-du-Reymond ne permettait pas d'absorber une branche supplémentaire.

¹ Transitec : PDPM H18, juin 2019

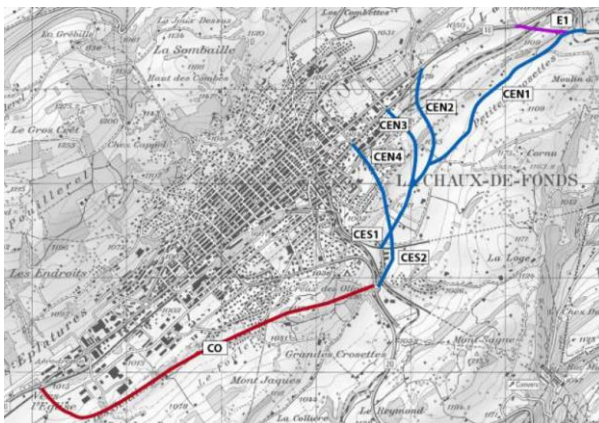


Figure 1: extrait de l'étude d'opportunité

Le projet retenu prévoit les réalisations suivantes² :

Secteur Malakoff / Petites-Crosettes

La H18 reprend pour l'essentiel la géométrie de la rue de l'Hôtel-de-Ville existante; les gabarits sont élargis pour permettre l'introduction de cheminements pour la mobilité douce et d'une bande polyvalente au milieu de la chaussée. La mobilité douce est mise en site propre à l'ouest de la rue de l'Hôtel-de-Ville. Les deux passages inférieurs (PI) sous les lignes ferroviaires reliant respectivement La Chaux-de-Fonds à Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds à Bienne sont élargis à cet effet. A noter que le PI Malakoff qui se situe sous la ligne historique et la ligne transN sera en travaux en 2021, en même temps que la fermeture de la ligne ferroviaire La Chaux-de-Fonds – Neuchâtel.

Un nouveau carrefour giratoire est réalisé aux Petites-Crosettes, permettant le raccordement du nouveau tracé H18 à la rue de l'Hôtel-de-Ville et à la route des Petites-Crosettes, notamment parcourue par l'itinéraire cycliste national Nyon-Bâle. Dans l'espace restant entre les voiries est implanté un bassin pour la rétention des eaux de chaussées avant prétraitement.

² Bio Conseils : étude d'impact sur l'environnement, juin 2019

PI des Petites-Crosettes (ligne ferroviaire La Chaux-de-Fonds – Bienne)

Le gabarit d'espace libre est augmenté afin de permettre une mobilité multimodale. L'espace libre à disposition actuel du PI des Petites-Crosettes est insuffisant pour respecter le nouveau gabarit d'espace libre et nécessite un élargissement pour être en cohérence avec le reste du projet. Ainsi, pour respecter les différentes contraintes et en fonction d'une étude de variantes, il a été décidé de démolir le PI existant et d'en reconstruire un nouveau en respectant les données de base du projet.

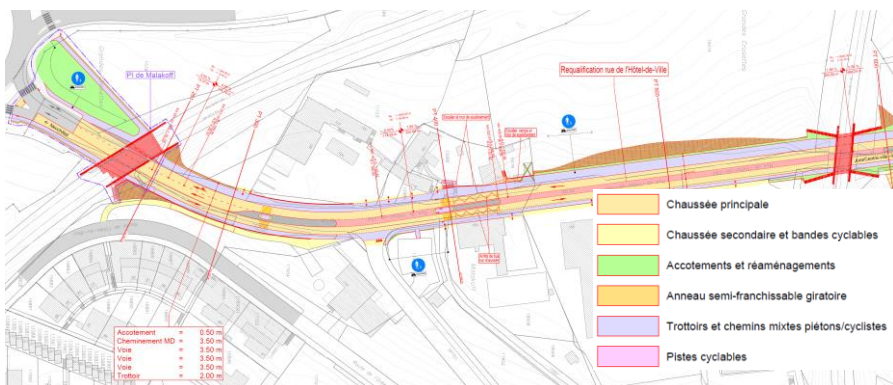


Figure 2 : extrait du plan de situation mis à l'enquête publique

Secteur Petites-Crosettes – Portail sud du tunnel d'évitement des Arêtes

Il s'agit d'une route à deux voies de circulation à construire d'abord en remblai, puis en déblai pour arriver au portail du futur tunnel.

Des aménagements complémentaires pour favoriser la protection contre le bruit (digue), pour contenir le ruissellement de la vallée des Petites-Crosettes ainsi que pour soigner l'aspect paysager du projet sont aussi à réaliser dans ce secteur. A noter que ces aménagements permettent de valoriser une partie importante des déblais produits lors de la réalisation du tunnel.

Les accès des riverains et des entreprises bordant la rue Fritz-Courvoisier, de même que le chemin de lisière, sont, de plus, préservés grâce à la disposition retenue pour l'emplacement de la trémie de sortie du tunnel. Dans le sens opposé, le trafic entrant en ville de La Chaux-de-Fonds emprunte la rue du Collège, comme c'est également le cas aujourd'hui. Une porte d'entrée sera aménagée à l'entrée de la zone urbanisée, c'est-à-dire avant le carrefour Collège/Alambic/Emposieux, dans l'emprise routière existante. L'objectif est double : matérialiser l'entrée en localité et contribuer ainsi au respect du régime de vitesse signalé (60 km/h), puis assurer la transition avec le profil de chaussée redéfini sur la rue du Collège intégrant deux nouvelles bandes cyclables (dont une en contresens du flux motorisé).

A la hauteur du croisement avec la rue de la Pâquerette, un carrefour giratoire complète le carrefour existant.

La rue de la Pâquerette est requalifiée en route cantonale 168 en direction de la France. Une régulation lumineuse partielle est prévue au carrefour Pâquerette/Charrière pour laisser la priorité au bus 302 qui circule sur la rue de la Charrière en direction du cimetière. La mobilité douce est mise sur un trottoir mixte. Un certain nombre de places de parc seront de fait supprimées.

La rue du Collège est requalifiée à double sens avec la mobilité douce sur deux trottoirs mixtes entre Marais et Pâquerette.

Les riverains des Cornes-Morel peuvent se rendre en ville grâce à la mise en double sens de la rue Fritz-Courvoisier.

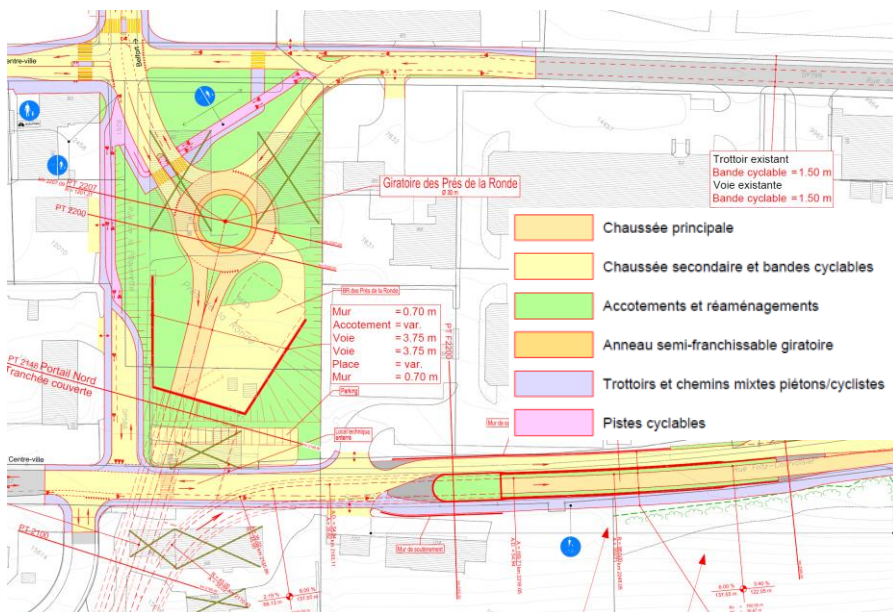


Figure 4 : extrait du plan de situation mis à l'enquête publique

Cadre du PDPM

La réalisation du contournement est par la H18 aura pour conséquence une nouvelle distribution du trafic au centre-ville. Une réorganisation du trafic et une requalification de certaines routes seront nécessaires afin de drainer un maximum de véhicules sur le nouveau tronçon.

Le présent projet est complémentaire aux projets de contournement ouest de La Chaux-de-Fonds et du Locle par la H20. Les deux projets permettront ainsi de créer un évitement complet de la ville de La Chaux-de-Fonds. La connexion entre les futurs tronçons de la H18 et de la H20 sera réalisée au niveau du giratoire du Bas-du-Reymond. Les modifications de ce carrefour dans le cadre du présent projet intègrent déjà les possibilités de connexion avec la future H20. La Ville de La Chaux-de-Fonds a élaboré, en étroite collaboration avec le SPCH, un PDPM sur le même modèle que celui réalisé par la H20, qui vous avait aussi été soumis dans le cadre d'un rapport d'information commun avec la Ville du Locle (séance du 28 octobre 2013).

Ce PDPM est indispensable pour mettre en place les mesures d'accompagnement pour inciter les automobilistes à utiliser la future H18. Il permettra surtout aux autorités communales de définir les espaces et rues qui seront réaménagés suite à la diminution du trafic au centre-ville.

Ce PDPM a été mis en consultation publique du 7 juin 2019 au 8 juillet 2019, soit en même temps que la mise à l'enquête publique du projet du contournement routier, de la modification des alignements routiers et de l'étude d'impact sur l'environnement. Le traitement des remarques au PDPM est en cours, de même que les oppositions au projet routier.

Buts du PDPM

Ce document a pour but de lier les autorités cantonales aux autorités communales pour assurer l'étude des mesures d'accompagnement (études détaillées, financement, procédures d'enquête), leur réalisation, l'analyse de leurs effets, voire le renforcement de ceux-ci par des actions complémentaires.

Le PDPM définit, pour les mesures d'accompagnement :

- les objectifs à atteindre;
- la procédure détaillée et son calendrier.

Le département du développement territorial et de l'environnement (DDTE) de la République et Canton de Neuchâtel et le Conseil communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds sont liés par le PDPM.

En l'approuvant, respectivement en l'adoptant, ils s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Le périmètre retenu (cf. figure 5) pour les études de circulation du projet H18 chevauche partiellement celui du PDPM H20.

Amélioration des conditions environnementales

Les nuisances environnementales dues au trafic automobile sont actuellement significatives à La Chaux-de-Fonds. En délestant le centre-ville d'une partie de son trafic, l'évitement H18 doit permettre de réduire sensiblement ces nuisances et d'améliorer la qualité de vie des habitants.

Des mesures doivent être mises en œuvre pour protéger les riverains contre le bruit routier et, ainsi, améliorer globalement les conditions environnementales dans la ville.

Sécurisation des itinéraires pour la mobilité douce

Les charges de trafic, de l'ordre de 10'000 à 15'000 véhicules/jour, constatées aujourd'hui sur plusieurs axes du centre-ville de La Chaux-de-Fonds ne permettent pas aux cyclistes et piétons de se déplacer en toute sécurité.

De même, ces charges de trafic ne garantissent pas une sécurité optimale des traversées piétonnes, en particulier pour les usagers les plus vulnérables comme les personnes à mobilité réduite et les enfants.

Des mesures doivent être prises pour assurer la sécurité des piétons sur les traversées situées à proximité des sites sensibles (écoles, hôpitaux, homes, etc.).

Promotion des modes alternatifs à la voiture

Le report modal vers les transports publics doit être encouragé dès l'origine du déplacement, qu'il s'agisse d'un déplacement interne à la ville de La Chaux-de-Fonds ou en lien avec les Montagnes neuchâteloises, le Littoral, le Jura et le Jura bernois ou la France voisine. Cet objectif est recommandé par le Projet d'Agglomération (PA) RUN.

Avec des conditions de circulation plus confortables dans le centre-ville, les modes doux doivent être favorisés pour les trajets internes à la ville de La Chaux-de-Fonds.

Contribution au dynamisme économique et la convivialité du centre-ville

L'accès aux commerces, services et entreprises du centre-ville doit être assuré, en particulier au moyen d'une offre de stationnement adéquate, et ce afin de garantir l'accès des clients et visiteurs.

Les axes servant actuellement au transit dans la ville ancienne de La Chaux-de-Fonds (par exemple l'avenue Léopold-Robert, la rue de l'Hôtel-de-Ville, la rue du Versoix, etc.) méritent des conditions plus favorables pour une utilisation agréable des espaces publics (terrasses, bancs publics, amélioration de l'éclairage, etc.).

De plus, certaines zones à caractère résidentiel connaissent aujourd'hui des charges de trafic importantes. Une réduction des flux permettrait de "rendre" la rue aux riverains, notamment par l'augmentation des espaces verts, la sécurisation des abords des places de jeux et l'élargissement des trottoirs.

Mise en valeur de l'Urbanisme horloger

La création de l'évitement est de La Chaux-de-Fonds permettra de réduire le trafic dans le centre-ville et dégagera de nouveaux potentiels de réaménagement d'espaces publics susceptibles de mettre en valeur l'Urbanisme horloger.

Les itinéraires menant à la ville ancienne et aux différents sites remarquables doivent être lisibles depuis toutes les provenances (France, La Brévine, Les Ponts-de-Martel, Neuchâtel, la Cibourg ou Biaufond) pour tous les usagers, en particulier ceux qui sont étrangers aux lieux.

Objectifs généraux spécifiques aux modes de transport

Trafic individuel motorisé

Optimiser l'exploitation du réseau routier

Avec la création de l'évitement H18, la hiérarchie future du réseau routier doit être redéfinie pour déterminer les potentiels de réaménagement des différents axes du réseau routier urbain.

Ce réaménagement doit s'effectuer de manière à assurer la lisibilité du réseau aux usagers et de clarifier les itinéraires à emprunter entre les différents quartiers et les carrefours d'accrochage de l'évitement H18.

La lisibilité peut intervenir par le jalonnement, mais aussi par le type d'aménagement et la capacité offerte des axes concernés.

Inciter les usagers à emprunter les axes d'évitement pour le trafic de transit ainsi que certains trajets internes ou en échange avec d'autres villes

Le potentiel d'utilisation de l'évitement H18 n'est pas limité au trafic de transit. Une part importante du trafic empruntant la nouvelle infrastructure

routière sera constituée par du trafic d'échange ou du trafic interne à La Chaux-de-Fonds. Il convient donc de prendre des mesures pour favoriser le report de ces deux types de trafic et limiter l'utilisation du réseau routier urbain existant.

Les mesures prises peuvent être incitatives, en informant l'utilisateur sur les avantages de l'utilisation de la nouvelle infrastructure, ou contraignantes, par exemple en pénalisant les itinéraires de court-circuit à l'intérieur de la ville (contrôle d'accès sur certains itinéraires, réorganisation des circulations et mesures de modération du trafic dans les quartiers d'habitat à protéger, etc.).

Limiter l'impact du trafic pendulaire aux périodes de pointe

L'évitement H18 a notamment pour but de délester le centre-ville de La Chaux-de-Fonds du trafic de transit et d'échange. Le caractère pendulaire de ces types de trafic implique des effets très marqués aux périodes de pointe.

L'utilisation de la nouvelle infrastructure routière par le trafic pendulaire doit être maximale. En cas de surcharge de trafic sur l'évitement H18, des mesures doivent être prises pour éviter l'engorgement du réseau routier urbain (contrôle d'accès, renforcement de l'incitation au report modal, etc.).

Modérer le trafic dans les zones résidentielles

Les zones résidentielles doivent être protégées du trafic. Le volume de trafic doit y être limité et la vitesse des véhicules réduite, que ce soit grâce à des régimes de vitesse plus bas ou par des aménagements constructifs diminuant la vitesse des véhicules.

Permettre un déneigement efficace de l'ensemble du réseau routier

Les contraintes climatiques des Montagnes neuchâteloises nécessitent un entretien accru du réseau routier. Le déneigement doit être assuré avec un niveau de service suffisant sur la H18 et le réseau collecteur.

Gérer le stationnement

La réalisation de la route de contournement et les mesures d'accompagnement sont en adéquation avec les objectifs de la politique de stationnement que votre Conseil a accepté le 5 février 2019.

Transports publics

Améliorer les conditions de circulation des transports publics

Actuellement, la saturation récurrente du réseau routier principal ne favorise pas la progression des bus.

Avec la mise en service de l'évitement H18, les conditions de circulation des transports publics devront être améliorées pour garantir un report modal efficace. L'augmentation de la vitesse commerciale des bus et le respect des horaires sont les principales attentes de la clientèle et peuvent être considérées comme des objectifs principaux.

La création de voies réservées pour les bus ou la priorisation des transports publics aux carrefours permettent notamment d'atteindre ces objectifs.

Mobilité douce

Encourager les déplacements à pied ou à vélo pour les trajets internes

Le potentiel de requalification des axes urbains et de certains espaces publics doit permettre la promotion de la mobilité douce pour les trajets internes à La Chaux-de-Fonds, comme le mentionne le PA RUN.

La ville ancienne possède une taille suffisamment restreinte pour permettre une grande majorité de déplacements à pied. De plus, le potentiel cyclable est important dans l'axe de la vallée, les déplacements à vélo n'impliquant pas de fortes dénivellations.

Garantir la sécurité des enfants aux abords des écoles

Les collèges situés à proximité des axes routiers fréquentés (rues Numa-Droz, de la Promenade, de la Charrière, du Collège, etc.) doivent faire l'objet d'une attention particulière. De manière générale, les conditions de circulation et la vitesse des véhicules seront maîtrisées dans ces secteurs particulièrement sensibles.

Objectifs spécifiques à la ville ancienne

Supprimer le trafic de transit et inciter le report du trafic d'échange

Le réseau routier de la ville ancienne, en particulier la boucle formée par la rue Neuve, l'extrémité de l'avenue Léopold-Robert et de la rue du Grenier, ainsi que la rue de la Balance, doit être déchargé du trafic de transit résiduel suite à la mise en service de l'évitement est de La Chaux-de-Fonds. De la même manière, le trafic d'échange doit être incité à emprunter le nouvel évitement.

En effet, les volumes de trafic actuellement rencontrés sur ces axes créent des nuisances qui péjorent la qualité de vie et posent des problèmes au niveau de la sécurité des différents usagers. Les échanges entre les différents quartiers de la ville doivent donc s'effectuer par d'autres secteurs, en privilégiant l'utilisation de l'évitement H18.

Requalifier les espaces publics de la ville ancienne

La baisse des charges de trafic prévue sur les tronçons de la boucle Neuve /Grande-Fontaine/Hôtel-de-Ville/Balance permet de requalifier certains tronçons ou carrefours, de manière à favoriser les déplacements des modes doux, de mettre en valeur le centre historique de la ville et d'augmenter la cohérence entre les différents aménagements du secteur (place du Marché, place de la Carmagnole, passage du Centre ou place de l'Hôtel-de-Ville).

Modérer le trafic en ville ancienne

Le volume et la vitesse du trafic motorisé circulant dans la ville ancienne de La Chaux-de-Fonds doivent être limités afin de permettre des conditions de déplacement sûres et confortables pour les modes doux.

Renforcer les mesures d'accompagnement avec le projet H20

La mise en service de l'évitement H20 augmentera l'attractivité de l'évitement H18. Il est ainsi primordial de coordonner, en ville de La Chaux-de-Fonds, les interventions liées à ces deux évitements complémentaires. Un renforcement des mesures d'accompagnement du PDPM H18 est possible dans le centre-ville avec le projet H20, afin de délester d'autant plus la ville ancienne de son trafic et de dégager des potentiels supplémentaires de requalification des espaces publics.

Exigences quantitatives concernant les charges de trafic résiduelles

Le PDPM fixe également des objectifs quantitatifs sur l'évolution du trafic après la mise en place du contournement et des différentes mesures d'accompagnement. Ces objectifs sont liés à la charge de trafic acceptable selon le réseau routier.

Ces objectifs feront l'objet d'un contrôle avant et après la mise en œuvre des mesures, afin de vérifier l'efficacité de celles-ci. Un réseau de points de contrôle est établi dans le but de vérifier, sur les différents axes urbains influencés par la H20, le respect de "valeurs de plafonnement du trafic" préalablement définies.

Objectifs quantitatifs des mesures d'accompagnement au projet H18

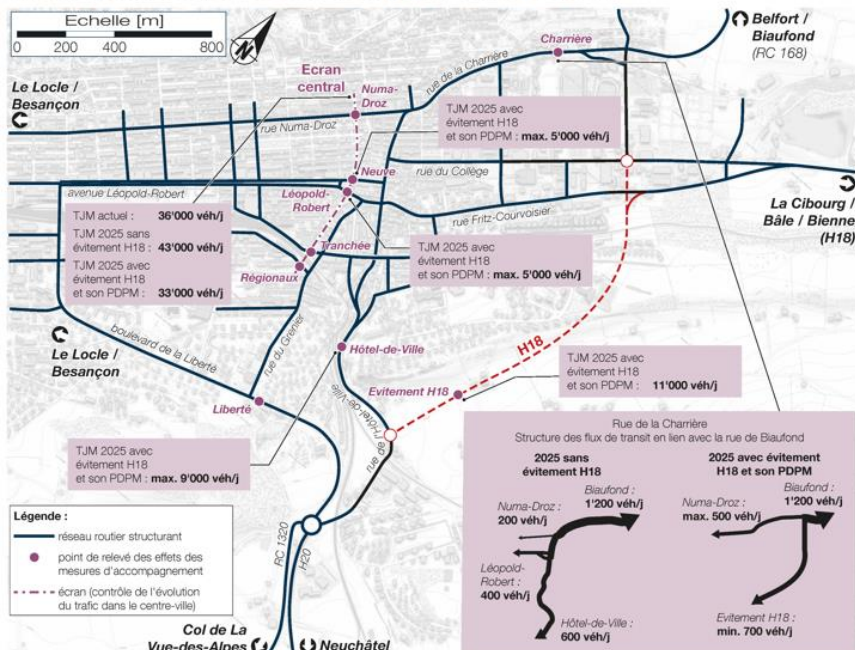


Figure 6 : définition des points de relevé pour évaluer les mesures d'accompagnement⁴

⁴ Transitec : PDPM H18, juin 2019

Principales mesures d'accompagnements au projet H18

Les principales mesures d'accompagnement prévues par la ville de La Chaux-de-Fonds ont pour buts de reporter le trafic de transit et d'échange "nord-sud" et "est-ouest" passant par la ville ancienne et de permettre le cheminement confortable des modes doux à proximité de pôles générateurs, tels qu'aux abords du collège des Marronniers.

Les mesures proposées sont les suivantes :

- la réalisation d'une zone piétonne sur la rue de la Balance entre la place de l'Hôtel-de-Ville et la rue du Puits (avec bus et cycles autorisés et maintien de l'accès au parking de la place du Marché), afin de garantir la continuité des itinéraires piétonniers entre la place du Marché et la promenade des Six-Pompes, ainsi que de mettre en valeur le patrimoine bâti;
- la modération du trafic à la rue du Collège entre la rue du Marais et la rue du Sentier, dans le but d'améliorer le confort des modes doux sur le chemin de l'école;
- l'aménagement d'une zone piétonne devant le collège des Marronniers (avec cycles autorisés), pour offrir des conditions de sécurité optimales aux piétons à proximité d'un site sensible;
- la suppression du mouvement de tourner à gauche entre la rue du Versoix et la rue Numa-Droz, dans le but de limiter les courts-circuits dans le secteur;
- l'introduction d'un sens unique en direction du nord sur la rue du Versoix (avec un contresens cyclable), pour requalifier l'espace public en faveur des transports publics, des piétons et des cyclistes.
- la mise en place de zones de rencontre sur la rue Neuve ainsi qu'entre l'avenue Léopold-Robert et la place de l'Hôtel-de-Ville, afin de reporter une partie du trafic sur l'évitement H18 et pour faciliter le déplacement des modes doux et valoriser ce secteur de la ville ancienne.

Ces mesures et les gains urbanistiques qu'elles permettent de dégager sont présentés à la figure 7.

Zones modérées proposées et gains urbanistiques – Avec évitement H18 et PDPM H18

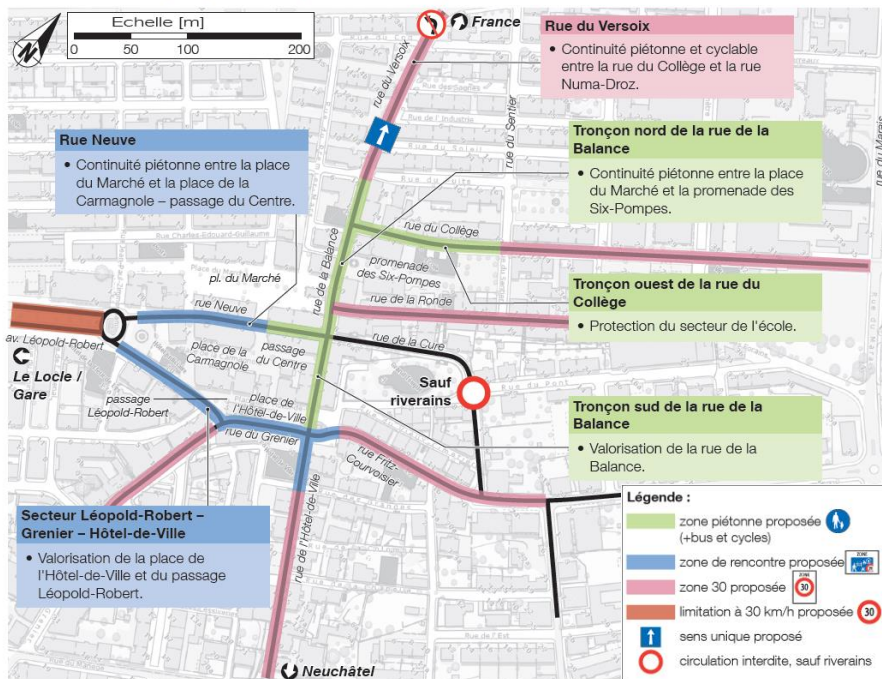


Figure 7 : zones modérées et gains urbanistiques – Avec évitement H18 et PDPM H18

Avec la mise en service de l'évitement H20, il est souhaitable de renforcer les mesures proposées dans le PDPM H18 afin de délester davantage le centre-ville de certains flux de trafic ainsi que d'améliorer les conditions de sécurité et de confort des modes doux. Les principales mesures additionnelles envisagées par la Ville de La Chaux-de-Fonds concernent l'aménagement de zones piétonnes avec bus et cycles autorisés à la rue Neuve (entre le parking de la place du Marché et l'avenue Léopold-Robert) et à la place de l'Hôtel-de-Ville. La conservation de la zone de rencontre entre l'avenue Léopold-Robert et la rue du Grenier est préconisée afin de garantir un accès au trafic motorisé dans le secteur. Le maintien de la zone de rencontre pour le mouvement de tourner à droite entre la rue de l'Hôtel-de-Ville et la rue Fritz-Courvoisier est à privilégier pour permettre l'utilisation de l'itinéraire en cas de fermeture du tunnel des Arêtes.

Zones modérées proposées et gains urbanistiques – Avec évitements H18 et H20 et renforcement du PDPM H18

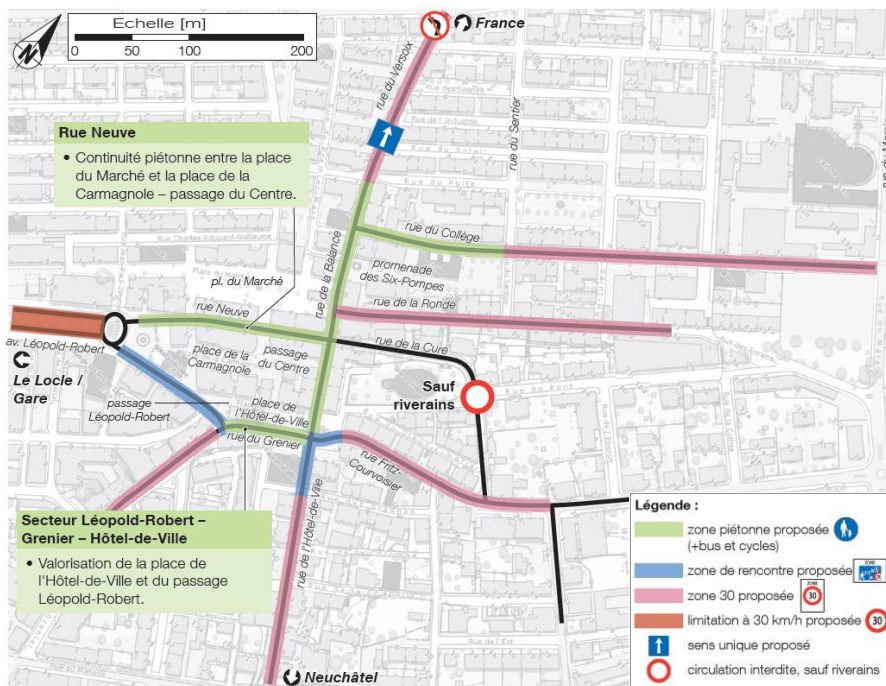


Figure 8 : zones modérées et gains urbanistiques – Avec évitements H18 et H20 et renforcement du PDPM H18

Effet escompté du projet du contournement routier H18 et du PDPM H18

Les impacts de l'évitement H18 et de son PDPM sur les volumes de trafic à La Chaux-de-Fonds sont illustrés sur les figures en annexe. Ces plans de charges expriment, en véhicules/jour, les volumes de trafic journalier moyen (TJM – moyenne journalière du lundi au dimanche) attendus aux horizons 2025 et 2035 dans le cadre des scénarios suivants :

- l'état de référence 2025;
- l'état futur 2025 à l'ouverture du projet H18 sans PDPM H18;
- l'état futur 2025 à l'ouverture du projet H18 avec PDPM H18;
- l'état de référence 2035;
- l'état futur 2035 à la mise en service de l'évitement H20, avec le projet H18 et le renforcement des mesures du PDPM H18.

Les charges de trafic futures exprimées tiennent compte d'une augmentation de la demande en mobilité liée aux différents projets de développement de la ville et des environs, mais ne considèrent aucun report modal sur les transports publics et les modes doux (cas de charge déterminant pour le dimensionnement des carrefours et la vérification des impacts environnementaux par exemple).

Les plans de charges qui montrent les effets du PDPM H18 intègrent les principales mesures d'accompagnement prévues par la Ville.

Le renforcement des mesures du PDPM H18 admis pour l'état futur 2035 avec les évitements H18 et H20 constitue le scénario maximal au niveau trafic et est utilisé pour vérifier la robustesse du projet H18 (dimensionnement des carrefours et vérification des aspects environnementaux).

La réalisation de la H18 et du PDPM induit néanmoins des reports de trafic sur certains axes tels que les rues de la Charrière, Numa-Droz et du Grenier. Ces trois axes feront l'objet d'une attention particulière au niveau de leur réaménagement pour s'assurer que le report de trafic n'entre pas en conflit avec le respect des normes environnementales, en particulier au niveau de l'air et de la protection contre le bruit.

Sur la rue Numa-Droz et à ses abords, les quatre solutions suivantes seront vraisemblablement mises en œuvre :

- Pose d'un revêtement phono-absorbant : les différents tests effectués ces dernières années sur la rue Numa-Droz n'ont pas été concluants quant à la durabilité de l'aptitude phono-absorbante de ces revêtements. Aujourd'hui, une alternative existe avec le type de revêtement posé en 2017 par le SPCH sur la chaussée sud de l'avenue Léopold-Robert, entre la poste et le Grand-Pont.
- Réduction de la vitesse à 40 km/h : une limitation permanente à 30 km/h est exclue, car les rues de la Charrière, Numa-Droz et du Grenier sont des routes de transit ou collectrices et une telle baisse risquerait de provoquer un report de trafic dans les rues de desserte des quartiers adjacents. Néanmoins, un abaissement à 30 km/h pendant la période nocturne reste une mesure envisageable.
- Changement des fenêtres : cette variante étant très coûteuse, elle ne sera appliquée que si les autres solutions ne permettent pas

d'atteindre les valeurs fixées par l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB).

- Aménagement de la rue du Progrès pour y favoriser la mobilité douce comme annoncé dans le plan directeur des mobilités : il s'agira d'étudier la mise en zone piétonne de certains tronçons spécifiques (par exemple le sud du Collège de l'Ouest) et la mise en zone de rencontre de la majeure partie de la rue.

Procédure de mise en application du PDPM H18

Réalisation des mesures d'accompagnement

Toutes les dispositions nécessaires, tant du point de vue technique que du point de vue financier ou administratif, doivent être prises par les autorités communales afin de garantir, dans les délais prévus, la réalisation des mesures d'accompagnement dont elles sont en charge.

Les mesures qui fonctionnent indépendamment de la mise en service de l'évitement H18 seront réalisées avant l'ouverture de celui-ci.

L'ensemble des mesures doit, dans tous les cas, être réalisé dans un délai de trois ans à compter de la mise en service de l'ouvrage.

Relevés de trafic

La vérification de l'efficacité de l'évitement H18 et de ses mesures d'accompagnement vis-à-vis des objectifs de délestage de la circulation dans le centre-ville nécessitera différents relevés de trafic :

- Les mesures de référence (préalables à la mise en service de l'évitement H18). Elles sont effectuées au début des travaux de la nouvelle infrastructure routière, dans les six mois précédant le début des perturbations liées à ces derniers et durant des périodes représentatives (hors vacances scolaires et sans incidences des travaux notamment). Un recalibrage des hypothèses sera effectué.
- Les mesures de contrôle (postérieures à la mise en service de l'évitement H18). Elles seront menées sur les mêmes tronçons que ceux considérés pour les mesures de référence.
- Dans les six mois qui suivent la mise en service de la nouvelle infrastructure routière, afin de vérifier les premiers effets du contournement et des mesures associées.

- Dans les six mois qui suivent la réalisation de l'ensemble des mesures d'accompagnement du projet, afin de vérifier l'effet de ces dernières.

Adaptation et finalisation des mesures d'accompagnement

En cas de non-respect des objectifs fixés, les mesures n'atteignant pas leur but seront clairement identifiées et corrigées dans un délai d'un an, soit au maximum quatre ans après la mise en service de l'évitement H18.

Une fois ces mesures correctives réalisées, les mesures d'accompagnement seront considérées comme validées par rapport aux exigences du PDPM H18.

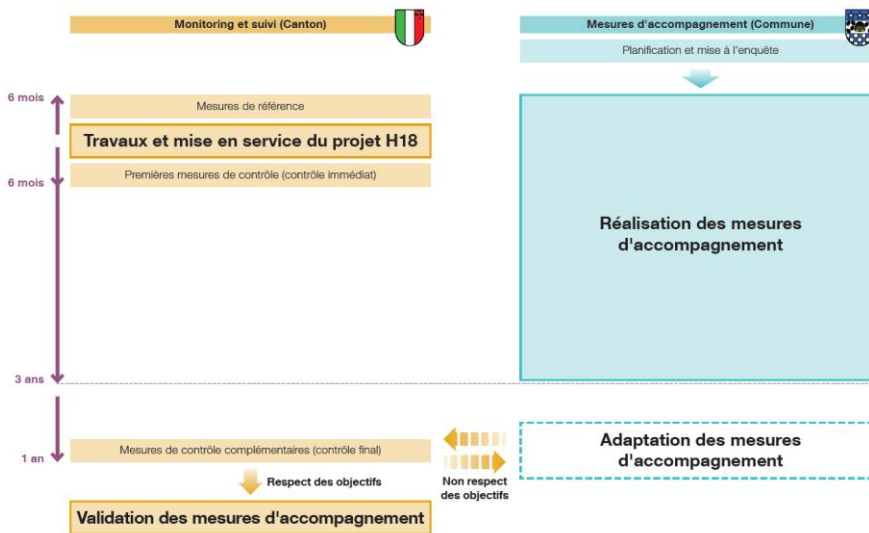
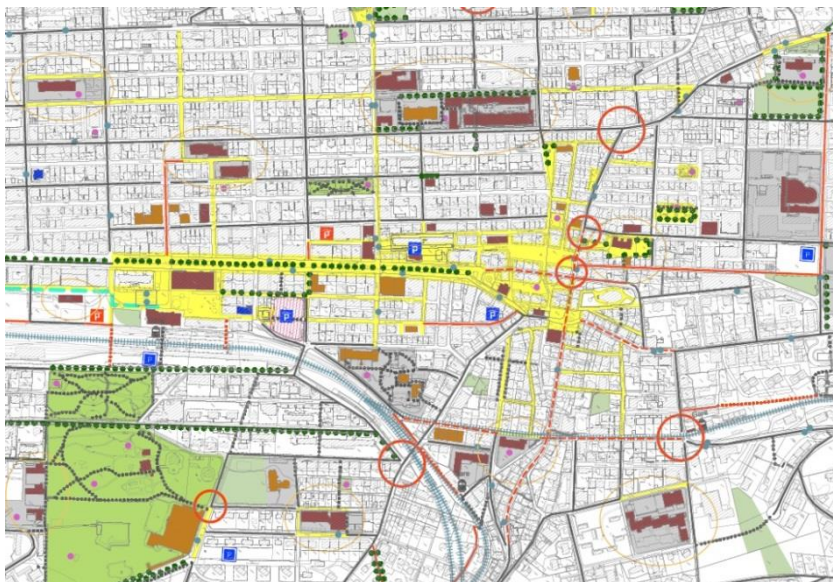


Figure 9 : procédure de mise en application du PDPM H18

Coordination avec le plan directeur des mobilités

Votre Conseil avait pris acte à l'unanimité, le 28 novembre 2017, du rapport d'information sur le plan directeur communal des mobilités. Celui-ci s'était inspiré des premières réflexions lancées en 2016-2017 pour le PDPM. Ce dernier est dès lors parfaitement conforme à la planification communale.



Légende:

-  Secteur à réaménager
-  Axe piétonnier structurant existant
-  Axe piétonnier structurant projeté (implantation du tracé indicative)
-  Axe piétonnier structurant à réaménager (mesures d'accompagnement H18-20 "PDPM")
-  Chemin piétonnier de liaison existant
-  Chemin piétonnier de liaison projeté (implantation du tracé indicative)
-  Escalier existant
-  Itinéraires piétons extérieurs
-  Allée d'arbres
-  Chemin des rencontres existant
-  Chemin des rencontres projeté
-  Projet de contournement routier H18 - H20 (tracé indicatif)
-  Mesures d'accompagnement H18-20 "PDPM"
-  Espace public majeur
-  Espace vert majeur
-  Espace vert à valoriser à l'intérieur de la ZU2

Figure 10 : extrait du plan directeur communal "piétons" secteur "centre-ville"

Nous nous permettons de mettre un extrait de ce rapport pour montrer la cohérence entre ces deux planifications et pour rappeler que certaines mesures vont se réaliser avant le contournement H18 :

Planifications avant la réalisation des contournements H18 et H20

Bien que l'absence de contournements offre extrêmement peu d'alternatives pour sortir le trafic, notamment de transit, en extérieur du centre-ville, la vision stratégique sans H18 et H20 définit toutefois une série de mesures permettant d'alléger certains problèmes rencontrés sur ce secteur.

Le schéma de circulation avant contournement doit permettre de combler certaines lacunes du réseau et de tendre à la résolution de diverses problématiques actuellement rencontrées. Aussi, il prévoit les changements suivants :

- Réorientation de la signalisation aux entrées de ville pour diriger le trafic de transit sur les axes dédiés et éviter l'insertion jusqu'au centre-ville.*
- Renforcement du rôle de la rue Numa-Droz, avec d'éventuelles modifications des régimes de priorité aux carrefours, et de la rue des Crêtets comme route de liaison pour le raccord au réseau de transit aux sorties de ville, avec mesures complémentaires pour le respect des valeurs environnementales.*
- Requalification de la place de l'Hôtel-de-Ville et des axes routiers structurants de la vieille ville (Balance, Versoix, Neuve) pour assurer la sécurité des usagers et la valorisation de ces espaces publics.*
- Evaluation du tracé des lignes de bus pour la desserte de la vieille ville avec modification potentielle des parcours actuels pour libérer le carrefour Balance/Cure en lien avec l'étude trafic susmentionnée.*

Ces mesures doivent permettre de diminuer les flux de passage qui empruntent actuellement les axes congestionnés et problématiques du centre-ville, notamment à hauteur de la Grande-Fontaine et de la place de l'Hôtel-de-Ville. Elles permettront toutefois de garantir l'accès aux véhicules motorisés dans ce secteur. Il est prévu une mise en œuvre en étape de ces mesures dès 2018.

Les opportunités de requalification des espaces publics majeurs dépendront des mesures prises pour l'allègement des charges de trafic au

centre-ville, alors que certaines requalifications permettront aussi de jouer un rôle de modération.

Concernant l'ouest de ville, secteur impacté à terme par la réalisation de la H20, la vision stratégique développée avant la réalisation de ce contournement prévoit également une série de mesures :

- Réorientation de la signalisation aux entrées de ville pour diriger le trafic de transit sur les axes dédiés et éviter l'insertion jusqu'au centre-ville.
- Réfection de la RC1320 en lien avec les travaux pilotés par le SPCH avec amélioration de la liaison de mobilité douce adjacente à cet axe.
- Intervention pour la restriction du trafic parasite sur la rue de l'Helvétie et la boucle Abraham-Robert/Arpenteurs.
- Requalification du tronçon est de la rue des Crêtets, entre le boulevard de la Liberté et la rue des Régionaux.

L'ensemble des mesures contenues dans ce chapitre peuvent être réalisées avant la mise en service des contournements. Elles sont donc indépendantes de leur réalisation. Sauf éléments nouveaux issus de la mise en œuvre des mesures d'accompagnements liées aux contournements H18 et H20, les mesures définies ci-avant resteront en vigueur après la mise en service des contournements.

Planifications après la réalisation des contournements H18 et H20

La mise en service des contournements H20 et H18 sera accompagnée d'une série de mesures d'accompagnement définies par les plans directeurs partiels des mobilités H18 et H20 (PDPM). Les mesures définies par les PDPM pouvant encore faire l'objet de modifications ultérieures, le plan directeur communal ne définit pas avec précision les interventions qui devront être réalisées sur ces axes, il renvoie uniquement aux deux PDPM.

Par rapport à la vision stratégique avant la réalisation des contournements et en articulation avec les PDPM et les plans sur les réseaux piétonniers et cyclables, les changements suivants seront opérés :

- Requalification avec intégration des besoins multimodaux des pénétrantes avec points d'accroches sur la H20, soit le boulevard de la Liberté, la rue Louis Joseph-Chevrolet et son prolongement sur la

rue des Crêtets, ainsi que la rue du Locle (contenus dans le PDPM H20).

- Requalification avec intégration des besoins multimodaux des pénétrantes avec points d'accroches sur la H18, soit la rue de l'Hôtel-de-Ville et son prolongement sur la place du même nom, la rue du Grenier, la portion du boulevard de la Liberté comprise entre le giratoire du Bas-du-Reymond et la rue du Grenier, la paire rue de la Promenade/rue de Gibraltar, la paire rue Fritz-Courvoisier/rue du Collège, la rue de la Balance, la rue Neuve, la rue du Versoix, la rue du Marais, la rue de l'Etang, la rue de la Pâquerette et la rue de la Charrière (contenus dans le PDPM H18).*
- Au centre-ville, les paires rue du Modulor/rue du Balancier, rue du Midi/rue du Roulage et rue de la Tranchée/rue des Régionaux ainsi que la rue des Crêtets sont déclassées en routes collectrices et feront l'objet d'une requalification intégrant les besoins multimodaux conformément aux mesures inscrites dans les plans des mobilités piétonne et espaces publics et cyclable.*

La libération des espaces stratégiques au centre-ville, notamment la place de l'Hôtel-de-Ville et les rues adjacentes, ainsi que l'axe de l'avenue Léopold-Robert entre la Gare et la Grande-Fontaine, pourront faire l'objet de requalifications plus importantes de l'espace public. Sur les axes identifiés dans les PDPM H18 et H20, des interventions sur l'espace public pourront également être entreprises, de pair avec les mesures contenues dans les documents précités pour la limitation du trafic automobile et le développement complémentaire des autres modes de transport.

D'autres mesures découlant du plan directeur communal des mobilités seront étudiées ces prochaines années afin d'en permettre la réalisation en même temps que l'ouverture de la H18. Il s'agit principalement de modifier et de compléter le réseau de mobilité douce grâce à la libération de certains axes du centre-ville, mais également en fonction de l'augmentation de trafic sur d'autres. Le Conseil communal envisage notamment les mesures phares suivantes :

- Axe de mobilité douce sur la rue du Progrès qui figure comme espace public majeur sur la figure 10. Le développement de cet axe est nécessaire, car la continuité des bandes cyclables sur la rue Numa-Droz pourrait, le cas échéant, disparaître du fait de l'augmentation de trafic planifiée, et ce afin de permettre la réalisation d'îlots centraux permettant la traversée piétonne en toute*

sécurité. Une liaison est-ouest pour la mobilité douce doit dès lors être prévue en remplacement. La rue du Progrès pourra remplir cette fonction.

Différentes variantes d'aménagement vont être analysées afin de réaliser un axe de mobilité douce :

- Rue du Progrès en zone piétonne avec accès autorisé pour les cyclistes et les riverains. Ceci impliquerait la suppression d'une quantité importante de places de stationnement qu'il s'agirait de remplacer, totalement ou partiellement, à proximité.
- Rue du Progrès en zone de rencontre avec la suppression du stationnement d'un côté de la rue uniquement.
- Modification des circulations dans le secteur Coullery/Casino/Midi afin de diminuer les phénomènes de saturation et d'améliorer la mobilité douce (piétons et vélos). Les mesures suivantes sont prévues et pourront être réalisées avant la mise en service de la H18 sous réserve des procédures :
 - Réouverture au trafic montant de la rue du Docteur-Coullery, sur une voie unique avec bande cyclable et élargissement significatif des trottoirs. Dans le sens descendant, il est prévu que les bus utilisent la rue du Modulor à contresens, comme jusqu'en 2009. La rue Numa-Droz deviendrait prioritaire aux croisements avec ces deux rues, avec régulation lumineuse partielle pour favoriser le franchissement par les bus. Cette mesure permet d'améliorer sensiblement le confort de la mobilité douce, de réduire les prestations kilométriques sur le réseau de desserte, d'offrir une desserte par les transports publics des commerces de l'îlot vert et de mettre en conformité les passages pour piétons de la rue du Modulor, en supprimant les deux voies de circulation dans le même sens.
 - Réaménagement de la rue du Midi, où la circulation routière se fera sur une seule voie afin de rendre conforme les passages pour piétons et d'améliorer très sensiblement la qualité des espaces dédiés à la mobilité douce, en particulier entre la rue Daniel-Jeanrichard et l'avenue Léopold-Robert. Au carrefour avec l'avenue Léopold-Robert, les véhicules pourront continuer tout droit sur la rue du Modulor ou à gauche sur l'avenue Léopold-Robert en direction ouest.

- Rétablissement de la continuité de la rue du Casino, sur une seule voie, entre la rue des Musées et l'avenue Léopold-Robert. Au carrefour avec l'avenue, les véhicules pourront continuer tout droit sur la rue du Docteur-Coullery ou à droite sur l'avenue Léopold-Robert en direction est. La mobilité douce sera également améliorée, notamment par la création d'une bande cyclable.
- Réaménagement de l'avenue Léopold-Robert, côté nord, entre les rues des Armes-Réunies et du Modulor, avec un élargissement des trottoirs et la réalisation d'une bande cyclable. L'aménagement de ce tronçon doit constituer une première étape pour une future modération forte du trafic dès que les contournements routiers auront été réalisés.

Procédure du PDPM

Comme indiqué précédemment, le PDPM a été mis en consultation publique du 7 juin 2019 au 8 juillet 2019 en même temps que la mise à l'enquête publique ainsi que le projet de contournement routier H18, de la modification des alignements routiers et de l'étude d'impact sur l'environnement. Ces différents objets ont été présentés lors d'une séance publique d'information à l'aula du collège de Bellevue le 11 juin 2019. Cette séance, qui a réuni environ 90 personnes, a surtout vu les questions porter sur le projet routier.

Au niveau de la consultation publique, les remarques suivantes ont été faites :

- Report de trafic sur la rue Numa-Droz : comme indiqué dans le présent rapport, la mise en œuvre des mesures d'accompagnement nécessitera une vérification du respect des normes environnementales en termes de bruit et d'air sur les rues Numa-Droz et de la Charrière et la définition, en temps utiles, des mesures d'aménagement routier.
- Report de trafic sur la rue du Lazaret : la réalisation de la H18 et le renforcement de l'axe de la Pâquerette donnera un rôle plus important à la rue du Lazaret, car il s'agira de l'itinéraire direct pour accéder à l'hôpital. Des travaux devront être réalisés sur la rue du Lazaret avant l'ouverture de la H18 afin de sécuriser cet axe. L'aménagement d'un trottoir y est notamment prévu. Une mise à sens unique montant de cet axe sera également analysée.

- Demande de fermeture à la circulation motorisée d'au minimum deux axes du réseau routier de la ville en damier, dans le sens est-ouest, et attribution aux cyclistes et demande d'amélioration significative du confort et de la sécurité pour ce mode de déplacement sur une traversée nord-sud. Pour l'axe est-ouest, le Conseil communal va étudier, comme indiqué dans le présent rapport, l'axe de la rue du Progrès. L'axe nord-sud de la rue du Docteur-Coullery sera réaménagé et tiendra compte de la mobilité douce avec l'élargissement des trottoirs et l'aménagement d'une bande cyclable.

Les mesures d'accompagnement seront mises à l'enquête publique si elles nécessitent un permis de construire et/ou feront l'objet d'un arrêté de circulation. Les personnes intéressées pourront s'exprimer dans le cadre de ces procédures ultérieures.

Commissions

Le PDPM ainsi que le projet de contournement routier H18, de la modification des alignements routiers et de l'étude d'impact sur l'environnement ont été présenté aux commissions suivantes :

- Commission mobilité, espace public et stationnement et Commission transports : le 27 mai 2019.
- Commission de gestion des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie : le 26 juin 2019.

Le présent rapport a été préavisé favorablement à 8 voix pour et 3 abstentions le 28 octobre 2019 par la Commission de gestion des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie.

Classement des motions et postulats

Aucun

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législature

Le rapport de la stratégie du Conseil communal pour la législature 2016 – 2020 indique dans la mise en perspective des projets en lien avec les espaces publics l'engagement du Conseil communal pour la réalisation à moyen terme des évitements est et ouest de la Ville par respectivement la H18 et la H20.

Conséquences sur les finances

Le projet H18 participe au financement des mesures figurant dans le périmètre indiqué sur la figure 5, à savoir les axes suivants :

- rue de l'Hôtel-de-Ville depuis le giratoire du Bas-du-Reymond jusqu'au futur giratoire des Petites-Crosettes;
- tunnel H18 des Arêtes;
- accrochage nord sur la rue Fritz-Courvoisier et la rue du Collège;
- rue de la Pâquerette entre le futur giratoire de la H18 sur la rue du Collège et la rue de Biaufond;
- rue du Collège entre le futur giratoire de la H18 et la rue du Marais;
- rue Fritz-Courvoisier entre le futur accrochage de la H18 et le passage de l'Alambic.

Toutes les autres mesures, dont l'estimation financière reste à effectuer, sont à charge de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Il s'agira évidemment d'investissements importants à consentir ces prochaines années. Dès lors, et afin d'anticiper les possibilités de subventionnement externe, des mesures ont été annoncées et retenues dans les PA.

Conséquences sur les ressources humaines

La mise en œuvre des mesures d'accompagnement définie dans le PDPM H18 nécessitera une très forte mobilisation des services communaux, en particulier du Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement, secteur planification, et du Service technique. Des mandats ponctuels seront probablement nécessaires et seront inscrits dans les budgets respectifs des services.

Collaboration intercommunale

L'élaboration de ce PDPM s'est faite en coordination avec les autres planifications supérieures, notamment le plan directeur cantonal, le plan directeur régional et le PA.

Eléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

La réalisation des mesures du plan directeur des mobilités doit permettre une meilleure qualité de vie pour les habitants et les visiteurs de la ville, notamment avec des espaces urbains de qualité et sécurisés, des rues de quartier libérées du trafic routier parasite et une meilleure qualité environnementale (air et bruit) dès la réalisation du contournement routier.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces mesures, il s'agira d'analyser, tel que mentionné plus haut, les axes routiers du centre-ville ainsi que ceux qui vont connaître une augmentation de trafic (rues Numa-Droz, du Marais et de la Charrière) pour savoir s'il est nécessaire de prévoir des mesures.

b) Aspect social

Les espaces publics sont le support du vécu au quotidien des usagers, qu'ils soient habitants, travailleurs ou visiteurs. Ils sont des lieux de rencontre entre les différentes générations. La réalisation de la H18 et des mesures du PDPM va permettre de changer l'image du centre-ville avec des rues qui pourraient être piétonnisées et d'autres passées en zone de rencontre. La vitalité et l'image du centre-ville vont fortement être améliorées avec ce projet.

c) Aspect économique

La réalisation des mesures projetées dans le PDPM H18 va nécessiter des investissements conséquents pour la Ville ces prochaines années. Des subventions seront possibles, tel qu'annoncé plus haut, par le fonds d'agglomération.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Théo Bregnard

Le chancelier

Daniel Schwaar

M. Daniel Surdez, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je commencerais peut-être par une boutade. Peut-être le point 7 de l'ordre du jour aurait-il dû précéder le point 4 car il s'avère tellement contraignant qu'à l'horizon 2040-2050, il ne devrait plus y avoir de voitures dans notre Ville... Alors à quand un rapport sur un évitement routier ?

Mais redevons sérieux ! Le PLR a pris connaissance avec un vif intérêt d'un rapport qui a retenu toute notre attention et nous tenons à en remercier les auteurs. Un rapport fouillé dont il est parfois difficile d'en interpréter toutes les conséquences lors de sa future mise en pratique, mais avec la certitude qu'il va changer en profondeur le visage de notre Ville, au centre en particulier, et les habitudes de ses résidents. Il est donc de notre devoir et impératif de ne pas rater l'exercice.

En préambule, nous nous demandons pourquoi la Commission des mobilités n'a pas été consultée sur les propositions du Conseil communal. Elle a certes été informée ce printemps des options prises par l'Etat mais pas du plan proposé par la Ville ; sa prise de positions ne figure dès lors pas dans le rapport. Elle aurait été précieuse du fait qu'elle comprend en son sein plusieurs représentants des divers milieux concernés par le sujet. Cela aurait constitué une information utile sur la perception du rapport en dehors des milieux strictement politiques.

Par ailleurs, vous l'aurez compris, nous sommes défavorables à des contingentements et préconisons le dialogue et la pertinence des réalisations planifiées pour convaincre les Chaux-de-Fonnières de moins recourir à la voiture au profit de la mobilité douce. Il faut bien reconnaître que la planification du trafic version 2035 a de quoi nous interpellier et appelle par elle-même un changement d'attitude. Heureusement, la réalisation de ligne ferroviaire directe devrait, à cet horizon, attirer un grand nombre de voyageurs, tant locaux que pendulaires, et jouer un grand rôle de régulation du trafic routier, pour autant que le réseau de bus soit incitatif et performant.

Ainsi donc, la Boucle de la Grande-Fontaine, rue de la Balance, partiellement du Collège et d'autres vont-elles devenir zones piétonnes ou de rencontre, où le piéton et le cycliste seront rois, laissant peu de place à la voiture ? À nos yeux, le simple changement d'affectation ne suffira pas. Pour qu'elles soient fréquentées, elles devront être attrayantes et réaménagées avec goût. Le récent réaménagement de la Place de la Carmagnole et du Passage du Centre montrent qu'il ne suffit pas de planter un arbre et de dessiner un jeu sur le sol pour gagner en attractivité.

Le commerce local doit aussi être au centre de nos préoccupations, car cette zone est bordée de magasins et boutiques qui l'animent mais aussi de vitrines vides. Il est urgent de lui redonner des couleurs et cela vaut également pour l'avenue Léopold-Robert, jadis si prospère. Il s'agit aussi d'être à leur écoute ! Cette zone doit devenir le poumon de La

Chaux-de-Fonds, un lieu de rencontre qui suscite l'envie d'y être et de s'en accaparer par sa qualité urbanistique et la convivialité qui s'en dégagera. Une réalisation qui doit redonner des couleurs aux Chaux-de-Fonnières, susciter l'envie et contribuer à leur fierté. Toutefois, le PLR souhaite que le réaménagement de cette zone soit coordonnée avec la mise en service de la H18 afin d'éviter le chaos et la prise de mauvaises habitudes circulatoires qui pourraient nuire à l'utilisation souhaitée de la H18.

Le réaménagement de la rue du Casino et du Dr Coullery, réouvertes au trafic dans l'axe sud-nord, relieront le Parc des Musées au Bois du Petit-Château et méritent, de ce fait, une attention particulière dans la transformation qu'elles subiront. Nous suggérons en effet qu'au lieu d'élargir chaque trottoir de 80cm, un soit laissé à sa dimension actuelle afin de faire bénéficier le deuxième de cette largeur supplémentaire pour lui donner un caractère convivial et incitatif pour les guider à ces deux endroits phares de la Ville. Nous en suggérons aussi une végétalisation et arborisation. Le redimensionnement de la rue du Midi – passage de deux à une voie pour le trafic routier – et son réaménagement ne sont possibles qu'avec la réouverture au trafic de l'axe cité précédemment. Nous appuyons aussi l'idée de mettre la rue du Progrès en mobilité douce en l'excluant de la rue Numa-Droz.

Mais toutes ces réalisations, et nous en avons sciemment omises, seraient impossibles sans la réalisation de la H18 dont le tracé retenu nous convainc pleinement. Nous attirons toutefois l'attention du Conseil communal sur le carrefour Orée-du-Bois/Hôtel-de-Ville qui mérite une attention particulière compte tenu du trafic qu'il génère dans un quartier en pleine expansion, tout comme le revêtement routier entre le rond-point des Petites-Crosettes et du Bas-du-Reymond pour atténuer les nuisances dues à l'augmentation du trafic. Il conviendra aussi de veiller à ce que l'effet de l'air vicié causé par le trafic du tunnel non ventilé ne se répercute pas sur le voisinage. Nous saluons aussi la sortie du tunnel telle que prévue côté nord avec son embranchement direct en direction de la Cibourg et le rond-point pour la distribution du trafic urbain. Mais pourquoi ne sera-t-il pas possible à l'embranchement Collège/Pâquerette de tourner à gauche depuis le giratoire pour emprunter la rue du Collège ? Et pourquoi doit-on emprunter le giratoire lorsque l'on circule sur la rue du Collège, en provenance de la Cibourg, pour emprunter la rue de la Pâquerette ? Rue qui deviendra route cantonale que nous souhaitons voir arborisée et qui, avec celle du Lazaret, serviront d'accès à l'hôpital. De ce fait, elles devront, y compris en hiver et malgré la déclivité, être transitables 24 heures sur 24.

Malheureusement, il n'y a pas de solutions parfaites et quelques riverains se verront contraints de déménager suite à la démolition de leurs immeubles. Nous insistons pour qu'ils soient justement indemnisés et aidés dans la recherche d'un nouveau logis. Les rues Numa-Droz et de la Charrière, qui devront aussi être l'objet d'une attention particulière au

niveau des nuisances, deviendront des routes collectrices en raison du réaménagement du centre-ville, mais aussi afin de canaliser une partie du trafic urbain vers la H18. Nous pensons que la rue Numa-Droz doit être prioritaire, sauf sur les axes principaux montants en raison de la pente en hiver, et pouvons souscrire à une limitation de vitesse à 40km/h. Par contre, l'éventualité d'une mise à 30km/h la nuit nous laisse perplexes et nous nous y opposerons.

En conclusion, nous nous réjouissons de voir l'Etat investir CHF 180 millions, montant qui dynamisera le secteur de la construction, pour réaliser l'évitement est de notre Ville, si important pour le désengorgement de notre centre-ville, même si nos autorités devront impérativement se pencher sur la réalisation de nouveaux parkings de proximité.

Le rapport parle de dépenses importantes pour notre Ville. Le conseil communal peut-il les quantifier même si elles seront réparties sur plusieurs exercices comptables ?

Vous l'aurez compris, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, le PLR prendra acte avec intérêt et reconnaissance de ce rapport.

M. Thierry Brechbühler, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le présent rapport a suscité une longue discussion au sein de notre groupe. En préambule, nous souhaitons en remercier les auteurs pour sa qualité. Il est complet, technique et a nécessité un énorme travail. Remerciements faits, entrons dans le vif du sujet.

Nous nous réjouissons que le projet de contournement de La Chaux-de-Fonds puisse certainement être réalisé dans les années à venir. Outre un gain de temps non négligeable lors des déplacements, la réalisation de ce projet offrira aux entreprises de la place, espérons-le, une masse de travail bienvenue et le centre-ville bénéficiera d'un allègement du trafic routier. Ouf, dirons certains ! D'autres seront plus nuancés et s'inquiètent déjà de savoir comment ils vont pouvoir se rendre au centre-ville... et c'est en partie notre cas car certains changements évoqués dans ce rapport nous interpellent.

Tout d'abord, nous sommes inquiets pour les commerçants se situant le long de la partie ouest de la rue du Collège. Nous espérons qu'ils ne seront pas négativement impactés par les mesures de réduction du trafic dans cette zone. En effet, par exemple, la station-service qui s'y trouve ne bénéficiera plus du passage dont elle profite aujourd'hui et il y aura là probablement un manque à gagner non négligeable que nous regrettons. Également aussi les restaurants ou autres commerçants-artisans situés quelques mètres plus loin auront probablement une clientèle qui risque de diminuer alors que, en page 10 du rapport, on nous dit : "L'accès aux commerces, services et entreprises du centre-ville doit être assuré, en

particulier au moyen d'une offre de stationnement adéquate, et ce afin de garantir l'accès des clients et visiteurs."

Nous émettons aussi quelques réserves sur le carrefour Pâquerette/Charrière qui verra sa charge de trafic augmenter massivement. Espérons que ce ne soit pas le capharnaüm à cet endroit aux heures de pointes. Le trafic frontalier en provenance de Biaufond sera fortement ralenti à l'approche de ce carrefour et nous souhaitons savoir ce qu'il est prévu pour ne pas engorger ladite rue. En plus des nombreux pendulaires en provenance du nouveau tunnel, il faudra également prendre en compte les véhicules en provenance et au départ du cimetière. À cela, ajoutons que nous souhaiterions que des mesures supplémentaires sur le chemin des Emposieux en direction du cimetière soient prises afin qu'il n'y ait pas de report de trafic en provenance de la Cibourg.

Autre situation à laquelle nous n'avons pas trouvé de réponse, nous aimerions savoir de quelle manière pourrions-nous accéder au centre-ville en venant depuis le Bas-du-Reymond ? Étant entendu que ni la rue du Grenier ni celle de l'Hôtel-de-Ville ne permettront un accès direct à la Place du Marché et à la vieille ville, il nous semble peu efficient de devoir effectuer plusieurs kilomètres supplémentaires à travers la Ville et charger, encore un peu plus, la rue Numa-Droz pour y accéder. Quelles sont les propositions du Conseil communal ?

Enfin, j'y faisais référence, nous sommes dubitatifs quant au transfert du trafic de transit par la rue Numa-Droz... Certes, l'abaissement de la vitesse à 40 km/h réduira les nuisances pour les habitants mais une telle charge de trafic sur ce tronçon suscite notre inquiétude, entre autres au niveau de la sécurité ! Nous osons espérer que les aménagements annoncés seront efficaces...

Comme vous pouvez l'entendre, le groupe UDC est donc mitigé sur les mesures proposées et attend des réponses claires à ses incertitudes., Nous sommes néanmoins satisfaits que des mesures de monitoring soient prévues dès la mise en œuvre du PDPM afin que les ajustements nécessaires puissent être effectués dans les meilleurs délais.

Reste un point sur lequel nous souhaitons revenir et il nous paraît crucial, il s'agit de l'aspect financier. En effet, nulle part dans le rapport nous sommes informés des coûts relatifs aux travaux nécessaires ni de quelle manière ils seront financés... Nous estimons que c'est un point qui mérite d'être clarifié et nous attendons, de la part du Conseil communal, des éclaircissements à ce sujet.

Ainsi, le groupe UDC laissera la liberté de vote à ses représentants mais n'exclut pas de demander une suspension de séance afin de se positionner clairement sur la prise d'acte de ce rapport.

Je vous remercie.

Mme Marina Schneeberger, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Canton de Neuchâtel soumet à La Chaux-de-Fonds un projet de contournement de la Ville afin d'y sortir une partie du trafic de transit, mais également de capter une partie du trafic interne pour délester le centre-ville. Ça sera un investissement de plus de CHF 150 millions. Mais pour que contournement et investissement se fassent, les autorités cantonales demandent une réorganisation du trafic en Ville et une requalification de certaines routes afin de drainer un maximum de véhicules sur le nouveau tronçon.

C'est de ces mesures d'accompagnement dont ce PDPM parle. Son but principal est d'améliorer la qualité des espaces publics et la qualité de vie des habitants ! Ce but est totalement louable et le groupe POP y adhère à 200%, mais la situation au centre-ville est aujourd'hui de plus en plus insupportable et le bien-être de tous les différents usagers est péjoré. Il faut prendre des mesures ambitieuses pour changer cela et améliorer notre image pour que de nouveaux habitants viennent s'établir à La Chaux-de-Fonds. La Ville a une carte à jouer sur ces questions.

Le rapport présenté ce soir va dans le bon sens et nous nous en félicitons. Des zones piétonnes seront aménagées, les abords des collèges sécurisés, les bus auront plus de facilité pour s'insérer dans le trafic et seront régulièrement à l'heure, la mobilité douce sera un peu améliorée entre autres, mais à la lecture de ce rapport, du reste extrêmement bien fait et documenté – merci à ses auteurs – des questions se posent. En premier, une constatation : en Ville, malheureusement 65% du trafic est interne, entre 10'000 et 15'000 voitures par jour ! Pour que cela change, il faudra bien plus que les contournements routiers H20 et H18...

Un des axes qui deviendra problématique – qui l'est déjà du reste – c'est la rue Numa-Droz. Un revêtement phonoabsorbant sera posé et la vitesse sera réduite à 40km/h. Est-ce suffisant ? Cette rue sera une rue dite "collectrice" et les stops seront supprimés. Y aura-il alors une augmentation du nombre de camions ? De Fangio qui se permettront de pousser les gaz le long de cette belle rectiligne droite sans obstacles ? Et combien de radars fixes seront posés aux endroits dangereux et stratégiques de ce futur boulevard ?

Un autre point noir : la rue du Marais. Actuellement, elle est à 30km/h car elle dessert le Collège de la Charrière et Alfaset. Ces deux institutions existeront toujours lors de la mise en circulation du contournement est de la Ville. Pourquoi remettre cette rue à 50km/h ? Quelles mesures seront prises pour la sécuriser ? Pourquoi ne pas faire comme pour Numa-Droz, instaurer un 40km/h, s'il n'est pas possible de garder le 30km/h ? Du mobilier urbain sera-t-il installé vers Alfaset et vers le Collège de la Charrière ?

D'autres axes seront certainement problématiques, tels que les rues du Grenier, du Midi, des Forges, de la Charrière, de la Pâquerette. Pourquoi ne pas instaurer, pour toutes ces rues dites "collectrices", un 40 km/h généralisé ?

Une autre question : comme la rue Numa-Droz sera sans stop, les vélos montant la rue Docteur-Coullery, qui leur sera aménagée, auront certainement bien des soucis pour redémarrer après s'être arrêtés au stop et aussi pas mal d'attente avant de pouvoir traverser cette rue à grand trafic. Ce problème se posera également pour les voitures et pour les bus. Le projet mentionne que des feux de signalisation seront installés et que les bus activeront la phase verte. Si lors des heures de pointe, les bus sont arrêtés au niveau de la rue de la Serre, leur sera-t-il possible d'activer la zone verte ? Et que diront les automobilistes arrêtés quelques minutes aux feux de la rue Numa-Droz ?

Du reste, nous regrettons qu'une rue qui a été fermée en grande partie au trafic routier redevienne un axe de circulation. La population s'y était habituée et il ne nous paraît pas nécessaire de la rouvrir de la sorte. Le Conseil communal peut-il nous indiquer les raisons de ce changement et s'il n'y a pas d'autres solutions pour cela ?

La rue du Midi ainsi que celle du Modulor seront réaménagées et la circulation routière ne se fera que sur une seule voie afin de rendre conforme les passages pour piétons. En sera-t-il de même pour les rues de Pouillerel, des Armes-Réunies et du Balancier ? Rues qui sont actuellement à deux voies dans le même sens et qui n'ont pas d'îlot central !

Nous trouverions intéressant de "doubler" la rue du Progrès. En effet, la rue Progrès sera aménagée comme voie vélos, serait-il possible de faire la même chose avec la rue de la Serre ? Une voie cyclable tout à côté du Pod et qui serait parallèle à la future zone piétonne. Pourquoi pas ? Intéressant !

Malgré nos interrogations, le groupe POP soutiendra ce rapport qui va dans le sens d'une ville agréable, vivable et conviviale. Pour poursuivre la réflexion et ne pas sacrifier des secteurs de la Ville, le POP va déposer un postulat qui reprend les interrogations ici présentées et qui permettra au Conseil communal de poursuivre son intéressant travail de réflexion.

Je vous remercie pour votre attention

M. Blaise Fivaz, PDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. C'est avec attention que l'élue PDC a pris connaissance du rapport relatif au contournement est de la Ville par la route nationale H18. Il se félicite de voir ce projet enfin aboutir après maintes tractations à la Berne fédérale et il convient de relever le bel effort et le travail constant de nos élus cantonaux à Berne. Enfin, nous pouvons envisager de réaménager le centre-ville.

En préambule, je souhaite émettre un petit bémol qui diminue très légèrement ma joie relative à cette concrétisation. Il est regrettable que, lors de la construction du tunnel sous La Vue-des-Alpes sur la route principale suisse H20 qui va devenir route nationale, la bretelle des Convers ne soit pas mieux exploitée. En effet, ne serait-il pas intéressant de prendre contact avec nos homologues bernois pour un aménagement de la route conduisant à Renan et permettre aux usagers du Vallon de Saint-Imier de profiter de cette sortie et ainsi délester une part du trafic arrivant au Bas-du-Reymond ?

Cela dit, en 2012, et en ma qualité de chef de la Sécurité publique, je m'étais permis de faire remarquer au Service des ponts et chaussées que le contournement H18 devrait se faire sans entrer en Ville. Or, pour de multiples raisons – on a toujours de bonnes raisons – le contournement n'intervient qu'à la hauteur des Petites-Crosettes. Dans ce secteur, il faut tout de même relever que nous nous trouvons en présence de plusieurs industries et d'un quartier qui compte quelques 2'000 habitants. En outre, les deux passages sous-voies devront être modifiés à grands frais. C'est fort regrettable.

À ce propos, qu'advient-il du carrefour de l'Orée du Bois ? Introduction et sortie des usagers et quartier comme déjà dit fort de quelques 2'000 habitants, alors pourquoi ne pas prévoir un giratoire dans le coût des travaux ? Giratoire qui n'entraverait guère le trafic de la H18 puisque les véhicules arrivant du Bas-du-Reymond seraient prioritaires. Pour mémoire, et si nécessaire, les regards et les tubes avaient été mis en place pour y accueillir si nécessaire des feux lumineux autant pour le trafic que pour les piétons.

En revanche, nous saluons la réalisation de bandes cyclables et trottoirs mixtes, surtout les trottoirs mixtes qui indéniablement sécuriseront et inciteront les usagers à la mobilité douce. Attention toutefois sur les trottoirs mixtes aux cyclistes qui disposent de vélos électriques d'une puissance de 350w ou 500w, permettant une vitesse jusqu'à 45km/h, dénommé "vélo électrique rapide". Ils devraient circuler sur les trottoirs mixtes avec le moteur coupé pour éviter cette différence de vitesse entre les piétons, les cyclistes qui n'ont pas d'assistance électrique et les autres. Comment contrôler cela ?

Dirigeons-nous maintenant de l'autre côté, soit à l'entrée est de la H18 sur la rue du Collège. Il est prévu deux bandes cyclables de 1.5m chacune. C'est la norme légale mais, sur une route à grand trafic et lorsque vous êtes dépassés ou que vous croisez un 40 tonnes, c'est limite en terme de sécurité. Plus encore, le contresens cyclistes me paraît dangereux ! Dès lors, pourquoi ne pas avoir imaginé de réaliser une piste cyclable pour le contresens et sécuriser les plus faibles dans le trafic ?

Passons à autre chose. Félicitations au Conseil communal et aux services concernés qui n'attendent pas la réalisation des contournements

pour déjà imaginer des aménagements qui se réaliseront ou pas. À ce sujet, il y a des contraintes à ne pas négliger, telles que les abords des collèges qui verront un accroissement du trafic. La population est sensible à la sécurité de nos enfants et je ne rappellerai pas ici le tragique accident de la rue du Marais qui a contraint la Ville à prendre des mesures conséquentes, à juste titre.

Une remarque sur la zone piétonne de la rue de La Balance. Pourquoi accepter que le trafic circule dans cette zone pour accéder à la Place du Marché ? Il y aura constamment des véhicules car, comme vous le savez, les conducteurs voudront tous aller chercher une place de parc sur la Place du Marché. Dès lors, pourquoi ne pas renvoyer le trafic par les rues Fritz-Courvoisier, Cure et Neuve ? Ainsi, le trafic ne circule pas dans la zone mais ne fait que la traverser, ce qui à nos yeux est nettement moins dommageable.

Dans la rue Numa-Droz, limiter la vitesse à 40km/h c'est très bien puisqu'il n'y a pas la contrainte des priorités de droite appliquée dans les zones 30km/h. En effet, comment redémarreraient les véhicules montant Coullery et Modulor notamment s'ils doivent s'arrêter pour accorder la priorité de droite ? Par ailleurs, merci de m'expliquer comment vous ferez pour introduire une mesure à 40km/h de jour et 30km/h de nuit puisque, faut-il le rappeler, dans les zones 30 c'est la priorité de droite qui est de mise et qu'en principe seuls les passages piétons aux abords des collèges sont admis.

L'alternative des bandes cyclables dans la rue du Progrès est intéressante et la réflexion mérite de se poursuivre. L'important c'est de créer une liaison est-ouest et vice versa sur un cheminement sécurisé. Une contrainte toutefois, c'est la suppression des places de parc au moins d'un côté, contrainte qui n'est pas insurmontable.

Enfin, au sujet des modifications relatives à la circulation des bus en trafic de lignes Modulor/Coullery/Midi, sait-on déjà quelle incidence cela aura sur les horaires et la circulation en général ? Une étude a-t-elle été conduite ? Nous aurons certainement l'occasion de débattre de tous ces sujets en commission.

En résumé, n'ayons pas peur d'investir dans ce projet car cela représente le futur ! Vous l'aurez compris, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, le représentant du PDC prend acte avec un grand intérêt de ce rapport.

Je vous remercie.

M. Michael Othenin-Girard, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous avons ce soir l'occasion – unique ! – de prendre de la hauteur politique et de marquer, de manière indélébile, l'avenir de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

S'il y a un soir, chers membres du Législatif, qui doit compter dans cette législature, s'il y a un soir où nous devons prendre nos responsabilités et être à la hauteur du mandat que nous a confié la population en 2016, c'est bien ce soir ! Car nous n'avons rien de moins que l'occasion de dessiner les contours de la Ville de demain ! Une triple occasion, je dirais même, car le PDPM va nous permettre de souffler ou plutôt de donner de l'air à nos citoyens en diminuant de manière conséquente le trafic en son centre, mais c'est aussi un signal fort pour le Grand Conseil qui doit encore voter CHF 180 millions pour la réalisation de l'évitement est de La Chaux-de-Fonds par la H18 et qui n'est pas encore acquise je le rappelle. H18 qui quant à elle est complémentaire aux projet de contournement ouest de La Chaux-de-Fonds et du Locle par la H20.

Donc, les deux projets ainsi que les mesures que propose le PDPM permettront enfin de créer un évitement complet de la Ville de La Chaux-de-Fonds, tout en valorisant les espaces de rencontre au centre-ville. C'est donc ce soir qu'une partie importante se joue et chaque parti doit prendre ses responsabilités en saisissant l'opportunité de donner un signal fort au Canton. Cela fait maintenant de longues années que nous parlons de ces chantiers et, puisque la balle est dans notre camp, évitons de nous mettre un autogol.

Si j'insiste à considérer ce PDPM comme un élément charnière pour l'avenir de la Ville, c'est surtout pour encourager tous les abonnés "d'urbanisme magazine", qui sont nombreux ce soir...

RIRES

...à faire confiance à tous les acteurs, internes ou externes, qui sont à l'origine de ce plan directeur et qui planchent depuis de longs mois, voire des années, sur des problématiques qui dépassent même les plus passionnés de mobilité et d'urbanisme d'entre nous.

Évidemment, à la lecture du rapport, certaines questions se posent et si notre Autorité doit rester vigilante, elle doit aussi valoriser et respecter le travail réalisé par le personnel communal et éviter de faire de l'ingérence dans des domaines spécifiques auxquels elle ne connaît rien ou, du moins, n'a pas tous les éléments en main pour juger, car n'oublions pas que nous recevons un rapport qui ne fait pas état de toutes les variantes imaginées qui ne sont pas réalisables. Alors, s'il vous plaît, ne nous trompons pas de débat ce soir ! D'autant plus que ces choix et les crédits qui en découlent pourront être redébattus et que l'ensemble de ces mesures vont être monitorées de près par notre Autorité. D'ailleurs, on ne peut pas dire que la Ville a lésiné sur les rencontres et les échanges pour permettre d'arriver, justement, à un projet efficace et le plus consensuel possible.

Les remarques des inquiets, des curieux ou des lobbyistes de tous bords ont pu être entendus lors de la séance publique du 11 juin dernier,

qui fut annoncée par voie de presse, ainsi que par courrier aux riverains du projet H18 et dont la participation a été à la hauteur des interrogations que suscite le projet. La communauté politique n'a pas non plus été écartée du débat – bien que si on en croit les interventions de ce soir, ça semblerait que ce soit probablement le cas – car ce sont l'avis des membres de trois commissions qui ont été sollicités, soit 21 personnes membres de partis politiques, dont 15 élus de ce plénum. Ce PDPM n'a pas donc pas été pensé sur un coin de table et est bien le résultat de concertations, de discussions et d'adaptations de la part du Conseil communal et des services concernés après de nombreuses consultations et le groupe socialiste tient à les en féliciter !

Au final, en prenant un peu de hauteur, le résultat est plutôt alléchant non ? Amélioration de la qualité des espaces publics et des conditions environnementales, sécurisation des itinéraires pour la mobilité douce, promotion des modes alternatifs à la voiture, renforcement du dynamisme économique au centre-ville et j'en passe... Tout en limitant l'impact du trafic pendulaire en Ville et dans les zones résidentielles et en encourageant les déplacements à pied ou à vélo, le tout avec une vigilance toute particulière pour les aspects sécuritaires, particulièrement à l'abord des écoles et des carrefours sensibles.

Mais pourquoi ne pas être davantage audacieux ? Puisqu'il est question de dessiner la Ville ancienne de demain, l'imaginez-vous sans une vraie place de rencontre ? Ou inversement, considérez-vous, cher membre de ce plénum, que l'avenir de notre Ville passe par une Place du Marché pleine de places de parking et où les piétons, les poussettes, les terrasses de café et le marché deux fois par semaine croisent le fer avec un millier de véhicules par jour ? Il paraît donc nécessaire et pertinent pour le groupe socialiste que le Conseil communal doit profiter des importants changements en Ville ancienne pour réfléchir à la requalification de la Place du Marché en zone piétonne. C'est l'objet du postulat déposé ce soir et qui sera développé plus tard au même titre qu'une résolution axée "sécurité" dont nous reparlerons aussi.

Alors certes, ce projet, indispensable pour mettre en place les mesures d'accompagnement et ainsi inciter les automobilistes à utiliser la future H18, ne pourra jamais convenir à tout le monde et ce n'est pas le projet le moins pire que nous avons devant nous, c'est un bon projet ! La manière la plus efficiente de favoriser l'emprunt de la H18 par les automobilistes tout en valorisant la qualité de vie en Ville !

Alors oui, les pros mobilité douce considérons que ce plan directeur n'est pas assez ambitieux et les pros voitures de leur côté préféreraient voir un Pod bordé de zone bleue privilégiant les rencontres des pare-chocs plutôt que le choc des rencontres... Mais est-ce un bon compromis ? C'est la question qui nous est posée ce soir ! Et c'est de cela qu'il est question et

non du plan directeur idéal, car l'idéal de chacun ne saurait former un idéal pour toutes et tous.

Vous l'aurez compris, le groupe socialiste, qui remercie l'excellent et important travail réalisé par les services, soutiendra ce rapport et l'approuvera avec détermination et enthousiasme et encourage le plénum réuni ce soir à en faire de même et donner ainsi un signal fort pour l'avenir de notre Ville !

Je vous remercie de votre attention.

M. Marc Fatton, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Les Verts ont beaucoup critiqué ce PDPM en commission et les nombreuses oppositions déposées depuis corroborent notre vision, mais ce soir, dans un état d'esprit constructif, nous prendrons acte positivement de ce rapport.

Nous espérons que les contournements H18 et H20, les "poches 30km/h" du plan directeur et les mesures d'un plan de stationnement apporteront un bol d'air à La Chaux-de-Fonds mais force est de constater que seul l'hyper centre, la ville historique, sera la grande gagnante. Un regain d'images, un nouvel élan et indéniablement un centre plus attractif pour les touristes et les chaland indigènes. Pour les Verts, un excellent projet mais, d'après les projections, il y a un revers de la médaille. Des quartiers avec de nouvelles nuisances, d'autres axes avec des surcharges, une pression du trafic encore accrue autour de la plupart des collèges et une vision étriquée du potentiel cyclable, telles étaient les raisons de notre mauvaise humeur en commission.

De fait, Charrière/Numa-Droz/Forges ou Etoile/Crêt/Manège, Grenier, Crêtets, ces axes de liaisons souvent déjà perturbés, devront endurer des hausses significatives de trafic, avec comme corolaire l'augmentation de nombreux carrefours problématiques, l'augmentation du bruit, de la pollution et une diminution de la qualité de vie de nombreux habitants. Maigre bilan pour ces habitants de notre Ville – ces mêmes dont on vient de parler – au vu des investissements consentis. En effet, il est vrai que c'est pour le trafic de transit – 10% des véhicules en Ville – et qu'eux, ces mêmes habitants, subiront le trafic interne soit les 65 % que génèrent les déplacements de nos concitoyen dans leur propre Ville. Les Verts pensent que les périmètres H18 et H20 tels que présentés dans le PDPM sont insuffisants et qu'ils s'arrêtent là où commencent les problèmes réels.

Le Canton, en particulier, devrait mieux assumer ses responsabilités. On peine à voir la volonté de favoriser la mobilité douce dans ce projet. Certains pays construisent déjà des autoroutes à vélo, chez nous on en est au stade où des associations doivent faire des oppositions pour gagner quelques centimètres sur des solutions de pistes que l'on qualifiera peut-être d'à peine vicinales ! Dans cette portion, entre les deux sous-voies notamment, nous n'avons pas vu non plus de solution acceptable pour

l'accroche des plus de 600 véhicules immatriculés dans le quartier ainsi que pour les nombreux élèves des Cerisiers censés se rendre à pied ou en vélo jusqu'à leur collège...

En page 6, paragraphe 1 du rapport, il est dit qu'une porte d'entrée sera aménagée. Les Verts soutiennent que, avec l'acceptation de classer le domaine Emmaüs en zone d'utilité publique, il est de la responsabilité du Canton d'aménager sa route en conséquence. La Commune pourrait-elle créer des synergies en décidant de situer sa porte d'entrée à cet endroit ?

Nous pensons que, à ce stade de la planification, la Ville dispose encore de marges de manœuvre et qu'il est important qu'elle se montre plus ambitieuse et plus agressive envers le Canton.

Avec maintenant la totalité des plans directeurs et les plans de détails H18 et H20 connus, les constats et les projections sont clairs : tout cela aura peu d'incidence sur le trafic global en Ville ! Nos artères principales, donc les routes les plus chargées, seront déplacées, avec la palme à la rue de l'Etoile et ses 16'000 véhicules par jour, soit une voiture toutes les 5.4 secondes, 24 heures sur 24 !

Les Verts saluent néanmoins les efforts du Conseil communal et des services pour l'introduction de ces instruments de gestion clairs et pertinents mais pas toujours très cohérents pour faire diminuer la principale source du problème : le trafic interne. Les Verts militeront donc pour une politique volontariste sur le terrain politique, en matière de transfert modal, basée sur des objectifs chiffrés – d'où notre motion au point 7 de l'ordre du jour – ainsi qu'un monitoring circonstancié car, avec les instruments d'aménagement du territoire présentés pendant cette législature, un immense travail a été accompli et il y a de quoi rendre la Ville nettement plus conviviale et nous vous en remercions.

Un énorme travail de conviction reste néanmoins à faire pour une application concrète sur le terrain et il faudra trouver des sous.

Merci de votre attention.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je vous remercie tout d'abord pour l'accueil globalement favorable que vous réservez à ce rapport qui nous apparaît réellement très important.

Le dossier que nous vous présentons ce soir est complexe et a été traité de manière concertée. Autant le dire tout de suite, les renseignements de Monsieur Daniel Surdez et du groupe PLR sont erronés car ce plan directeur partiel des mobilités a été présenté en long et en large en Commission des espaces publics, du stationnement et de la mobilité et nous regrettons que le représentant PLR, qui est dans cette commission, ne s'en souvienne plus. Par contre, il est vrai que le rapport lui-même, qui n'est que l'expression formalisée, à travers un texte, de la présentation qui

a été faite – d'ailleurs aussi en Commission de gestion des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie – a été présenté qu'à la Commission de gestion, mais encore une fois le dossier avait été présenté de manière tout à fait circonstanciée dans l'autre commission car ça nous tenait naturellement à cœur.

Si ce dossier a été travaillé de manière concertée avec les commissions, il l'a également été au sein même du Conseil communal, ainsi mon collègue Marc Arlettaz, en charge des Espaces publics et de la Sécurité, a participé à l'ensemble des travaux. De fait, il n'hésitera évidemment pas à intervenir pour, le cas échéant, voler à mon secours ou pour dispenser l'une ou l'autre analyse complémentaire et naturellement toujours pertinente.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous dire que le dossier que nous traitons ce soir est un des dossiers, à notre sens, les plus importants de la législature dans la mesure où il dessine et engage l'avenir de la Cité pour laquelle toutes et tous ici nous nous engageons sans compter ! Aussi, permettez-moi, avant de répondre à vos questions, de développer quelques propos liminaires portant sur le sens fondamental du plan directeur partiel des mobilités et sur la nécessité pour notre Ville de réussir la mue que ce plan permettra.

Les sociologue et urbaniste Marie-Paule Thomas et Luca Pattaroni distinguent six axes de différenciation des préférences résidentielles de la classe moyenne en Suisse. Ces six axes représentent six critères permettant d'évaluer l'environnement où les Suisses – vous, nous et tous les autres ! – souhaiteraient vivre dans l'idéal.

Le premier axe évoqué par le très large panel de personnes consultées est – et Mesdames et Messieurs, c'est tout à fait intéressant ! – la sécurité, mais la sécurité dans un sens large, c'est-à-dire : l'absence de danger ou de sentiment de danger. Le second axe, exprimé par ce panel de personnes consultées, est la densité, soit une préférence pour un environnement urbain peuplé et proche des équipements, des commerces et des services. Le troisième axe est la convivialité, soit une préférence pour un environnement induisant une vie associative, culturelle et sportive riche et variée. Le quatrième axe est l'ancrage social, soit la préférence pour un environnement permettant une vie localement ancrée, c'est-à-dire proche des amis, proche de la famille et proche également du lieu de travail ou des collègues de travail. Le cinquième axe est la tranquillité, soit la préférence pour un environnement vert, un environnement paisible, un environnement silencieux. Enfin, le sixième axe déterminant évoqué est ce que l'étude a appelé l'élitisme, c'est-à-dire une préférence pour des environnements "hauts de gamme", favorisant un mode de vie individualiste et aisé financièrement.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, à l'heure où notre Ville perd des habitants, il est nécessaire de prendre conscience ensemble

des enjeux afin d'assumer nos justes responsabilités d'élus, ceci quelle que soit finalement notre affection pour notre Cité, qui ne doit en aucun cas être source d'aveuglement.

Examinons sans concession ce qu'il en est de ces six critères pour notre Ville. Je vous propose d'abord de laisser de côté le critère de l'ancrage social, puisque celui-ci découle naturellement de trajectoires personnelles et individuelles sur lesquelles une Collectivité n'a pas de prise. Restent donc cinq axes : la sécurité, la densité, la convivialité, la tranquillité et l'élitisme. Or, force est de constater que notre Ville ne répond de manière évidente et non équivoque qu'à deux critères sur les cinq évoqués par les Suissesses et les Suisses de la classe moyenne ; soit le critère de densité – vous le savez bien, notre Ville est dense – et le critère de convivialité – vous le savez bien notre Ville offre des infrastructures sportives, culturelles et associatives de qualité !

Mesdames et Messieurs, les trois autres critères sont au moins partiellement défailants en Ville de La Chaux-de-Fonds, c'est-à-dire la sécurité, la tranquillité et l'élitisme. Or, deux de ces critères sont directement liés à la sur-présence du trafic et à la trop faible qualité de nos Espaces publics. En effet, dans l'esprit des Suisses interrogés, l'insécurité est aussi, et peut-être d'abord, générée par un trafic perçu comme trop important. En d'autres termes, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, aujourd'hui, en Suisse, un trafic trop dense, trop présent est perçu à juste titre, ou de manière erronée peu importe, comme une source d'insécurité. Parallèlement, les espaces verts, calmes et relativement silencieux, donc exempts d'un trafic débridé, sont considérés comme tranquilles et attractifs. C'est là que l'on veut vivre !

Si je vous raconte tout cela, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, vous l'avez bien compris, c'est pour partager avec vous la conviction du Conseil communal que le plan directeur partiel des mobilités qui vous est présenté ce soir est un outil indispensable à la qualité des espaces publics de notre Ville. En d'autres termes, et ça a été relevé par Madame Schneeberger, à ses qualités résidentielles et il en va donc de notre attractivité résidentielle. Il en va aussi de l'avenir de notre Cité et de notre capacité de résilience. Mesdames et Messieurs, nous devons entendre notre société plus exigeante, plus progressiste que par le passé en termes d'espace public et d'habitabilité d'une cité, afin de lui répondre positivement tout en valorisant nos extraordinaires atouts car nous en avons et, vous le savez, ils sont nombreux ! En d'autres termes, l'avenir de notre Cité, attractive et branchée, comprend un centre-ville certes accessible mais partiellement piétonnier, offrant une place prioritaire aux piétons et aux cyclistes. L'avenir de notre Cité comprend un centre-ville dense, sécuritaire et tranquille, pour reprendre les termes de l'étude.

Je sais que certains d'entre vous – et ça a encore été évoqué ce soir par le groupe des Verts – nous ont trouvé, nous Conseil communal, trop frileux ces dernières années, mais il a fallu se remettre de deux traumatismes. Le premier est le rejet populaire de la zone de rencontre en 2004. On mesure mal aujourd'hui à quel point, à partir de 2004, la Ville de La Chaux-de-Fonds a pris du retard et en quoi ça nuit aujourd'hui à son attractivité et il faudra que tout un chacun gardions cela à l'esprit. Le deuxième traumatisme est la politique de stationnement rejetée massivement en 2011 et surtout, à partir de là – aussi parce qu'il y avait ces traumatismes – il a fallu planifier une image globale et cohérente de ce que nous souhaitons pour notre Ville. Aujourd'hui, avec le plan directeur communal des mobilités que vous avez accepté, avec la politique de stationnement que vous avez acceptée et avec le plan directeur partiel des mobilités attaché au contournement est de la Ville par la H18 que, nous l'espérons – mais visiblement ça en prend la tournure – vous accepterez ce soir, nous bénéficions de la planification nécessaire. Nous pourrions désormais nous concentrer dès aujourd'hui sur sa mise en œuvre ambitieuse et qualitative.

À partir de là, je commence à répondre aux questions. Elles sont si foisonnantes et si nombreuses que je ne pourrai pas répondre à toutes les questions. Je vais donc essayer de me concentrer sur celles qui m'apparaissent comme les plus essentielles, mais vous n'hésitez pas à intervenir lors du deuxième tour de débat.

Du côté de l'UDC, vous posez la question de savoir comment fonctionnera le carrefour Charrière/Pâquerette ? Et vous vous inquiétez de la gestion de ce carrefour. Sachez que cette question a fait l'objet d'une attention toute à fait particulière du Service cantonal des ponts et chaussées qui, avec son mandataire Transitec, a estimé que la meilleure gestion du carrefour passait par des feux. Ainsi, tous les mouvements seront régulés à l'exception du tourner-à-droite depuis la rue de la Charrière sur la rue de la Pâquerette en direction du tunnel. En effet, ce mouvement disposera d'un bypass. De fait, à l'horizon 2025, avec l'évitement H18 et le PDPM, la capacité utilisée maximale du carrefour aux heures de pointe est estimée à 85%, en intégrant l'effet de la priorisation des bus. En d'autres termes, ce niveau est considéré comme suffisant et caractérise un écoulement stable avec la présence de files d'attente dans les zones de stockage disponibles.

Monsieur Brechbühler, vous posez la question de ce qui va se passer sur la partie ouest de la rue du Collège et vous formulez un souci particulier pour les commerces alentours. Eh bien, le Conseil communal et ses services n'identifient pas ici de véritable problème. En effet, il n'y a aujourd'hui d'ores et déjà aucune place de parc sur la rue du Collège entre la rue du Versoix et la rue du Sentier qui deviendra piétonne. De ce fait, l'accessibilité aux commerces et entreprises n'est pas pénalisée car les

automobilistes pourront toujours accéder au parking des Marronniers, à la Place des Forains et aux places de parc existantes dans les rues adjacentes et autour de la Place du Bois. Pour la station-service, celle-ci se situe au niveau du carrefour de St-Hubert et elle restera facilement accessible. Malgré tout, le trafic de transit passant désormais par le contournement, il est évident que comme pour la station-service de la rue de l'Hôtel-de-Ville, le nombre de clients potentiels risque de baisser.

Vous posez également la question, Monsieur Brechbühler, de l'accès au centre-ville et à la vieille ville par la rue du Grenier et par la rue de l'Hôtel-de-Ville. Force est de constater – et vous l'avez évidemment remarqué – qu'il sera plus difficile de se rendre du Bas-du-Raymond à la Place du Marché. Il s'agira d'emprunter éventuellement la rue des Musées et de tourner sur Casino, d'emprunter le bas de Dr Coullery et de suivre la rue de la Serre, mais franchement le plus simple, le plus rationnel et le plus rapide – et c'est notre objectif ! – sera sans doute d'emprunter le tunnel et d'aller stationner directement à la Place des Forains à précisément 400 mètres de la Place du Marché.

Monsieur Surdez, pour le PLR, vous posez la question de savoir s'il y aura une coordination entre les mesures prévues et l'ouverture de la H18. Donc, s'il y a des mesures qui seront anticipées dans leur réalisation pour qu'elles soient disponibles à l'ouverture de la H18 ? Eh bien, oui, certaines mesures devront être réalisées dans les années qui précèdent directement l'ouverture du tunnel en 2025 afin qu'elles soient opérationnelles dès l'ouverture. Il s'agit des travaux sur par exemple la rue de la Balance, la rue du Versoix et la rue Neuve qui pourraient par exemple être réalisés en 2023 ou en 2024, donc dans les années qui précèdent directement l'ouverture du tunnel. Il y a quelques tronçons tout de même sur lesquels il est impossible d'envisager des travaux avant l'ouverture des tunnels, c'est notamment le tronçon de la rue l'Hôtel-de-Ville et le tronçon de la rue Fritz-Courvoisier. Les travaux qui y seront nécessaires seront de fait planifiés après l'ouverture des tunnels.

L'UDC et le PLR s'inquiètent du financement et du coût des aménagements. Il est à noter que les coûts de réalisation totale, idéale et définitive des différentes mesures, est extrêmement difficile aujourd'hui à évaluer parce que tous les projets de réorganisation ne sont pas encore réalisés, à fortiori encore moins chiffrés. Cela dit, il est évident que ces coûts seront importants. À partir de là, le Conseil communal, pour vous rassurer et se rassurer lui-même, fait les deux observations suivantes. Nombre de tronçons touchés par des mesures doivent de toute façon être repris à court terme parce qu'ils sont en très mauvais état. Ça signifie que ces tronçons se trouvent déjà prévus dans notre planification, qu'on les requalifie ou qu'on les refasse à l'identique. Ce sera le cas par exemple des rue de la Balance ou de la rue Neuve qui sont dans un état tout à fait déplorable et, d'une manière moindre, de la rue du Versoix.

Ensuite, il n'est pas toujours nécessaire d'intervenir massivement pour requalifier. Nous avons un exemple qui nous apparaît comme pertinent à disposition, c'est celui que vous connaissez tous : la zone piétonne au nord du Collège Numa-Droz sur la rue du Progrès. Cette zone piétonne a en effet été mise dans ce régime piétonnier dans les années 80, mais n'a jamais dû être refaite. Une rue sur laquelle on ne circule pas est une rue qui a une durabilité sans commune mesure avec une rue sur laquelle on circule. Sur cette rue, un aménagement léger a été réalisé. Ainsi, par exemple, il est probable que l'ouest de la rue du Collège, qui est en bon état, soit requalifié dans cet esprit-là. Il est donc envisageable que, sur certaines tronçons, comme sur la rue du Progrès au nord de Numa-Droz, durant un certain temps, jusqu'au moment où il s'agira d'intervenir, la rue, même piétonnière, même en zone de rencontre, aura des trottoirs et l'ancienne voie de circulation.

Aussi, le Conseil communal entend rester dans les enveloppes annuelles régulièrement prévues dans le cadre des crédits quadriennaux pour l'entretien constructif et l'aménagement du patrimoine routier communal. Pour rappel, la valeur de remplacement de notre patrimoine routier, sans les trottoirs publics, est estimée à quelque CHF 164 millions. Pour maintenir cette valeur, il est nécessaire d'engager chaque année entre CHF 3.5 et 4 millions, que nous réunissons bon an mal an à peine à atteindre. Ce sont donc des montants de cet ordre de grandeur qui seront à nouveau proposés dans le prochain programme pluriannuel, en y intégrant les mesures du PDPM. Nous n'envisageons donc pas d'augmenter cette enveloppe-là. Par contre, s'il y a des chantiers particuliers, annexes à ces mesures, qui doivent être entrepris – je pense naturellement à la requalification et la rénovation de la Place Marché ces toutes prochaines années – eh bien, un tel chantier ne prendra pas place dans la planification quadriennale et donnera lieu à un rapport et un crédit particulier. Mais ce type de chantiers-là ne sont pas nombreux. En outre, il est à noter que, dans le cadre des différents projets d'agglomération, nous avons déposé des mesures d'accompagnement qui généreront, le moment venu, des subventions fédérales qui seront tout à fait bienvenues.

Le POP, vous avez posé toutes sortes de questions, mais qui seront reprises, si j'ai bien compris, dans le cadre du postulat. Je vous propose donc que nous y revenions tout à l'heure. Peut-être une explication sur la réouverture de la rue du Dr Coullery, parce que naturellement ça ne fait pas partie du postulat que vous avez déposé. En effet, nous envisageons de rouvrir la rue du Dr Coullery à la circulation. Pourquoi ? Parce que la rue du Dr Coullery aujourd'hui nous paraît comme un échec et une erreur de planification. Aucun piéton ne se sent à l'aise sur la rue du Dr Coullery ! Aucun cycliste – d'ailleurs, on ne comprend pas très bien s'ils osent ou s'ils n'osent pas l'emprunter – ne se sent à l'aise sur la rue du Dr Coullery !

Vous vous rendez compte, une rue que nous fermons au trafic, sans aucun bénéfice pour les piétons et les cyclistes ! Quelle erreur de planification !

La réouverture de cette rue est le corolaire à la fermeture de la rue de la Balance et du Versoix et le corolaire au passage sur une voie de la rue du Midi, qui désormais ne connaîtra plus qu'une seule voix, avec des trottoirs élargis jusqu'à 80cm et une bande cyclable de grande envergure. La même réflexion sera posée sur la rue du Casino. De fait, le trajet le plus simple, afin d'éviter également qu'un certain nombre de véhicules tournicotent dans le plan en damier pour se rendre dans les quartiers nord – nous pensons notamment à l'hôpital – est une réouverture de la rue du Dr Coullery sur une seule voix avec un élargissement là-aussi des trottoirs jusqu'à 80cm et une bande cyclable de deux mètres de largeur. C'est le projet aujourd'hui sur lequel nous planchons et c'est un projet qui s'inscrit dans notre volonté d'améliorer la place des piétons et des cyclistes en Ville.

Du côté du PDC, vous posez tout une série de question foisonnantes. Je vais essayer d'en prendre quelques-unes. La bretelles des Convers, c'est un projet qui a été enterré par le Canton de Berne, Monsieur Fivaz, de fait, l'évitement est, c'est un projet qui ne risque pas d'être ressuscité parce que c'est un projet qui ne fera plus sens et le Canton de Neuchâtel, naturellement encore moins la Ville de La Chaux-de-Fonds, n'a un quelconque levier sur l'avenir de ce projet.

Vous posez la question du carrefour de l'Orée-du-Bois. Soyez rassuré, c'est un carrefour qui est traité avec beaucoup d'attentions car on sait que c'est un carrefour difficile. Il y aura beaucoup des feux pour les transports publics et il y aura également une large de voie de présélection qui sera également une voix d'attente pour pouvoir s'insérer dans le trafic. Pour le giratoire, le gabarit est insuffisant.

Vous posez la question de savoir pourquoi est-ce qu'on laisse du trafic sur la rue de la Balance. Soit je n'ai pas compris votre intervention, soit vous faites erreur, parce qu'il n'y a aura plus de trafic sur la rue de la Balance, qui deviendra piétonne. Cela dit, les bus pourront continuer d'y passer, mais ce sera le seul véhicule qui pourra encore emprunter la rue de la Balance.

Vous posez également une question concernant les zones 30. Vous demandez comment c'est possible parce que le régime n'est pas la même chose avec la limitation ? En fait, vous confondez vraisemblablement la zone 30 et les prescriptions qui valent pour la zone 30 avec les prescriptions qui valent pour la limitation à 30km/h, ce qui n'est pas la même chose. Pour les limitations à 30km/h, les mêmes règles de circulation que pour la limitation à 40km/h sont induites.

Les Verts, vous vous inquiétez des nuisances pour les quartiers. À la suite de ce PDPM, j'aimerais tout de suite vous rassurer parce que – il faut que vous repreniez peut-être le Plan directeur communal des mobilités –

tous les quartiers entre les "collectrices" passeront, ces prochaines années, en zone 30. Notre plan en damier est pour cela vraiment idéal car les "collectrices" sont dessinées et les poches apparaissent de manière très claire. On a par exemple déjà analysé une très grande zone 30 au nord de la Numa-Droz jusqu'à la rue du Nord. Une des prochaines grandes zone 30 sur le plan en damier sera justement la zone 30 qui sera comprise entre Dr Coullery, Versoix, Balance, Serre et Numa-Droz – c'est une zone 30 que nous réaliserons à l'horizon 2021 – et, à l'intérieur de cette zone 30, nous entendons plancher, avec nos partenaires dont vous êtes très proche, Monsieur Fatton, c'est-à-dire l'ATE (Association transports et environnement), sur des zones de rencontre qui devraient être constituées dans l'esprit comme la rue des Sagnes que les Chaux-de-Fonniers affectionnent particulièrement. Par exemple, dans cette grande zone 30, nous planchons aujourd'hui avec l'ATE à une zone de rencontre sur la rue du 1^{er} Mars, la rue du Coq et, dans une moindre mesure, la Place des Brigades-Internationales. Pour nous, c'est un modèle qui devra ensuite être reproduit.

Vous regrettez que le trafic interne ne diminuera pas. À l'inverse de votre analyse, nous sommes persuadés que l'ensemble de toutes les mesures que nous allons prendre, par la politique de stationnement, par la piétonisation d'un certain nombre d'axes, par la mise en zone 30 des poches entre les "collectrices", par la zone de rencontre, amèneront naturellement les Chaux-de-Fonniers à utiliser moins leur véhicule sans que ce soit forcément coercitif pour privilégier le vélo, la marche à pied et les transports publics.

Voilà quelques réponse que j'ai pu donner à un certain nombre de questions. Je ne sais pas si, Marc, tu as d'autres commentaires ou réflexions à faire ? Parce qu'il y avait tellement de questions que j'en ai naturellement oubliées.

M. Claude-André Moser, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'ai été traité d'amnésique. Je suis représentant du groupe PLR à la Commission des mobilités et je suis d'accord avec ce que mon collègue a dit tout à l'heure à propos de la Commission des mobilités. Le 23 septembre, la dernière fois qu'elle s'est réunie, elle a parlé de la politique des macarons. Il y a eu effectivement une séance le 27 mai qui concernait la présentation par le Service cantonal du projet. Les questions que les commissaires ont posées portaient essentiellement sur la périphérie et vous avez, Monsieur le Conseiller communal, également expliqué qu'il y aurait un plan d'accompagnement. Une question a également été posée concernant la rue Numa-Droz et vous n'êtes pas du tout entré dans des détails extrêmement complexes lors cette séance, contrairement à toutes les questions qui ont été posées ce soir.

Comme mon collègue du PDC, je me réjouis qu'on puisse en parler en commission. Les problèmes sont certes techniques, comme l'a dit le présentation du PS, mais nous pensons que la base – parce que nous sommes attachés à ce que l'expression de la base puisse se manifester – pourra se manifester dans cette commission dont la composition a spécialement été créée dans ce but. Malheureusement, une séance était prévue lundi et a été renvoyée à l'année prochaine. Avec tous les problèmes de mobilité qui préoccupent beaucoup nos citoyens actuellement, il est dommage, même si pour beaucoup d'entre eux c'est l'apanage du Conseil communal, qu'on ne puisse pas en parler dans cette commission.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Ce serait agréable que d'autres commissaires qui ont vécu cette séance puissent rappeler à Monsieur Moser la réalité de ce qu'il s'est dit, parce que je ne peux pas laisser dire ça. Il y a eu exactement la même présentation à la Commission des espaces publics, de la mobilité et du stationnement qu'à la Commission de gestion, c'est-à-dire que le projet a été présenté dans sa totalité ! Étaient présents : le Service cantonal des ponts et chaussées, les mandataires de l'Etat, dont Monsieur Tripet du bureau d'ingénieurs qui nous fait le plaisir d'être présent ce soir pour écouter nos débats, les ingénieurs et mandataires trafic Transitec et également les services communaux.

La première partie de la présentation a porté sur la présentation de l'ouvrage et des enjeux de l'évitement est de La Chaux-de-Fonds, c'est-à-dire ce qu'il va se passer sur la rue de l'Hôtel-de-Ville, sur les deux passages inférieurs, sur l'intégration de la mobilité douce dans ce contexte-là... La première partie concernait tout le volet cantonal. À la suite de cette première partie présentée par le Service cantonal des ponts et chaussées et par ses mandataires, eh bien, les services de la Ville – Philippe Carrard, notre urbaniste communal, qui nous fait également le plaisir d'être là – ont présenté avec Transitec, de manière circonstanciée, le plan directeur partiel des mobilités.

Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Ça s'est passé comme ça, j'en suis navré si notre présentation n'a pas été plus marquante.

Mme Marina Schneeberger, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Monsieur le Conseiller communal, j'aimerais encore entendre vos réponses sur deux points. Sur la rue du Marais, est-ce que vous pensez prendre des mesures de 30km/h ou 40km/h et est-ce qu'un mobilier urbain va être installé ?

Aussi, au niveau des rues de Pouillerel, des Armes-réunies et du Balancier qui sont à double voies, est-ce qu'elles vont toujours continuer

d'être à double voie ? On sait qu'il y a des problèmes avec des passages pour pètons, avec des ilots, etc.

Merci de me répondre.

M. Marc Arlettaz, Conseiller communal, Sécurité, Espaces publics et énergies : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je vais laisser mon collègue reprendre son souffle après sa très longue intervention.

Sur la rue du Marais, il s'agira effectivement qu'il y ait un projet de réaménagement soigné qui soit prévu sur toute la longueur qui est actuellement en zone 30, c'est-à-dire de la rue du Collège jusqu'à la rue de la Charrière. Ce projet de réaménagement comprendra certainement des éléments physiques – mais vous le savez – avec un certain nombre de contraintes qui sont particulières à La Chaux-de-Fonds. Il comprendra évidemment des mesures qui permettront une parfaite sécurisation des différents carrefours, qui permettront évidemment une maîtrise des vitesses à un niveau qu'il s'agira de déterminer en fonction de l'aménagement de manière à garantir, quelle que soit la vitesse qui sera finalement retenue, une parfaite visibilité au niveau des carrefours et au niveau des traversées piétonnes. Il est donc trop tôt pour donner la valeur numérique de la vitesse maximale autorisée sur ce tronçon.

S'agissant des rues, elles sont nombreuses encore aujourd'hui dans notre Ville à avoir deux voies de circulation dans le même sens avec, il est vrai, la problématique des passages pour piétons sur les rue du Midi/Casino/Dr Coullery/Modulor, mais ces rues seront traitées entre 2020 et 2021. S'agissant de Balancier, d'Armes-Réunies, de Pouillerel et d'autres, il s'agira progressivement de trouver, au cas par cas, des solutions en fonction des potentiels de danger connus et en fonction des ressources qui sont les nôtres. Il s'agira par exemple de réduire à une voie de circulation, d'implanter des ilots centraux pour permettre la traversée des piétons en deux temps ou encore de faire une régulation de la traversée piétonne par feux mais il n'y a pas de solution unique qui puisse être appliquée uniformément à l'ensemble des rues de notre Ville.

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'aimerais peut-être rappeler deux choses... La première c'est que ce soir nous sommes face à un plan directeur quoi est de la compétence du Conseil communal. Alors c'est bien qu'il nous en informe, on peut émettre des avis, déposer des postulats ou des résolutions – ce que nous avons tous fait – mais j'aimerais rappeler que, déjà en commission, les commissaires devenaient des ingénieurs en herbe. On peut en débattre en commission, c'est gérable, mais ici, au sein de ce Conseil général, si les conseillers généraux deviennent des ingénieurs généraux, je pense qu'on ne vas pas s'en sortir. Bien sûr qu'il y a des

questions légitimes et qu'on doit les poser pour avoir des réponses, mais attention le projet cantonal est prêt et a été étudié pendant de nombreuses années.

J'ai eu la chance de faire partie des deux commissions, donc d'avoir deux fois la présentation du projet et du coup de le connaître un peu mieux que ceux qui ne l'ont pas du tout vu en commission, mais quand on devient ingénieur général du Conseil général et qu'on dit qu'il faut mettre l'entrée un peu plus loin ou ailleurs, on dérape, on n'est pas dans notre rôle ! Donc redevenons des conseillers généraux, prenons un tout petit peu de hauteur, posons-nous uniquement les questions intéressantes, faisons confiance aux commissaires qui ont vu le projet en commission et qui ont pu déjà poser plein de questions et mettre des casquettes d'ingénieurs, mais ce soir n'allons pas dans le détail, à savoir où sera posé le pot de fleurs ou quelle hauteur aura le trottoir. S'il vous plaît, de grâce...

Je voulais jouter cette petite chose parce que on a tendance parfois dans cet hémicycle à focaliser sur des détails qui ne sont même pas chiffrés. On aura, et ça a été dit, une foule de crédits qui nous seront présentés au fur et à mesure de l'avancement du projet et c'est à ce moment-là qu'on pourra ajouter CHF 80'000.- ou enlever CHF 80'000.- si un détail nous déplaît. Mais ce soir on est face à un plan directeur, on nous en informe, nous posons des questions, mais essayons d'éviter les trottoirs et la hauteurs des pots de fleurs.

Merci de votre attention.

M. Daniel Surdez, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je suis content d'avoir mes oreilles propres pour écouter les propos qui viennent d'être dits. Je pense quand même qu'il est normal que, dans une séance comme celle-là, on puisse exprimer certaines préoccupations ou avoir besoin de certains renseignements. Contrairement à ce que dit mon collègue, je pense que l'enveloppe, vue aussi l'état de nos finances, même si on est très favorables au projet, soit pris en compte et qu'on puisse en avoir une certaine vision et savoir vers quoi on va me paraît tout à fait justifié dans cet hémicycle. Voilà.

Pour le reste, j'avais des questions de détail qui avait trait à la rue de la Pâquerette et j'attendrai donc volontiers pour avoir une réponse. Je ne suis pas du tout pressé de l'avoir car il est vrai que c'est une question de détail de savoir si on peut tourner à gauche et à droite. Je rejoins là les propos de mon éminent collègue, et je m'y associe, mais pour le reste je pense qu'il y a des questions qui font sens et il est important qu'elles puissent être débattues ici, même si, sur le fond, nous sommes tous très positifs face à ce projet.

Merci.

M. Nathan Erard, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je ne voulais pas forcément prendre la parole sur la rue Pierre-Coullery, parce qu'étant habitant et propriétaire d'un appartement sur cette rue à l'angle de la rue de la Paix, je ne voulais pas m'exprimer là-dessus, mais il y a quand même un argument qui me surprend quand le Conseil communal dit qu'aucun piéton n'est satisfait de cette rue. Y vivant, je peux vous dire qu'on est tout à fait satisfaits de cette rue piétonne et depuis ma terrasse, je vois très bien que c'est une rue qui est très bien utilisée. Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage, c'est un peu l'impression que ça me donne ce soir.

Merci.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Visiblement, vous avez un avis qui est très intéressé Monsieur Erard. Quand nous disons que personne n'est satisfait de cette rue-là, ce que nous disons c'est personne n'est satisfait de cette rue-là en tant que rue qui est exempte de trafic, c'est-à-dire qu'elle est vécue par les citoyens comme toutes les autres rues. Tous les piétons qui circulent – il sont nombreux et les écoles, le Parc de l'Ouest et le Bois du Petit-Château expliquent pourquoi ils sont nombreux – se comportent dans cette rue exactement comme ils se comportent lorsqu'ils montent la rue du Modulor. Pour nous, en terme de rationalité, d'exigence et d'ambition par rapport aux espaces publics, on fait le constat qu'il n'est pas possible de supprimer la circulation sur un axe pour avoir des résultats qui sont en termes qualitatifs aussi faibles. Bien sûr que quand on supprimera la circulation sur Balance/Neuve/Versoix les effets seront d'un tout autre acabit. Par rapport à l'utilisation existante de la rue du Dr Coullery, en élargissant les trottoirs de 70cm ou 80cm et en dotant cette rue d'une voie cyclable de deux mètres, nous sommes persuadés que les usagers, malgré la réintroduction du trafic, seront plus confortables qu'à l'heure actuelle.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : On va prendre la pause maintenant puisqu'un groupe a demandé une interruption de séance pour réfléchir. On reprend à 21h30-35 car on a encore des choses à traiter.

PAUSE

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Voilà, on peut reprendre la séance.

M. Thierry Brechbühler, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC reste partagé et chacun est libre de voter en son âme et conscience.

Le rapport d'information est accepté par 34 voix contre 0 (2 abstentions).

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Nous nous trouvons maintenant face à deux postulats que nous allons traiter.

Postulat au rapport relatif au plan directeur partiel des mobilités (PDPM) lié au projet de contournement est par la route principale suisse H18

Le rapport relatif au plan directeur partiel des mobilités offre une vision d'avenir favorable à la mobilité douce, néanmoins le POP souhaite que soient approfondies quelques pistes de réflexion et d'amélioration possibles par les diverses études suivantes :

- La possibilité de réduire la vitesse à 40km/h sur toutes les rues collectrices et les routes de transit ;
- La possibilité de généraliser le 30km/h à toute la Ville sur les horaires de nuit ;
- La possibilité d'aménager la rue de la Serre pour la mobilité douce sur le même principe que la rue du Progrès ;
- La possibilité de rendre la Place du Marché piétonne ;
- La possibilité d'interdire le transit intra-urbain aux camions.

Pour le POP : Nathan Erard, Julien Gressot

M. Nathan Erard, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Ce postulat fait suite à la prise de position de l'intervenante popiste Marine Schneeberger, c'est pourquoi je ne m'éterniserai pas en développement, mais j'aimerais juste préciser quelques points.

En point 2, le but de réduire les nuisances sonores nocturnes. En point 3, le rapport a pour but d'améliorer la mobilité douce au centre-ville, ainsi un axe est-ouest réservé à cette dite mobilité se doit aussi d'être central. La mobilité douce sur la rue du Progrès est très pertinente et primordiale mais trop éloignée du centre et séparée de celui-ci par l'axe Numa-Droz, qui sera ultra roulant et dangereux à traverser. Les rue du Progrès et la Serre seraient ainsi complémentaires. En point 4, nous trouverions dommage de ne pas profiter d'un tel plan des mobilités sans apporter les modifications nécessaires et affirmées concernant le rôle de cette Place du Marché. Finalement, en point 5, profitons des évitements

nouveaux pour supprimer entièrement le transit intra-urbain aux camions ne s'arrêtant pas en Ville.

Merci pour votre attention.

M. Marc Arlettaz, Conseiller communal, Sécurité, Espaces publics et énergies : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal s'oppose au postulat dans la mesure où, globalement, les propositions faites sont à son sens déraisonnables.

En préambule, vous me permettrez de corriger un élément dans ce qui vient d'être dit par le représentant du POP. Non, la rue Numa-Droz ne sera pas dangereuse à traverser ! Elle sera équipée et aménagée de manière à être parfaitement sûre, quand bien même le trafic augmentera.

Les propositions qui sont faites paraissent déraisonnables et j'en ferai le détail point par point en commençant par les deux premiers points qui parlent de la possibilité de généraliser des dérogations aux limites générales de vitesse. Je crois que j'avais déjà eu l'occasion de le faire dans cet hémicycle, mais l'article 108 de l'Ordonnance fédérale de la signalisation routière prévoit que la dérogation aux limites générales de vitesse, qui je vous le rappelle sont fixées à 50km/h en localité, est possible dans quatre cas.

Premièrement, si un danger n'est perceptible que difficilement ou n'est pas perceptible à temps et ne peut pas être écarté autrement. Deuxièmement, si certains usagers de la route ont besoin d'une protection spéciale qui ne peut être obtenue d'une autre manière. Troisièmement, si cela permet d'améliorer la fluidité du trafic sur les tronçons très frénétiques. Quatrièmement, s'il y a atteinte excessive à l'environnement au sens de la législation sur la protection de l'environnement. L'article 108 précise toutefois très bien, à son alinéa 4, que : *"Avant de fixer une dérogation à une limitation générale de vitesse, on procédera à une expertise afin de savoir si cette mesure est nécessaire – et pour cela elle doit respecter un des quatre critères – opportune et si elle respecte le principe de la proportionnalité, ou s'il convient de donner la préférence à d'autres mesures. On examinera notamment s'il est possible de limiter la mesure aux heures de pointe"*.

Dès lors, il n'est pas légalement possible de prévoir des dérogations aux limites générales de vitesse de manière généralisée sur certains types de rue. Il s'agit de le faire au cas par cas, en fonction de contraintes locales, en fonction des objectifs locaux, en fonction des problèmes de sécurité locaux. Nous vous l'avons dit tout à l'heure, il n'est de loin pas exclu que, sur certaines rue collectrices et/ou certains rues de transit la vitesse soit réduite à 40km/h. Il n'est pas exclu, si le besoin devait se faire sentir – évidemment principalement en fonction du bruit généré par le trafic – que certaines rues soient abaissées à 30km/h la nuit. cela ne se fera que si le besoin est avéré, mais en tout cas pas de manière généralisée.

Pour la troisième puce qui parle de possibilité d'aménager la rue de la Serre pour la mobilité douce de la même manière que la rue du Progrès, le Conseil communal est d'avis qu'il s'agit d'abord de se préoccuper de réaliser la rue du Progrès. C'est un défi majeur et une avancée majeure pour la mobilité douce. Vouloir, dès à présent ou dans un proche avenir, réaménager la rue de la Serre a des conséquences qui seront très importantes également pour l'accessibilité aux commerces, avec une offre de stationnement qui doit être maîtrisée, mais qui ne peut pas être totalement supprimée.

La possibilité de rendre la Place du Marché piétonne ne doit pas être un tabou. Elle peut effectivement être étudiée mais il s'agira de veiller à ce que les usages qui sont faits de la Place du Marché trouvent des alternatives là encore pour garantir une accessibilité aux commerces. Enfin, la possibilité d'interdire le transit intra-urbain aux camions, c'est tout simplement de manière pragmatique. La fluidité et la facilité d'usage de l'itinéraire de contournement va le permettre. Le fait, par pléthore de signaux, de vouloir interdire du point de vue légal le transit intra-urbain aux camions sera tout simplement impossible à contrôler parce que, sur un secteur aussi grand que l'ensemble d'une ville, comment savoir si un camion a une bonne raison d'y venir pour une livraison. Dans les faits, pour les services de police, ce n'est pas possible sur un territoire aussi grand. Ce sera donc juste un vœu pieu qui ne pourra pas être suivi d'effets.

Pour toutes ces raisons, nous vous proposons de refuser le postulat.

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous avons entendu, il y a quelques dizaines de minutes, un représentant du groupe socialiste dire : ne nous transformons pas en ingénieurs généraux ! Eh bien, je pense qu'il est temps de l'appliquer ! Et pour que ce soit bien appliqué, j'invite le groupe POP et le groupe socialiste à retirer leur postulat. Si ces postulats sont maintenus, nous les refuserons.

M. Nathan Erard, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je trouve la réponse du Conseil communal peu ambitieuse, en fait, et on se doit maintenant à l'avenir de créer une ville ambitieuse sur le point de vue de la mobilité douce. Ces postulats vont dans ce sens-là donc nous maintenons notre postulat.

M. Marc Arlettaz, Conseiller communal, Sécurité, Espaces publics et énergies : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal est ambitieux dans la mesure où son ambition consiste à avancer toujours dans le même sens, de manière pragmatique, de manière mesurée, mais en évitant d'en vouloir trop, trop vite, et ainsi risquer des écueils qui nous feraient perdre du temps, revenir en arrière, face à des oppositions majeures de la part de la population. Une ambition

trop hâtive est selon nous un risque que nos ambitions se voient stoppées nettes. Toujours avancer, dans une ambition mesurée et pragmatique, voilà la position du Conseil communal.

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste n'a pas eu l'occasion d'échanger sur le postulat puisque nous avons à priori une grande sympathie pour ce postulat, mais nous devons nous avouer que deux choses nous font plutôt pencher pour le refuser, en tout cas pour une partie du groupe.

La première raison ce sont les réponses du Conseil communal, où il est vrai qu'étudier quelque chose qui de toute façon doit être séquencée, ça nous paraît problématique de l'utiliser sur toute la Ville. Et la deuxième, c'est ce que vient de dire Monsieur le Conseiller communal Arlettaz. Dans tous ces dossiers, que ce soit le stationnement, le PDPM ou d'autres dossiers sur la mobilité et autres mobilier urbain, il nous semble que, dans ce Conseil général, on y va plutôt pas à pas et petit à petit afin, il est vrai, de ne pas faire premièrement déborder le vase et deuxièmement créer des oppositions ou autres référendums.

Donc c'est, en tout cas pour certains d'entre nous, ce qui nous fera –à moins qu'on demande une suspension de séance – refuser ce postulat, ce d'autant plus qu'on en a un qui reprend un des points qui nous est cher.

Merci de votre attention.

M. Julien Gressot, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je suis un peu surpris de la tournure que prend cette discussion. On parle d'un postulat, c'est donc une demande d'étude. J'ai entendu le Conseil communal qui disait qu'il voulait étudier cette possibilité de réduire la vitesse sur certaines zones collectrices, donc cette partie-là du postulat est tout à fait validée par le Conseil communal. Sur la possibilité de rendre la Place du Marché piétonne, il me semble qu'il a aussi été dit que ce n'était pas un tabou, donc je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas l'étudier. Effectivement, si les autres ne fonctionnent pas, il faudra parvenir à la conclusion que ce n'est pas une bonne solution et que l'étude est négative, mais je ne vois pas pourquoi on s'empêcherait d'étudier de telles possibilités qui semblent aller dans le sens du rapport d'information, à savoir : améliorer la convivialité dans la Ville.

Concernant un possible référendum, par rapport à ce que vient de dire le représentant socialiste, j'ai un peu de la peine à comprendre. Un référendum sur un postulat me semble assez peu possible.

M. Marc Arlettaz, Conseiller communal, Sécurité, Espaces publics et énergies : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Si le groupe POP souhaitait que le Conseil communal étudie au cas par cas la possibilité de réduire la vitesse à 40km/h ou à 30km/h la vitesse sur

certaines axes, il ne fallait pas rédiger le postulat en écrivant : "La possibilité de réduire la vitesse à 40km/h sur toutes les rues collectrices et les routes de transit" et "La possibilité de généraliser le 30km/h à toute la Ville sur les horaires de nuit". Le postulat doit être accepté ou refusé dans son ensemble. Une partie des demandes qui sont faites ne sont pas réalisables, dès lors c'est le postulat dans son ensemble que le Conseil communal refusera.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Deux minutes de suspension de séance sont demandées par le groupe socialiste.

SUSPENSION DE SÉANCE

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Le groupe POP a déposé un amendement sur son postulat que je vais vous lire.

Amendement au postulat au rapport relatif au PDPM

- La possibilité de réduire la vitesse à 40km/h sur ~~toutes les rues collectrices et les routes de transit~~ sur toutes ou partie des rue collectrices ;
- La possibilité de ~~généraliser le~~ limiter à 30km/h sur toute ou partie de la Ville sur les horaires de nuit ;
- La possibilité d'aménager la rue de la Serre pour la mobilité douce sur le même principe que la rue du Progrès ;
- La possibilité de rendre la Place du Marché piétonne ;
- La possibilité d'interdire le transit intra-urbain aux camions au centre-ville.

Pour le groupe POP : Julien Gressot

M. Marc Arlettaz, Conseiller communal, Sécurité, Espaces publics et énergies : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. S'agissant de la possibilité de réduire la vitesse à 40km/h sur certains axes ou d'étudier la réduction à 30km/h sur les horaires de nuit sur certains axes. Cela fait partie de ce à quoi le Conseil communal s'est déjà engagé dans le cadre du rapport qui vous a été soumis et que vous venez d'accepter à une très très large majorité.

S'agissant de la possibilité d'interdire le transit intra-urbain aux camions au centre-ville, il apparaît encore une fois, comme je l'expliquais à

l'instant, que c'est avant tout l'efficacité de l'infrastructure de contournement qui permettra d'éviter que les camions ne traversent le centre-ville. Ce sera juste une évidence. Sur la possibilité de rendre la Place du Marché piétonne, un autre postulat, dont nous parlerons dans quelques minutes, le propose également et, s'agissant de la possibilité d'aménager la rue de la Serre, le Conseil communal a répondu il y a quelques minutes et ce point-là n'a pas été retiré.

Dès lors, la position du Conseil communal reste identique.

L'amendement est accepté par 21 voix contre 8 (7 abstentions).

Le postulat amendé est accepté par 16 voix contre 15 (5 abstentions).

Postulat du groupe socialiste au rapport d'information du Conseil communal du 6 novembre 2019 relatif au plan directeur partiel des mobilités (PDPM) lié au projet de contournement est par la route principale suisse H18

Comme nous l'indique le rapport en page 14, la baisse importante de trafic prévue sur les tronçons rue Neuve/Grande-Fontaine/Hôtel-de-Ville/Balance, qui va permettre de favoriser les déplacements des modes doux, est aussi l'occasion d'augmenter la cohérence entre les différents aménagements du secteur que sont : la Promenade des Six-Pompes, la Place de la Carmagnole, le Passage du Centre, la Place de l'Hôtel-de-Ville et la Place du Marché, le tout bordé de zones piétonnes, limité aux bus et aux cycles.

À ce titre, il nous paraît évident que la Place du Marché peut et doit jouer un rôle majeur dans la cohérence du projet.

Ainsi, le groupe socialiste, par le présent postulat, demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de la requalification de la Place du Marché, en une zone piétonne.

Pour le groupe socialiste : Michael Othenin-Girard

M. Michael Othenin-Girard, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Avant son inauguration en 2009, la Place du Marché était – on l'aurait presque oublié – un parking entièrement dédié à la voiture, avec, entre autres, un accès depuis la rue du Marché qui passe entre La

Méridienne et le Café du coin et proposait même quelques places de parc en lieu et place des affreuses et désagréable terrasses que nous y trouvons à la belle saison maintenant.

Quelle époque me direz-vous ! Nous pouvions nous parquer devant la porte d'entrée des commerces, si celle-ci n'était pas assez grande pour permettre à nos véhicules de s'y engouffrer... et c'était même des zones blanches ! Et pas celles au rabais qui ne permettent de stationner que 15 minutes ! Voire celles à 1h30...

Et dix ans plus tard qu'avons-nous ? Une place plus conviviale, des terrasses, des activités commerciales et des manifestations culturelles... de nouvelles zones piétonnes, de nouvelles zones de rencontre et de mobilité douce... alors que nos places de parc, elles, comme la neige en novembre, ne cessent de se raréfier... et je ne parle même pas du mercredi et du samedi, lorsque le marché fait place comble, dégoulinant de citoyens, de familles, d'enfants dans des poussettes, et ce de la Place du Marché jusqu'à Espacité ! Certains ont même l'audace de marcher depuis la Promenade des Six pompes en profitant de la continuité pour se diriger jusqu'à la Place du Corbusier !

Le conseil communal, conscient de cette problématique, a pourtant essayé de proposer le déplacement du marché, ce qui aurait permis de libérer la place permettant ainsi à de nombreux pare-chocs de s'y retrouver et cela aurait probablement, par la même occasion, découragé la floraison des terrasses et donc une belle occasion d'ajouter quelques places de parc supplémentaires. Mais non, la population en a décidé autrement... À croire que les gens préfèrent échanger, se rencontrer, se balader au gré des terrasses et des vitrines, plutôt que d'agresser verbalement son congénère derrière le volant de son trois litres essence aussi bruyant que scintillant.

Plus sérieusement, vous l'aurez compris, chers membres de ce plénum, l'histoire nous montre la voie "piétonne" à envisager pour l'avenir de notre zone de rencontre en Ville ancienne.

Alors profitons de l'allègement important du trafic que propose le PDPM pour favoriser une nouvelle dynamique au centre-ville et le "mieux vivre en ville !" et délestons, une bonne fois pour toutes, la Place du Marché des véhicules, permettant ainsi aux piétons et aux cycles d'en devenir le roi... et la petite reine.

Je vous remercie de votre attention.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal acceptera ce postulat dans la mesure où c'est une évidence, comme tout un chacun et comme je le disais tout à l'heure, que la Place du Marché doit être refaite prochainement et qu'elle doit être refaite cette-fois pour les trente prochaines années. Il s'agit donc,

au moment où nous devons consentir à des investissements importants, de se poser les bonnes questions.

Dans le budget 2020 qui vous sera proposé lors de la prochaine session, vous découvrirez un montant d'étude dans le budget de fonctionnement nécessaire pour pouvoir entreprendre une réflexion rationnelle et étayée. Pour faire vite et d'une manière générale, il y a plusieurs scénarii qui seront étudiés. Le premier c'est une Place du Marché piétonne sur un périmètre restreint ou partiellement piétonne. Un deuxième scénario qui sera étudié, c'est une Place du Marché piétonne avec des alentours piétons. Donc sur le plan piétonnier quelque chose de plus ambitieux avec la possibilité de construire un parking enterré sous celle-ci. Le troisième scénario qui sera étudié, c'est une Place du Marché piétonne avec le développement d'un parking de grand capacité sur la Place des Forains, avec une liaisons retravaillée, qualitative, idoine, entre la Place des Forains et la Place du Marché.

Naturellement, lorsque nous aurons suffisamment de matière, ces préétudes, ces réflexions seront présentées, Monsieur Moser, aux commissions compétentes pour que nous puissions en faire le débat comme il est d'usage dans les travaux qu'organise le Conseil communal. De fait, il nous apparait que ce postulat doit être accepté.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Merci. Ce postulat est donc accepté puisqu'il n'y a pas d'oppositions.

Résolution "URGENTE" du groupe socialiste relatif au plan directeur partiel des mobilités (PDPM) lié au projet de contournement est par la route principale suisse H18

Avec les modifications importantes qui sont proposées dans le PDPM, et l'augmentation conséquente du trafic sur la rue Numa-Droz, le groupe socialiste, qui se réjouit des mesures sécuritaires prévues demande au conseil communal d'aller encore plus loin avec ;

- 1. La réouverture du Passage Zimmermann pour permettre aux piétons, dans le périmètre d'une école, un axe nord-sud/sud-nord complètement sécurisé à l'ouverture de la H18 ;*
- 2. Que la requalification de la rue du Progrès, tel qu'envisagé dans le rapport, soit terminée à l'ouverture de la H18 ;*

3. *Et que les mesures sécuritaires et de confort pour le voisinage (mise en conformité des passages piétons, revêtements phonoabsorbants, réduction de la vitesse à 40 km/h, etc..) soient étendues sur l'avenue des Forges et de son collège.*

Pour le groupe socialiste : Michael Othenin-Girard

M. Michael Othenin-Girard, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La résolution urgente aurait dû être traitée avant, et on s'excuse, mais ça serait un non-sens de ne pas traiter cette problématique en même temps. Donc si le plenum est d'accord, on aimerait qu'on puisse la traiter maintenant.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Dans le souci de l'unité des débats du plénum, le Conseil communal accepte l'urgence.

M. Michael Othenin-Girard, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Déjà merci pour cette acceptation d'urgence, je ne vais pas m'éterniser sur ce passage

Il s'agit déjà d'évoquer un axe sécuritaire, une sensibilité qu'on a abordé lors de notre intervention et qui a été, je dirais, largement pris en compte par le Conseil communal. Le groupe socialiste proposait toutefois d'aller un petit peu plus loin dans cette dynamique, principalement avec cet axe Numa-Droz qui bien sûr pose des questions. À ce titre-là, on se demandait, soit on rouvre le passage, soit une passerelle – je sais que certains apprécient les passerelles – mais on proposerait la réouverture du passage qui apporterait un aspect sécurisé pour les piétons.

On propose aussi que la requalification du Progrès en mobilité douce, soit l'entier de la rue, ou soit sur une seule voie comme il est écrit dans le rapport, puisse être envisagée dans tous les cas en même temps que l'ouverture de la H18. Et bien sûr un prolongement de Numa-Droz, ce qui me paraît avoir du sens et c'est peut-être même une question qui n'en est pas une, mais pouvoir prolonger c'est important car on se retrouve aussi avec le Collège des Forges. En résumé, que les éléments sécuritaires, sonores ou toutes autres mesures sur la Numa-Droz soient aussi prolongées aussi sur les Forges.

Je crois que pour le reste, on a tous le dossier. Je ne crois pas que ce soit utile d'aller plus dans le détail.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal acceptera la résolution dans la mesure où les points 2 et 3 correspondent exactement à ce que le Conseil communal entend faire, à ses ambitions. Il sera nécessaire d'avancer le plus rapidement possible sur la requalification de la rue du Progrès et nous espérons bien que celle-ci sera terminée au moment de l'ouverture de la H18. Également une réflexion sur la sécurisation des passages cloutés et une extension de cette réflexion sur l'avenue des Forges nous apparaissent comme étant tout à fait logiques. Le Conseil communal y avait pensé de lui-même.

Par contre, nous manifestons une réserve quant à la réouverture du Passage Zimmermann. Nous sommes prêts à y réfléchir, cela dit nous nous souvenons très bien des difficultés que posait le Passage Zimmermann et il est absolument exclu pour nous de recréer une zone susceptible d'être le paradis des incivilités.

Autant le dire tout de suite, il n'y aura pas de passerelle. Les passerelles sont extraordinaires coûteuses et doivent être adaptées à la ELAN. Ça signifie que, de chaque côté de la passerelle, il devrait y avoir des ascenseurs, donc c'est absolument exclu d'envisager une passerelle. Et puis, j'aimerais quand même rappeler que, en manifestant cette réserve quant à la réouverture du Passage Zimmerman, la priorité du Conseil communal et de ses services sera la sécurisation des passages cloutés sur la rue Numa-Droz. Les passages cloutés mettront les piétons, et notamment les enfants qui sont sur le chemin de l'école, en toute sécurité, donc c'est ça notre priorité. De fait, si nous atteignons nos objectifs – et nous les atteindrons ! – de ce point de vue-là, la réouverture du Passage Zimmermann, dans notre esprit, ne fera pas fatalement sens.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Très bien, alors cette résolution sans oppositions. Il n'y a pas besoin de la voter.

Nous passons donc au point 5 de l'ordre du jour. Nous nous trouvons également devant un débat long.

Rapport du Conseil communal

relatif à la réponse au postulat sur les emprunts faits par la Ville (dans le cadre du rapport DEPFA)

(du 6 novembre 2019)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

En date du 11 avril 2016, le Conseil général adoptait à l'unanimité le postulat ci-dessous :

Considérant la mondialisation de l'économie qui fait que les mécanismes financiers sont de plus en plus difficiles à prévoir à long terme et dans la mesure où on ne peut exclure que l'évolution de la situation financière de notre ville nous contraigne à nouveau à trouver des solutions inédites (qu'on ne peut pas nécessairement imaginer aujourd'hui). Il nous semble important de prévoir, pour l'avenir, des mesures de précautions, sans pour autant pénaliser la capacité de notre ville pour la conclusion d'emprunts favorables.

Aussi, nous demandons au Conseil communal d'étudier, en associant la commission financière, les mécanismes de cautèles qui pourraient être fixés, pour éviter que des emprunts soient faits avec un cumul de risques peu compatibles entre eux, comme par exemple, le long terme associé à un caractère aléatoire important.

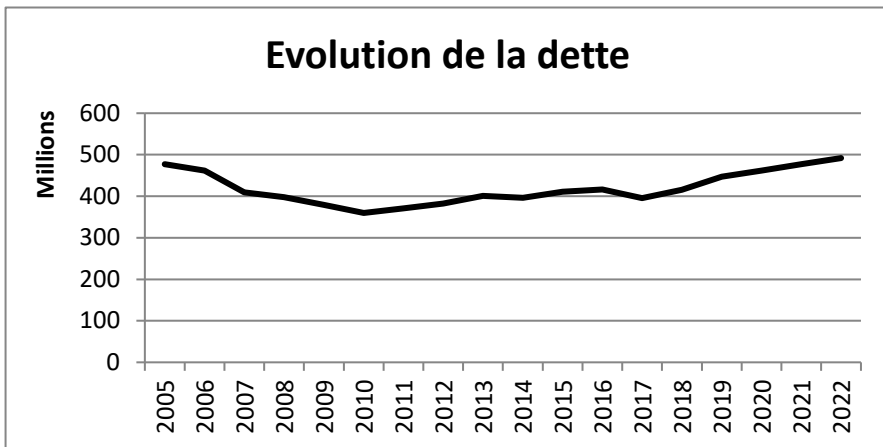
Pierre-Alain Borel, Sylviane Méreaux, 11 avril 2016

Avant de répondre au postulat, il semble important au Conseil communal de vous présenter l'état et la structure de la dette ainsi que de vous informer de la stratégie globale des emprunts qui a été adoptée. Un point de situation sur les deux emprunts Depfa sera également effectué. Finalement, les compétences en matière de conclusion d'emprunts vous seront présentées.

État et structure de la dette

Évolution de la dette

L'évolution de la dette depuis 2005 se résume de la manière suivante :



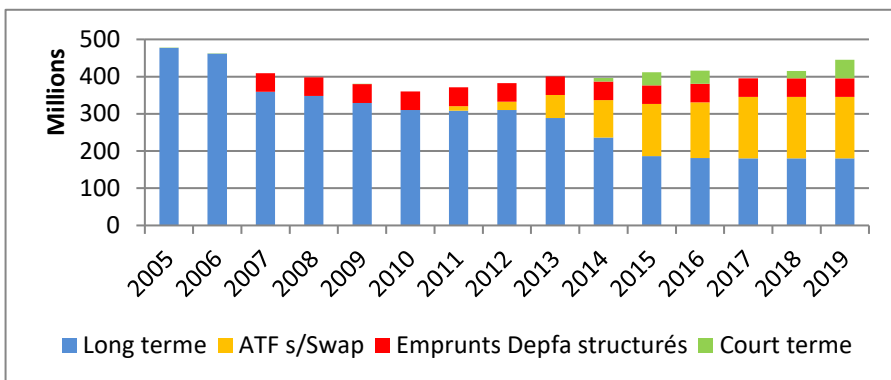
Le graphique ci-dessus met clairement en évidence la tendance haussière de l'endettement de la Ville de La Chaux-de-Fonds depuis 2017. Ces dernières années, divers éléments exceptionnels ont eu des impacts importants sur l'évolution de la dette :

- Le transfert de l'hôpital au canton en 2006 et la cession du secondaire 2 au canton ont impliqué des liquidités excédentaires de 2006 à 2010 avec peu d'échéances d'emprunts à long terme.
- La baisse de l'endettement constaté jusqu'en 2010 correspond à des remboursements d'emprunts par les liquidités excédentaires.
- De 2013 à 2015, l'endettement de la Ville n'a que peu augmenté suite au remboursement du prêt de plus de CHF 40 millions par Viteos.
- En 2017, le remboursement de la part aux fonds résiduels de l'ex-CPC pour un montant total de CHF 20.5 millions a permis de diminuer l'endettement.
- L'endettement augmente fortement en 2019. En janvier, un versement de CHF 16.7 millions a dû être effectué pour l'assainissement de prévoyance.ne. À cela s'ajoute une hausse de

l'endettement annuel pour financer les investissements et le résultat déficitaire de la Ville.

Structure de la dette

La structure de la dette en termes de type d'emprunt se présente ainsi au 30 septembre 2019 :



De manière plus détaillée, la structure des engagements au 30.09.2019 se présente comme suit :

	30.09.2019	%
Emprunts à court terme	50'000'000	11%
Emprunts à long terme	230'152'820	52%
<i>Dont Emprunt DEPFA EUR-CHF</i>	20'000'000	4%
<i>Dont Emprunt DEPFA EUR-USD</i>	30'000'000	7%
Emprunts ATF s/swaps	165'000'000	37%
Total des emprunts	445'152'820	100%

Pour les emprunts à court terme, il y a lieu de déduire CHF 20 millions de placements en liquidités à fin septembre. L'endettement s'élève ainsi à CHF 425 millions au 30 septembre 2019, soit une hausse de 10 millions par rapport à fin décembre 2018.

Au 30 septembre 2019, près de 50% de la dette est constituée par des produits structurés. Les deux emprunts structurés DEPFA s'élèvent à

CHF 50 millions au total, soit 11% de la dette. À cela s'ajoutent les swaps qui correspondent à environ 37% de la dette.

Emprunts – swaps

Les emprunts swaps sont des produits à taux fixe majorés de la marge bancaire liée au différentiel du taux Libor (facturé par le prêteur initial et le final).

Ces emprunts structurés sont le résultat de la réflexion menée sur une gestion active de la dette et proposée en 2009 par le service des finances au Conseil communal. Cette note, validée par le Conseil communal, proposait une gestion active de la dette en répartissant les risques entre les taux fixes (40% à 70%), les taux variables (10 à 30%) et le solde en fonction des opportunités du moment (dont un maximum de 15% de produits structurés). En décembre 2010, le Conseil communal a également validé, sur proposition du service des finances, le principe de la conclusion de swaps de taux d'intérêt pour se prémunir contre une hausse des taux d'intérêts. Plusieurs emprunts à long terme arrivaient à échéance sur les exercices suivants , à savoir :

- Pour 2011 : 39.0 millions
- Pour 2012 : 28.5 millions
- Pour 2013 : 65.2 millions
- Pour 2014 : 52.3 millions
- Pour 2015 : 50.0 millions

Pour les renouvellements de 2011 et 2012, il a été possible de réserver des taux d'intérêts (forward). Cependant, en 2011, il n'était pas possible de réserver des taux pour les remboursements des années suivantes (2013-2015). À l'époque, les taux d'intérêts étaient considérés comme exceptionnellement bas et les analystes anticipaient une hausse de ces taux. Les instituts financiers ont alors proposé la solution des swaps de taux d'intérêts.

Le but initial de ces produits swaps était de se garantir des taux bas sur une longue durée. Le principe de ces swaps est de fixer un taux d'intérêt à long terme et d'emprunter simultanément à court terme au taux Libor (taux interbancaires). Le coût de ces emprunts correspond ainsi au taux fixe majoré de la marge bancaire pour les emprunts à court terme. Cette marge s'élevait entre 0.1% et 0.2% avec les taux d'intérêts positifs et a augmenté

avec les taux d'intérêts négatifs pour se situer entre 0.3% et 0.5%. La marge bancaire est supérieure avec les taux négatifs. Des schémas explicatifs pour ces swaps de taux d'intérêt figurent en annexe.

Des contrats swaps ont ainsi été signés pour un montant total de CHF 115 millions en 2011, CHF 25 millions en 2013 et CHF 25 millions en 2014, soit un montant total de CHF 165 millions avec des entrées en vigueur jusqu'en juin 2016. De ce fait, des emprunts à court terme à concurrence de CHF 165 millions doivent être renouvelé tous les 3 à 6 mois.

Les dates d'échéance de ces emprunts swaps sont comprises entre 2023 et 2049 et les taux d'intérêts entre 1.4025% et 2.675%.

Le Conseil communal a validé en 2010 le principe de conclure des emprunts swaps mais il n'a pas fixé de montant maximal d'emprunts swaps au service des finances. L'hypothèse de hausse des taux d'intérêts posée à fin 2010 ne s'est pas réalisée et les taux ont continué à baisser et sont négatifs depuis janvier 2015 (voir graphique page 5).

Actuellement, malgré les taux favorables du marché, le taux moyen de la Ville se situe à 2.5%, après neutralisation des effets de l'emprunt DEPFA EUR/CHF par une provision. Le taux moyen des emprunts swaps était de 2.86% en 2018.

Compte tenu de ces emprunts structurés, des swaps et des échéances éloignées pour les taux fixes, le taux moyen de la dette restera proche des 2.5%. Même si les taux d'intérêt à court terme continuent de rester négatifs voire légèrement positifs, le taux moyen ne baissera que légèrement.

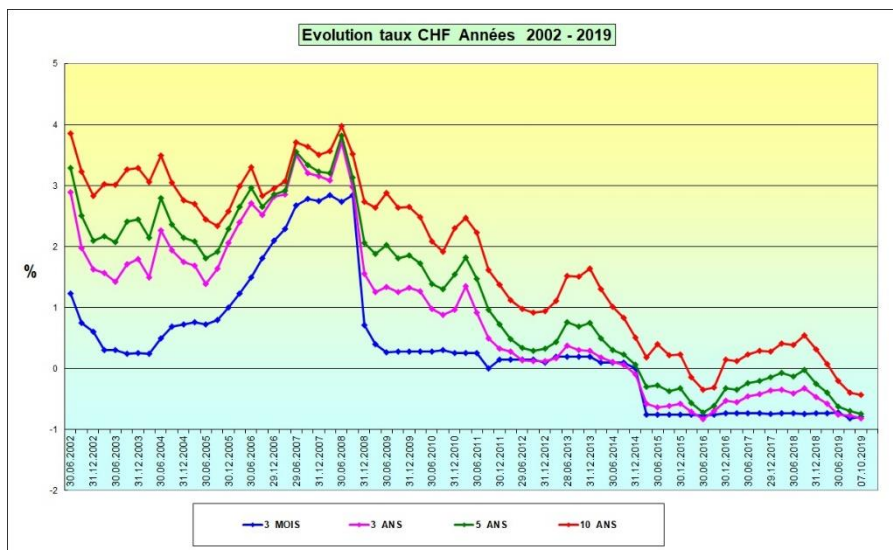
Stratégie de la dette – nouveaux emprunts

De nouveaux emprunts devront être contractés en 2019-2020 pour environ CHF 60 millions, à savoir :

- Renouvellement des emprunts à long terme arrivant à échéance (CHF 40 millions).
- Financement des investissements et du fonctionnement 2019-2020 (environ CHF 20 millions)

Afin de définir au mieux une stratégie de la dette en adéquation avec le marché actuel, différentes évolutions et prévisions ont été examinées et vous sont présentées ci-après.

L'évolution des taux d'intérêt à court terme et à long terme de ces dernières années montre que le marché offre actuellement des taux d'intérêt historiquement très bas. Pour une meilleure lisibilité, le graphique se trouve également en annexe.



À préciser que les taux indiqués dans le graphique ci-dessus correspondent aux taux d'intérêt qui s'échangent sur les marchés des capitaux et non aux taux d'intérêt fixés à l'émission des emprunts. Il est dès lors nécessaire d'ajouter à ces taux les marges que les institutions financières s'octroient (entre 0.4% et 1% en fonction des durées et des établissements).

Le contexte économique mondial étant plus que jamais composé de grandes incertitudes, les prévisions actuelles demeurent sur leurs réserves. Les rares prévisions disponibles avancent une stabilité des taux d'intérêt variables et fixes pour l'année 2019. Tout en restant très prudentes, certaines d'entre elles prévoient une augmentation des taux dès 2020 et la fin des taux négatifs à fin 2020 pour les emprunts à long terme et plus tard pour les emprunts à court terme.

Stratégie adoptée

Dans cet environnement imprévisible et au vu des prévisions très prudentes, il est difficile de déterminer la meilleure stratégie répondant au critère d'optimisation de la rentabilité et de sécurité à long terme.

Selon la majorité des analyses historiques, les emprunts à taux variable (court terme) sont plus rentables à long terme que les emprunts à taux fixe (long terme). Une gestion de la dette basée principalement sur des taux variables a comme avantage de profiter des taux bas mais il faut toutefois pouvoir assumer l'augmentation de charges d'intérêt lors de l'augmentation des taux. En raison de la situation financière de la Ville, une augmentation du taux variable pourrait difficilement être absorbée. Il est donc difficilement concevable de prévoir une stratégie basée uniquement sur des emprunts à taux variable où l'évolution du marché aurait un impact important sur les comptes de résultats annuels.

Étant donné l'incertitude qui plane sur les marchés financiers, le Conseil communal a défini une stratégie d'emprunt prudente, alliant à long terme des taux fixes avantageux et profitant à court terme de l'opportunité offerte par les taux variables négatifs.

Dès lors, les emprunts de CHF 30 millions arrivant à échéance en 2019 ont été totalement renouvelés en long terme. Deux emprunts de CHF 10 millions ont été conclus à 10 ans aux taux de 0.87% et 0.875% et un emprunt de CHF 10 millions a été conclu à 12 ans au taux de 0.55% (pour fin octobre 2019).

L'augmentation de l'endettement est également financée en 2019 par des emprunts à taux variable afin de maintenir une certaine flexibilité dans la gestion de la dette. Une consolidation partielle d'emprunts à court terme en long terme est également envisagée en fonction des opportunités. Il va sans dire que l'évolution des taux d'intérêt et plus particulièrement du taux d'intérêt à long terme est suivie régulièrement par le service des finances afin d'assurer une réaction rapide et de réserver des taux intéressants à long terme.

Emprunts DEPFA EUR/USD

Deux produits structurés ont été contractés avec la banque Depfa.

Pour l'emprunt Depfa de CHF 20 millions lié au taux de change de EUR/CHF, il résulte d'un avenant signé en 2007 et arrive à échéance en 2022 (formule variable depuis 2014, taux de 16.10% en 2019, 13.79% en 2018 et 18.05% en 2017). Cet avenant est lié à deux emprunts de CHF 10 millions conclus en 2003 et 2005 à des taux fixes de 3.09% et 3.29%. Cet emprunt a déjà fait l'objet de plusieurs démarches et solutions envisagées ainsi que d'un rapport d'information au Conseil général. Dès lors, nous n'allons pas nous attarder sur celui-ci. Une provision pour les intérêts permet de couvrir le différentiel entre le taux effectif et le taux de base de l'emprunt de 2.63%. Le solde de la provision s'élève à CHF 14 millions au 31 décembre 2018 et devrait permettre de couvrir les quatre dernières annuités de cet emprunt.

Un deuxième emprunt Depfa a été conclu en 2003 pour un montant de CHF 30 millions au taux fixe de 2.805%. L'avenant signé en 2007 prévoit un taux fixe de 1% jusqu'en 2020 (2.805% de 2003 à 2007). Dès 2020, le taux d'intérêt dépendra des taux de conversion EUR/CHF et EUR/USD.

À partir de cette date et pour une durée de 9 ans, cet emprunt repose sur le différentiel du taux de change EUR/USD et EUR/CHF et -0.36. Plus précisément, le mode de calcul des intérêts est le suivant:

- Si le cours EUR/USD – le cours EUR/CHF $\leq 0.36 \rightarrow$ taux = 1%
- Si le cours EUR/USD – le cours EUR/CHF $> 0.36 \rightarrow$ taux = 1% + 100% * (le cours EUR/USD - le cours EUR/CHF - 0.36)

Au 30 septembre 2019, le taux de EUR/USD est de 1.089 et le taux EUR/CHF est de 1.085 ce qui donnerait avec l'application de la formule -0.356, soit un taux de 1%.

Les cours EUR/CH et EUR/USD ont évolué de la manière suivante ces dernières années :



Depuis 10 ans, le différentiel entre ces deux taux a uniquement été positif pendant trois jours (du 9 au 11 août 2011 et la majoration du taux aurait été au maximum de 3.16%).

Pendant neuf ans, les intérêts à payer seront par conséquent soumis à une grande part d'incertitude dépendante des taux de change en vigueur. Suite à l'expérience du premier emprunt Depfa basé sur l'EUR/CHF, il a été analysé les possibilités d'une potentielle couverture du risque encouru. Diverses démarches ont été effectuées pour obtenir des propositions pour limiter les risques de cet emprunt :

- Demande de transformer l'emprunt à taux fixe auprès de FMS (institut ayant repris les emprunts Depfa) pour sécuriser cet emprunt : le taux est supérieur à 10%.
- Des contacts ont également été pris avec un institut financier afin de couvrir le risque de cet emprunt structuré en "fixant" le taux d'intérêt à 1%. La solution proposée s'appuie sur la conclusion d'une série d'options annuelles (put). Les prix actuels de ces options progressent fortement avec l'éloignement des échéances et sont estimés à plus de CHF 45 millions. Nous notons également que pour les années postérieures à 2023, il n'est pas certain de trouver une banque disposée à vendre à la Ville de telles options pour un tel montant.

Au vu du prix conséquent de ces propositions, le Conseil communal a estimé qu'il n'est pas souhaitable de souscrire de telles options pour l'instant.

Compétences en termes de conclusion d'emprunts

La législation actuelle fixe le cadre des compétences décisionnelles relatives à la conclusion d'emprunts.

Emprunts à court terme

Le renouvellement ou la conclusion de nouveaux emprunts à court terme est en charge du dicastère des finances (art. 73, let. h LFinEC).

Le service des finances doit pouvoir gérer rapidement la conclusion de tels emprunts afin de pouvoir bénéficier de conditions favorables lorsque celles-ci sont offertes à la Ville.

Il est à noter que le service des finances compare systématiquement des offres avant de conclure un emprunt. De plus, le service des finances diversifie ses sources. Il s'adresse en direct aux banques, fait appel à un courtier depuis plusieurs années et utilise également de nouvelles plateformes d'emprunts en ligne dont les offres peuvent être très avantageuses.

Emprunts à long terme

Le Conseil communal est compétent pour toute décision en matière d'emprunts à long terme (art. 72, let. I, LFinEC).

Emprunts structurés

La décision de contracter des produits structurés est de la compétence du Conseil communal. Néanmoins, le Conseil communal a décidé de ne pas contracter des emprunts structurés, quelle qu'en soit la nature.

Ce rapport a été soumis à la Commission financière le 31 octobre 2019, qui l'a préavisé favorablement à l'unanimité des membres présents.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir classer le postulat sur les emprunts faits par la Ville (dans le cadre du rapport DEPFA).

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Théo Bregnard

Le chancelier
Daniel Schwaar

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je vous lis l'intervention de Hughes Chantraine qui a dû s'absenter.

Le groupe UDC aimerait afficher sa satisfaction devant la gestion des emprunts de la Ville par notre Exécutif. Les options stratégiques choisies correspondent à notre vision de l'endettement d'une collectivité publique. Elles sont sages et prudentes, tout en garantissant une charge raisonnable d'intérêts.

Il pourrait apparaître tentant de profiter plus des emprunts à courts termes, à des taux négatifs, ou proches de zéro..., pourtant l'analyse fournie par le Service financier montre que cela n'améliorerait que de peu le taux moyen des emprunts de la Commune. De plus, la Ville ne peut supporter un nouveau tsunami financier et trop jouer sur les taux variables laisserait planer un risque que nous ne voulons pas courir.

Nous profitons de cette tribune pour répéter une fois encore que les deux emprunts structurés DEPFA sont une absurdité. Ils traduisent une méconnaissance totale du système et de l'inconscience. Ils ne peuvent s'apparenter qu'à aller jouer l'argent des contribuables sur une table de roulette au casino.

Enfin, et pour en finir avec mon intervention, nous réitérons notre confiance au Conseil communal sur ce dossier et soutenons le classement du postulat.

Je vous remercie.

Mme Monique Erard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Voilà un rapport bien plus ardu à appréhender que les deux premiers de cette soirée...

Nous ne pouvons pas revenir sur ce qui a été fait ! Les responsables d'alors ne sont plus là ! On est souvent plus intelligents après. Et surtout, comment éviter que cela ne puisse se reproduire ? Voilà comment résumer les commentaires lors de la lecture de ce rapport !

Emprunts à court terme, à long terme, à taux fixes ou variables, structurés ? On s'y perd un peu car en tant que non spécialiste de la finance, nos compétences en la matière sont largement dépassées. En tant que simples citoyens et citoyennes, nous ne sommes pas confronté·e·s à ce genre de situation et nous en sommes donc réduit·e·s à faire confiance aux professionnel·le·s !

Lors des séances de commission, des explications nous ont été données. Si, sur le moment, cela a passablement augmenté notre niveau de compréhension, le temps passant, le brouillard s'est à nouveau quelque peu épaissi et nous nous trouvons parfois à nouveau bien en peine de restituer à nos collègues de parti les éclaircissements dont nous avons pu bénéficier, surtout lorsque les questions touchent des aspects que nous n'avons pas forcément abordés.

La Loi sur les finances de l'Etat et des communes, la fameuse LFinEC, donne au seul Conseil Communal la compétence pour conclure des emprunts à long terme et la Conseillère en charge du dicastère des finances, par le Service des finances, peut conclure ou renouveler des emprunts à court terme. Dans ces derniers cas de figure, il s'agit de pouvoir réagir promptement afin de bénéficier de conditions favorables.

Ce dont nous, membres du Législatif, avons besoin, c'est d'avoir connaissance de la vision stratégique globale du Conseil Communal en la matière et bien entendu d'obtenir l'assurance qu'il s'y tienne ! Nous avons pu être rassuré·e·s quant au fait que les membres de l'Exécutif actuel ne souhaitent pas engager notre Communauté avec des emprunts à si long terme que les générations futures en porteraient éventuellement le poids. Le Conseil Communal actuel est résolu à ne pas contracter de nouveaux emprunts structurés quelle qu'en soit la nature.

Nous lui accordons notre confiance mais nous resterons vigilant·e·s pour, qu'à l'avenir également, de tels risques que nous qualifions aujourd'hui d'inconsidérés ne soient pas pris par nos autorités ! Personne ne peut prédire de quoi demain sera fait. La remontée des taux ne s'est pas encore produite même si elle semble annoncée... L'incertitude plane sur les marchés financiers et la stratégie d'emprunt se doit d'être prudente, tout en profitant des opportunités qui se présentent. Nous nous en remettons donc aux professionnel·le·s !

La majorité des représentant·e·s des Vert·e·s acceptera le classement du postulat sur les emprunts faits par la Ville.

Je vous remercie.

M. Karim Boukhris, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le rapport qui nous est présenté a suscité pas mal de points d'intérêt chez nous pour les deux parties sur les emprunts structurés et les swaps. En ce qui concerne le DEPFA, je crois que des rapports ont déjà été fournis à ce Conseil. On est informés, donc je crois que c'est bon. Je tenais juste à rappeler – nous ne sommes toujours pas d'accord avec le Conseil communal – qu'à mon avis, le Conseil communal de l'époque a outrepassé ses fonctions, en nous signant CHF 50 millions pour une année où il avait une enveloppe de CHF 49.6 millions d'emprunts à faire. Ça c'est pour DEPFA.

Pour ce qui concerne les swaps, à titre personnel et aussi au sein de mon groupe, c'est tout de même un problème quand on arrive avec un tel volume de swaps. On peut comprendre le principe de souscrire une assurance en vue d'une hausse future des taux d'intérêt pour les emprunts. On est maintenant dans la période où on paie les primes d'assurance sur ces swaps et le risque n'est pas réalisé donc on a un peu l'impression de payer dans le vide, mais c'est vrai que si d'ici cinq ou dix ans les taux

d'intérêt augmentent alors ces swaps pourront nous permettre d'amortir cette hausse. À ce moment-là, ça nous sera donc utile.

Aujourd'hui, on ne sait pas encore quel sera le bilan final de ces swaps, mais nous tenons tout de même à signaler que 37% de la dette de la Ville sont des emprunts swaps ; c'est un volume beaucoup trop important. Nous aurions considérés que 15-20% était un maximum tolérable mais, là-aussi, les signataires ne sont plus là et ma foi on devra faire avec... et comme ça a été lu dans le journal dernièrement, on n'a plus qu'à prier...

Un petit problème avec ce rapport c'est qu'il est en réponse à un postulat qui demande des cautèles et le rapport n'en présente aucun, pour le Conseil communal, dans le cadre d'emprunts structurés. Alors c'est sûr qu'il n'y a pas de cadre légal qui obligerait le Conseil communal à en référer au Conseil général avant de signer ce genre d'âneries et nous sommes tout à fait conscients aujourd'hui – je vous l'ai déjà dit en Commission financière – toutes celles et tous ceux qui sont ici sont soignés. Personne n'aura l'idée d'aller signer ce genre d'emprunts structurés, mais il faut penser à l'avenir. Le Conseil communal s'est engagé en commission à informer le Conseil général sur sa stratégie d'emprunts une année à l'avenir dans le cadre du budget et je voudrais qu'il puisse réitérer son engagement, comme ça il y a toujours une trace qui reste et puis on reste attentifs, les années passant, qu'il y ait encore cette information pour les générations futures. Après ce sera à eux de décider s'ils décident de se lancer dans ce genre de bêtises, mais aux moins ils en seront informés.

Moyennant cette promesse du Conseil communal – nous avons toute confiance mais ce serait bien si le Conseil communal pouvait nous répéter cette promesse – je pense que nous pourrions accepter le rapport et le classement du postulat.

Pour finir, j'avais annoncé une proposition iconoclaste...

RIRES

C'est qu'aujourd'hui pour un peu compenser les intérêts supplémentaires, à l'instar du premier rapport sur lequel je suis intervenu, c'est du travail supplémentaire pour les services que de chercher des emprunts à court terme pour bénéficier de taux très très bas et négatifs. C'est du travail supplémentaire et il n'y a toujours pas de moyens supplémentaires pour le faire. Ma proposition iconoclaste est donc due au fait qu'il est écrit dans la Loi fédérale sur la Banque nationale, à l'article 11 alinéa 2, que la Banque nationale ne peut pas prêter à la Confédération, mais rien n'est dit des autres collectivités publiques.

C'est une suggestion, vous en ferez ce que vous voulez, mais peut-être qu'on peut toujours essayer de s'approcher de la Banque nationale pour qu'elle nous prête de l'argent ? On n'a rien à perdre.

Je vous remercie.

M. Alain Vaucher, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. En préambule, les membres du groupe PLR remercient vivement les auteurs de ce rapport car la tâche demandée était certes opportune, nécessaire et essentielle mais immanquablement compliquée.

Vulgariser un domaine aussi complexe et nébuleux à des béotiens, en tout cas pour la plupart d'entre nous, se révèle être une gageure, d'autant plus que du temps pour cette rédaction, le Service des finances n'en est pas pourvu grâce, comme nous l'allons vu, aux emprunts swaps.

En effet, au-delà de la structure de l'intérêt qui nous est actuellement défavorable – sans être catastrophique, mais qui à terme pourrait ne plus être défavorable – tous les trois mois, notre Ville ne doit pas oublier d'emprunter une certaine somme de millions. Si elle oublie, elle paie quand même les intérêts dus selon le calcul qu'on a reçu dans les annexes. Ça c'est le premier pas de gymnastique...

Voici le second pas de gymnastique ! Grâce aux swaps, la Ville endosse le rôle de banque, de prêteur pour diminuer l'impact de l'intérêt en en percevant en retour, tout en parallèlement empruntant pour elle-même à taux variable car actuellement très attractif. Exactement, c'est ce que je pensais, c'est compliqué...

Et, Mesdames et Messieurs, nous sommes engagés dans ces figures acrobatiques jusqu'en... 2049 ! Je vous laisse le soin de faire vos calculs. Les miens sont faits, mon fils aura 48 ans et cela donne le vertige. Il y a sûrement eu maldonne entre une charge de conseiller communal et un projet d'avenir en sylviculture. Et les emprunts swaps, dans cette pénible affaire... ce sont les gentils... !

Parlons DEPFA. Les DEPFA, des produits financiers structurés, parfois nommés toxiques, qui font la joie des vampires et dont une échéance arrive à terme en 2022 et une autre en 2029 – là c'est mon grand-père qui aura 111 ans – nous auront coûté des dizaines de millions de francs en intérêts usuriers. Sans en rajouter plus que plus, vu qu'ils ont déjà fait couler beaucoup d'encre, mais tout-de-même... Au-delà de la durée, encore une fois stratosphérique de ces emprunts, un contrat où le prêteur impose une limite inférieure d'intérêts et où l'emprunteur n'en impose pas une supérieure est... effarant ? ... effrayant ? Je ne sais pas...

Nous remercions encore une fois le Conseil communal et les auteurs de ce rapport pour leur travail très complet et le groupe PLR tient à dire qu'il soutient pleinement la politique d'emprunt de la Ville qui est en même temps prudente – comme le dit l'adage : "Abeilles échaudées craignent la

banquise" – mais en même temps la plus réactive possible pour profiter des opportunités du marché.

Le groupe PLR soutient donc le classement du postulat.

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste a pris connaissance de ce rapport d'information qui a retenu notre plus vif intérêt puisque nous attendions les réponses à notre postulat depuis 2016. Afin d'éviter les confusions et les amalgames avec le dossier DEPFA, nous devons tout d'abord commencer par trois commentaires.

Premièrement, comme son nom l'indique, ce rapport répond à un postulat du groupe socialiste du Conseil général du 11 avril 2016. Nous souhaitons alors avoir une vue d'ensemble de la situation et de la stratégie du Conseil communal en matière d'emprunts. Deuxièmement, comme son nom l'indique toujours, ce rapport concerne tous les emprunts faits par la Ville et notamment les emprunts swaps, j'y reviendrai. Troisièmement, contrairement à ce que son nom indique, ce rapport ne concerne pas directement le dossier des emprunts DEPFA. En effet, cette question a été traitée et les réponses ont été apportées en 2016 dans un rapport donc il n'en est plus question aujourd'hui. Toutefois, le postulat auquel répond le présent rapport avait été déposé dans le cadre du rapport de 2016, d'où cette référence à DEPFA dans le titre, qui n'a en fait rien à voir avec le contenu du présent rapport.

Quant au contenu, il nous renseigne tout d'abord sur la dette de la Ville de plus de CHF 400 millions qui a tendance à augmenter dans la mesure où il n'y a plus d'éléments extraordinaires afin de la contenir. Sa structure se compose, nous l'apprenons, pour moitié d'emprunts à long terme, dont 11% de DEPFA, de 11% d'emprunts à court terme et de 37% d'emprunts swaps, soit CHF 165 millions pour ces derniers. Le taux d'emprunts à long terme était encore de 100% en 2010.

Le rapport nous apprend encore que les emprunts swaps sont le résultat d'une stratégie de gestion de la dette validée par le Conseil communal qui avait pour but de se prémunir de la hausse des taux d'intérêts. La fameuse assurance qui a été soulevée tout à l'heure par le représentant POP. Les taux contractés étaient alors exceptionnellement bas. Les taux ont malheureusement baissé fortement depuis la signature des taux swaps et ne semblent pas prêt de remonter, de sorte qu'aujourd'hui les taux swaps, s'ils ne sont pas élevés en comparaison historique, restent plus élevés que les taux actuels. À ces taux swaps, il faut en plus ajouter la marge des banques de 0.1 à 0.2% qui est actuellement majorée en raison des taux négatifs. Si les taux étaient positifs, ils nous permettraient d'effacer cette marge bancaire, mais là ils l'aggravent de 0.3 et 0.5%, pour des taux finalement de 1.4 à 2.67% entre 2023 et 2049. Ainsi, contrairement aux emprunts DEPFA, les taux sont

fixes et ne sont pas critiquables en vue de l'histoire des taux, par contre les montants sur lesquels nous nous sommes engagés sont trop élevés et la durée, jusqu'en 2049 pour certains emprunts, est exceptionnellement longue, de sorte qu'ils engagent les générations futures de manière trop importante.

Ensuite, le rapport nous présente la stratégie du Conseil communal pour le renouvellement des emprunts en 2019 et 2020 pour CHF 60 millions. Au vu de l'environnement très imprévisible du marché et de notre incapacité financière à absorber d'éventuelles hausses de taux variables, le Conseil communal nous propose de définir une stratégie prudente alliant des taux fixes avantageux sur le long terme et des emprunts à court terme au gré des opportunités présentées par les taux négatifs. Le groupe socialiste soutient la stratégie prudente du Conseil communal.

Finalement, comme il est impossible de parler de la dette de la Ville sans parler des DEPFA, le rapport nous rappelle les taux astronomiques du premier emprunt de CHF 20 millions et la provision qui permet d'absorber les intérêts sans bouleverser l'état de nos finances et présenter nos comptes et budgets de fonctionnement de manière plus réaliste. À noter que le deuxième emprunt DEPFA, qui va durer encore neuf ans, a un taux de 1% pour l'instant, ce qui reste donc pour l'instant une bonne affaire. Toutefois, au vu de l'incertitude qui règne sur les taux du dollar et du franc suisse, ou plutôt sur leur différence, le potentiel de majoration pourrait être dangereux.

Pour conclure, le rapport clarifie les compétences en matière d'emprunt. Le renouvellement des emprunts à court terme est de la compétence du dicastère des finances alors que les emprunts à long terme sont de la compétence du Conseil communal, de même que les emprunts structurés, mais le Conseil communal nous indique qu'il n'en contracterait plus. Nous soutenons cette stratégie et accepterons de classer notre postulat, malgré l'impossibilité ou le manque de garde-fous légaux et contraignants, en soulignant en effet que ce n'est pas au Conseil général et à ses membres de se muer en experts en finance et de décider en lieu et place du Conseil communal.

Nous ne pouvons donc qu'encourager le Conseil communal à faire preuve de prudence dans la gestion de la dette de la Ville et de nous tenir régulièrement informés de son évolution.

Merci de votre attention.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal ne peut que partager tout ce que vous avez dit à propos de nos emprunts. Effectivement, on a une situation relativement compliquée. Il faudra ma fois faire avec ces emprunts DEPFA jusqu'en

2029. L'emprunt de CHF 30 millions à 1% pourrait s'avérer être une bonne chose. S'il reste à 1%, on pourrait dire qu'on aura gagné, par cette opération, CHF 11 millions, pour autant qu'on ne dérive jamais. Par contre, pour l'autre emprunt de CHF 20 millions, si on continue de payer les surcoûts que l'on connaît actuellement, on devra payer à peu près CHF 21 millions de plus.

Donc voilà la situation, c'est comme ça. On peut espérer que justement ces CHF 30 millions restent à 1% et que, finalement, au total, cette opération nous aura coûté CHF 10 millions de plus. Aujourd'hui, on n'est sûrs de rien, mais voilà ce à quoi on peut s'attendre.

Concernant les swaps, c'est un peu moins problématique parce que les écarts de taux sont quand même moins conséquents et, du moment que ces swaps vont jusqu'en 2049, on n'a juste aucune idée des taux que l'on pratiquera dans 20-30 ans, donc peut-être que cette opération n'était pas si mauvaise. Aujourd'hui, on peut dire qu'elle n'est pas très bonne car on paie environ 2% de plus, mais à l'avenir qui nous dit que finalement ce ne sera pas une bonne opération ? Peut-être...Espérons-le !

Dans tous les cas, le Conseil communal ne veut plus pratiquer de la sorte et s'engage à emprunter à court terme des petits montants et à long terme, à 8-12 ans voire 15 ans au maximum, à des taux moins intéressants, mais on ne peut pas engager des générations entières avec des décisions que le Conseil communal prendrait. Donc le Conseil communal s'engage vraiment fermement à appliquer cette façon de travailler. Les emprunts à long terme sont toujours validés par le Conseil communal, ce n'est pas une décision uniquement du Service des finances, par contre, les emprunts à court terme, il faut aller très vite et là ce sont donc des décisions même souvent le jour-même qu'il faut prendre, donc souvent des renouvellements au niveau du Service des finances. Voilà ce que je peux vous dire.

Monsieur Boukhris voulait un engagement au niveau du budget, mais on n'a pas écrit dans notre budget un texte. Je ne sais pas si on peut encore le faire en conclusion de notre budget car les livres sont sortis, mais je vous garantis qu'on s'engage à appliquer ce qu'on dit aujourd'hui. On pourra peut-être mettre dans les comptes une phrase qui vous permettrait d'être convaincus qu'on continuera d'appliquer cette façon de faire comme on vous l'exprime aujourd'hui.

Voilà, je crois que je n'ai pas grand-chose à rajouter si ce n'est qu'effectivement on doit supporter cette situation. On essaie de travailler au mieux avec tout ça mais c'est relativement compliqué et ce sont des choses que l'on n'aurait jamais dû faire.

M. Karim Boukhris, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Juste une très courte remarque. Je ne demande pas qu'on réimprime les budgets 2020. Si l'engagement est pris pour le prochain budget 2021, ça va très bien.

Comme je l'ai dit aujourd'hui, c'est bon on est soignés, on n'est pas à une année, mais c'est pour prendre cette habitude à partir du prochain budget. Ça me suffit donc amplement et je vous remercie.

Le rapport d'information est accepté par 34 voix contre 0 (1 abstention).

Le postulat est donc classé par 34 voix contre 0 (1 abstention).

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Compte tenu de l'heure, je vous propose de traiter les urgences. Est-ce qu'il y a des oppositions qu'on prenne directement les urgences ?

Non, alors prenons les urgences.

Interpellation urgente du groupe socialiste concernant les photographies commandées par l'école

Le groupe socialiste, les parents et les enseignants sont interpellés par la réception d'un bon de commande pour l'achat de photographies de nos enfants scolarisés en Ville et d'autres objets de merchandising et dérivés de photographies, fabriqués on ne sait où.

En effet, à l'heure de la consommation durable, responsable et locale, de l'économie résidentielle et présenteielle, des circuits courts et de la création de la monnaie locale "l'Abeille", il est pour le moins étonnant de mandater un photographe installé hors du canton de Neuchâtel et même en dehors de la Ville.

Mais peut-être que le photographe sera payé en "Abeilles" !

Nous nous inquiétons également de l'utilité de ce mandat et de la gestion de la base de données qui sera créée avec les photos des enfants et des enseignants.

Nous demandons donc au Conseil communal de répondre aux questions suivantes :

- *Le Conseil communal est-il au courant de l'attribution d'un tel mandat ?*
- *Comment la direction des écoles et le Conseil communal justifient-ils l'attribution de ce mandat à un mandataire qui n'est pas domicilié en Ville ?*
- *Sur quelle base légale la création de cette base de données se fonde-t-elle ?*
- *Quel est l'objectif financier visé par ce merchandising de nos enfants ?*
- *Pourquoi les enseignants sont-ils eux aussi photographiés ?*
- *Le Conseil communal pense-t-il payer le photographe en "Abeilles" ?*

Pour le groupe socialiste au Conseil général : Patrick Jobin, Silvia Locatelli

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Les écoles sont en cours de réalisation de photographies de tous les élèves et de tous les enseignants afin de créer une base de données. Pour ce faire, les écoles ont mandaté un photographe installé dans le Canton de Vaud.

Choqué par cette externalisation d'une prestation que de nombreux photographes de la Ville sont capables de réaliser et par la création d'une nouvelle base de donnée dont nous ignorons l'utilité réelle et les bases légales, il y a urgence de pouvoir nous apporter toutes les réponses nécessaires afin de mesurer si le mandat peut et doit aller au bout ou si des mesures doivent être prises en urgence pour corriger cette situation.

M. Théo Bregnard, Président du Conseil communal, Instruction publique, culture et intégration : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Si vous avez encore l'énergie d'écouter les réponses, je le ferai volontiers ce soir, même si mon collègue Marc Arlettaz le regrettera car il ne pourra pas traiter sa motion sur le plastique. Mais je le fais quand même volontiers.

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je voulais simplement intervenir car je vois qu'il y a une intervention qui parle du même sujet qui vient du groupe des Verts. Est-ce que ça ne pourrait pas être traité en même temps pour que le Conseil communal y réponde en une seule fois ?

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Oui. Je donne donc la parole à Monsieur Jobin et ensuite à Monsieur Erard.

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. À l'heure de la consommation durable, responsable et donc locale, de l'économie résidentielle et présenteielle, des circuits courts et après la création de la monnaie locale "l'Abeille", la réception d'un bon de commande pour l'achat de photographies de nos enfants scolarisés en Ville et d'autres objets de merchandising et dérivés de photographies, fabriqués on ne sait où, qui plus est de la part d'un photographe installé hors du Canton de Neuchâtel et même en dehors de la Ville, a choqué pour ne pas dire scandalisé nombres de parents, d'enseignants et de membres de notre Parlement.

Quelle mouche a piqué la direction des écoles de conclure un tel contrat alors que notre Parlement se demandait s'il devait attribuer un mandat à un fiduciaire en dehors de la Ville lors de notre dernière séance ! Nombre de photographes en Ville pourraient fournir une prestation répondant aux objectifs du mandat sans tomber dans la vente de produits de consommation pour équilibrer les comptes. Nous avons la désagréable impression qu'il s'agit d'une commande sur un site Internet de produits réalisés à l'autre bout du monde, mais peut-être que le photographe sera payé en "Abeilles"...

Alors que le mandat avait pour objectif, semble-t-il, de fournir une base de donnée pour que les enseignants, qui suivent de plus en plus d'enfant au cours d'une année scolaire, puissent mettre des visages sur des noms, nous sommes choqués de constater que les bobines de nos bambins sont instrumentalisées sur des supports commerciaux et associés à des codes-barres. Nous sommes également interpellés par le fait que la direction des écoles participe à des commandes de ce type. Et pourquoi les enseignants sont-ils eux aussi photographiés ? L'école est-elle en train de réinventer le Facebook de Monsieur Zuckerberg ?

Finalement, nous nous inquiétons de la gestion de la base de données une fois constituée et de son renouvellement. En effet, après une brève recherche, nous n'avons pas trouvé de base légale spécifique pour la constitution et l'encadrement de celle-ci. Dans quel cadre juridique cette base de données sera-t-elle gérée et contrôlée ? Est-ce que son renouvellement passera toujours par ce même photographe ?

Nous demandons donc au Conseil communal de répondre aux questions qui figurent sur notre interpellation, avec un petit ajout que je vous lis maintenant. La base de données est-elle liée par un logiciel ou autre à un photographe ou son renouvellement est-il lié ?

Merci de votre attention.

Interpellation urgente des groupes des Verts et POP

Des élèves/parents d'élèves ou des clients/consommateurs ?

Comment justifier la publicité faite pour les offres commerciales d'un studio photographique auprès des élèves de l'EOCF ?

Suite à la distribution, à chaque famille ayant un ou des enfants scolarisés à l'EOCF, du courrier d'un studio de photographie présentant des offres de tirages et autres gadgets personnalisés, nous nous sommes posé-e-s une série de questions auxquelles le Conseil communal est prié d'apporter réponse.

Pourquoi avoir choisi une entreprise de Villars ? D'après les informations que nous avons pu glaner, c'est afin de pouvoir profiter d'un logiciel permettant d'intégrer très facilement les portraits de tous les élèves dans les systèmes administratifs. Pouvez-vous nous assurer qu'aucun studio plus local ne peut offrir le même service ?

Est-ce que ce travail, qui était avant effectué par le personnel scolaire pour le cycle 3, est vraiment utile et surtout nécessaire pour les autres cycles ? Est-ce que ces trombinoscopes sont utilisés ?

Que pense le Conseil Communal face au gaspillage lié au tirage du portrait pixellisé de chacun des xxx élèves de la Ville dont la destination finale ne peut être que la poubelle. L'offre ne se limite pas à des tirages photographiques mais s'étend à d'autres gadgets personnalisés. Est-ce vraiment à l'école de permettre cela ?

Pour finir, que pense le Conseil Communal des tarifs proposés ? Nous avons la très désagréable impression de transformer ainsi les élèves en potentiel-le-s client-e-s, enfin surtout leurs parents...

Signataire pour le groupe des Verts : Sven Erard

Signataire pour le groupe POP : Julien Gressot

M. Sven Erard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je ne veux pas rallonger les débats. Je ne peux que souligner les propos de mon préopinant du PS et de resouligner encore une fois que nous avons été choqués par la marchandisation des élèves des écoles et aussi par la gadgetisation des photos de ces élèves.

Pour finir, est-ce que ces trombinoscopes créés sont réellement utilisés ? Pour les autres questions, elles ont déjà été envoyées à l'avance.
Je vous remercie.

M. Théo Bregnard, Président du Conseil communal, Instruction publique, culture et intégration : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. A la veille du Black Friday, qui a déjà commencé dans quelques grandes chaînes ce soir, dont les ventes devraient encore croître de 15% demain pour devenir le plus grand événement de shopping de Suisse, je crois que ces interpellations apparaissent, aux yeux du Conseil communal, comme pertinentes voire nécessaires.

De ce point de vue, je tiens à rappeler que notre école travaille à sensibiliser nos élèves à la surconsommation, à l'importance des circuits courts qui ont été évoqués à l'instant par Monsieur Jobin, que cherche aussi à favoriser notre Conseil au travers de l'Abeille ou encore par le tri des déchets avec VADEC. Nous travaillons aussi à diminuer – rationaliser quand on le peut – les brochures ou les informations papier qui restent malheureusement importantes. Un groupe de travail a été créé dernièrement à ce sujet.

Nous sommes ainsi plus proche dans notre fonctionnement du grand Green Friday ou du Fair Friday qui se développent dans notre Ville et dans le Canton et nous croyons aussi au rôle d'exemplarité que doit jouer tout autorité et en particulier l'école. Alors en recevant le bon de commande de mes enfants, je ne peux que confirmer ce qui a été dit. J'ai été, comme vous, surpris par l'aspect de merchandising ou de publicité qui en ressortait avec ces fameux pack standard ou premium discutables, avec les éléments que vous avez évoqués qui risquent d'alourdir nos corbeilles à papier, sans compter ce qui a été dit par Monsieur Sven Erard : ces gadgets inutiles qui se rajoutent à l'offre.

Un retour finalement éloigné du projet de départ qui prévoyait, qu'en échange des portraits de l'ensemble des élèves de l'école – 4'500 portraits d'élèves de l'école réalisés gratuitement pour nos bases de données dont on a besoin aujourd'hui pour le cycle 3 – les élèves recevaient une photo de classe payante comme ça se faisait par le passé, mais plus aujourd'hui, de la part de ces photographes. Un échange qui, malheureusement dans ce qu'il est devenu, ne correspond pas au projet de départ.

Ainsi, je peux rassurer les interpellateurs, il n'est pas question pour le Conseil communal et l'école de favoriser la marchandisation de l'école et nous partageons vos considérations. Il est d'ores et déjà prévu une séance le 20 décembre avec le photographe afin de reprendre l'offre et y amener des correctifs, voire de supprimer tout aspect de marchandisation.

Enfin, je tiens quand même à rappeler l'objectif de départ qui a conduit à cette situation, avec une volonté de la direction, des enseignants, de pouvoir identifier les élèves pour entrer plus facilement en

communication avec eux. Un besoin qui vient du cycle 3 qui a cassé les groupes classe. Il s'agit de pouvoir mettre rapidement un nom sur un visage pour faciliter les relations avec les élèves. C'est notamment utile lors de divers accompagnements de classe ou en remplacement, pour éviter les jeux que vous connaissez avec certains élèves – vous l'avez peut-être fait – qui changent leur nom.

Finalement, les photos des enseignants participent à la volonté de la direction de développer une culture d'établissement, dans un milieu relativement individualiste, en se connaissant mieux. Un projet qui avait d'ailleurs reçu l'aval des enseignants et du Conseil d'établissement scolaire qui soutenaient la démarche. Après ces considérations, je répondrai aux questions précises des interpellateurs.

Le Conseil communal est-il au courant de l'attribution d'un tel mandat ? Le projet, tel que je l'ai décrit avant, m'a effectivement été présenté par le Conseil d'établissement scolaire qui, compte tenu de ces éléments, mentionnait en préambule qu'on pouvait poursuivre la démarche d'autant plus qu'elle se faisait dans d'autres écoles du Canton – auprès desquels on s'était approché et qui ont confirmé avec satisfaction – ainsi que dans de nombreuses autres écoles de Suisse romande. Donc on est parti un peu vite avec l'équipe dont il est question.

Comment la direction des écoles et le Conseil communal justifient-ils l'attribution de ce mandat à un mandataire qui n'est pas domicilié en Ville ? Évidemment, c'est la question la plus problématique, on en convient, mais il faut rappeler que les prestations demandées par l'école sont complexes – 4'500 élèves à photographier – et il s'agissait pour nous aussi, dans des demandes récurrents des enseignants, de les soulager du travail d'inventorier les élèves et aussi de soulager le secrétariat en charge des photos, pour économiser un temps qui leur manque souvent. Du reste, ce studio s'était spécialisé dans ce domaine. Chaque école, dans son Canton, et d'autres écoles, avait utilisé ses prestations, que ce soit à Genève, à Neuchâtel, ayant cherché sans succès une solution locale. Alors c'est vrai que nous n'avons pas fait d'appels d'offre, on le reconnaît, se basant sur les expériences des autres villes, mais je crois que réaliser ce travail, l'automatiser comme c'est le cas, coûte malheureusement cher. Cependant, je crois qu'il est évident pour nous aujourd'hui, suite aux interpellations que je trouve nécessaires, que nous engageons un photographe local capable d'assumer cette tâche. Nous reviendrons en fonction des offres qui sont reçues et nous aviserons à ce moment-là. Nous reviendrons bien évidemment aussi devant le Conseil d'établissement scolaire.

Sur quelle base légale la création de cette base de données se fonde-t-elle ? Alors comme je l'ai dit, il y a d'autres villes qui utilisent ce photographe et les logiciels administratifs qui sont utilisés sont ceux de l'école, de CLOEE2 et Pronote qui sont mis à disposition par le Canton de

Neuchâtel, et c'est l'OISO, donc les responsables de l'informatique, qui héberge la base de données et qui est évidemment réglé par les textes légaux cantonaux et qui répond aux exigences de protection de données en la matière. Comme le veut la protection des données, toutes les données sont détruites après 8-12 mois. On est bien loin du Facebook qui a été évoqué.

Quel est l'objectif financier visé par ce merchandising de nos enfants ? Alors il n'y a évidemment aucun objectif financier de notre côté, si ce n'est qu'un tel mandat, comme je l'ai dit, coûte cher suivant le photographe engagé pour cette tâche et puis nous avons besoin aujourd'hui, en tout cas c'est une demande des enseignants et de la direction, de ces photos individuelles pour les importer dans les logiciels. Jusqu'ici, c'était relativement compliqué. On a aussi trouvé intéressant de revenir avec ces photos de classe – alors on aurait évidemment préféré que ce soit des photographes locaux qui le fassent, j'adore moi-même la photo – pour réoffrir une photo de classe de qualité, faite par des professionnels et sans obligation d'achat, pour notamment les parents d'élève qui le demandaient.

Pourquoi les enseignants sont-ils eux aussi photographiés ? J'ai en partie répondu, mais avec 500 enseignants, il est utile à la direction, aux enseignants, au personnel de l'école aussi, de pouvoir identifier, reconnaître plus facilement les enseignants, pour faciliter cet accueil et la communication dont j'ai parlé avant. Des photos d'enseignants qui se font dans la plupart des écoles aujourd'hui et qui favorisent la communication.

Le Conseil communal pense-t-il payer le photographe en "Abeilles" ? Alors je ne sais pas si je dois répondre à cette question, mais le travail est gratuit donc je dirais évidemment qu'on va le payer en Abeilles puisque le travail est gratuit, mais plus sérieusement, je crois qu'au travers de ce que j'ai dit, quand nous aurons trouvé – et nous souhaitons vraiment un photographe local qui accepte de faire ce travail – on en sera vraiment heureux. Je serais évidemment content qu'on puisse travailler avec des acteurs locaux comme le Conseil communal s'y engage au travers de ses projets.

Pour les Verts, plusieurs questions étaient assez semblables. Concernant la localisation de l'entreprise, il me semble y avoir répondu. Pour ce qui est du studio qui pourrait faire ce travail, ce serait, comme je l'ai dit, pour notre plus grand bonheur si une entreprise et un acteur de la région pouvaient le faire, mais au vu de la complexité du dossier, du nombre de photos à réaliser, cela semble assez difficile.

Enfin, nous allons rechercher activement, je m'y engage, quelqu'un capable de fournir ce travail. Peut-être qu'une des solutions pourrait être de travailler avec d'autres cercles du Canton et, espérons-le, que vos interpellations suscitent finalement des offres parmi des photographes de la région.

Pour la question du gaspillage qui a été évoquée, comme on l'a dit, on reprendra la question des tirages photos et des gadgets, c'est essentiel, car on ne peut pas accepter le merchandising. Je vois ma collègue qui regarde ces photos et je crois qu'il y a vraiment des choses à corriger, on en est tous convaincus. Le Conseil communal et la direction, qui est aussi présente ce soir, partagent les remarques qui ont été faites.

Finalement, dernière question qui restait, celle des tarifs. Alors nous nous ne sommes évidemment pas favorables aux packs incitatifs et qui favorisent le gaspillage, mais il s'agira peut-être de trouver quelqu'un qui accepte de faire cet énorme travail à une somme inférieure à CHF 8.- pour le travail photographique, le tirage et l'envoi. On regarde évidemment mais ça paraît difficile. Par le passé, les coûts étaient aussi relativement élevés pour ces photos de classe.

Ainsi, vous l'aurez compris, une ferme volonté de corriger l'aspect marketing, de trouver un acteur local et aussi, en y réfléchissant, de maintenir ces photos qui améliorent vraiment les relations et la communication au sein de l'école.

Merci.

M. Sven Erard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Juste une question à laquelle il n'y a pas eu de réponse complète, c'était concernant l'utilité de ces 3'800 photos. On a compris qu'elles étaient utiles pour le cycle 3, mais qu'en est-il pour le cycle 1 et 2 ? Sont-elles vraiment utiles pour ces cycles ?

Je vous remercie.

M. Théo Bregnard, Président du Conseil communal, Instruction publique, culture et intégration : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. C'était, comme je l'ai, au début par volonté de pouvoir avoir ces visages, de pouvoir rendre service aux enseignants du cycle 3, et puis finalement, on s'est dit que les élèves du cycle 1 et 2 auraient aussi intérêt à avoir des photos de classe. Donc c'est dans ce sens-là qu'on l'a étendu aux cycles 1 et 2, où l'utilité est moins évidente, mais je vous propose de reprendre ça dans le groupe qui traitera de l'ensemble de la problématique et nous réfléchirons à la pertinence, avec le enseignants, de ces trombinoscopes pour les cycles 1 et 2.

Mme Nicole Bosshart, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je peux demander une ouverture des débats ?

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Est-ce qu'il y a opposition à l'ouverture des débats ?

Non, il ne semble pas. Très bien, je vous donne la parole.

Mme Nicole Bosshart, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je suis gênée de prolonger le débat mais je suis ahurie d'apprendre ça, grâce aux interventions qui sont venues ce soir. Je ne suis plus concernée car je suis grand-mère maintenant, mais j'ai eu des enfants et je n'arrive absolument pas à comprendre qu'on puisse faire des bases de données comme ça de photographies d'enfants qui sont, d'accord à disposition de l'école, mais pour moi il y a un non-sens. Il me semble qu'il y a quelques années en arrière, nous avions parlé de fichiers et ça avait fait un grand scandale. Qu'est-ce qu'on est en train de faire là si ce n'est des fiches ?

Excusez-moi, un enseignant peut avoir de la difficulté à rencontrer ses élèves et à les reconnaître, je peux le comprendre, mais on a tous été en classe, même dans des grandes classes pour la plupart d'entre nous, avec des enseignants qui ont pu nous reconnaître. Quelques-uns se sont appuyés sur des photos qu'ils ont prises avec leur téléphone ou avec leur propre appareil. Après, la problématique de la photo de classe, c'est autre chose, c'est un autre débat pour moi, mais c'est le fait de faire une banque de données des enfants à l'école qui me dérange.

Excusez-moi mais je voulais juste m'exprimer.

M. Théo Bregnard, Président du Conseil communal, Instruction publique, culture et intégration : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je suis assez content que vous posiez cette question parce qu'il ne s'agit pas de faire des fiches et je crois que le cadre est très précis. Il s'agit d'avoir, comme aujourd'hui on l'a dans la plupart des écoles et depuis de nombreuses années, une photo qui permet aux enseignants de mettre un nom sur un visage et ces données sont détruites. Pour moi, il est fondamental de préciser ces éléments-là.

La convention qui nous lie à ce photographe est très claire. On a travaillé sur le cadre précis et sur la protection des données avec l'Etat, je l'ai dit, et puis ensuite sur la destruction de ces données. Finalement, la protection des données des élèves, à laquelle on est très sensibles, est plus sécurisée qu'un enseignant qui prend une photo et qui la laisse sur son téléphone, d'une certaine manière. Là, on a mis un cadre précis dans le cadre de la loi et, de ce point de vue-là, on est très loin des fiches dont on a pu parler. Mais voilà, je voulais vous rassurer.

Mme Paola Roulet, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'avais aussi envie de faire un commentaire. Pour moi, c'est vraiment significatif d'une dérive de l'école. Le fait que les profs aient besoin d'avoir des photos pour mettre un nom sur un visage et que les profs entre eux aient aussi besoin d'avoir des photos pour se dire : "Ah, on est tous profs !", c'est ahurissant... Alors je comprends tout à fait pour le cycle 3, pour avoir eu des enfants et en avoir encore qui y sont,

effectivement il n'y a plus de classes et il n'y a plus vraiment de notion de groupe, mais je trouve que ce n'est vraiment pas rassurant du tout sur le monde en général.

M. Théo Bregnard, Président du Conseil communal, Instruction publique, culture et intégration : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je vais être bref. J'ai l'honneur de savoir vos noms et prénoms à chacun d'entre vous mais je crois que malheureusement ça arrive à tous, ce n'est pas toujours une évidence. Quand on commence à avoir 60-80-100 élèves, ça devient difficile et je crois que ça rentre dans une volonté vraiment d'avoir une vraie communication, une vraie relation, plutôt que d'interpeller comme on le faisait aussi par le passé avec vous. Je crois que de pouvoir interpeller quelqu'un par son nom et son prénom, c'est tout une reconnaissance et c'est aussi dans ce travail-là que les enseignants demandent qu'on aille dans ce sens-là. Je crois qu'il y a une vraie volonté pédagogique, ça ne veut pas dire que les enseignants n'ont plus de mémoire. Enfin peut-être, mais je ne m'étendrai pas là-dessus.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Je vous remercie. S'il n'y a plus de demande de parole, j'estime que la discussion est close.

Je demande donc à Monsieur Jobin si l'interpellateur est satisfait ?

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Sur la réaction du Conseil communal, oui. Sur la tournure qu'a pris le mandat, non. Sur l'utilité, avec parfois 120 élèves, plutôt oui. Sur les bases légales, je m'en remets à ce que nous a dit le Conseil communal, mais je suis toujours assez dubitatif sur ces bases de données.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Et Monsieur Erard ?

M. Sven Erard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je remercie le Conseil communal pour ses réponses et je me réjouis de continuer ce dossier avec eux.

Merci.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Il nous reste encore une urgence à prendre. Je vous laisse la parole pour la défense de l'urgence.

Interpellation urgente des Vert·e·s et du PLR

Crédit d'étude rénovation complexe des Mélèzes

Le Conseil communal peut-il nous renseigner si, dans le cadre du crédit d'étude pour la rénovation du complexe des Mélèzes, l'option de l'alimentation en énergie avec des plaquettes de bois est étudiée en parallèle ou en complémentarité aux autres possibilités ?

Ou, si elle ne l'est pas, s'il est encore temps de l'envisager ?

Pour les Vert·e·s : Monique Erard, Sven Erard

Pour le PLR : Claude-André Moser

Mme Monique Erard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous avons pu lire dans la presse qu'une demande de crédit d'étude pour le projet de rénovation du complexe des Mélèzes sera déposée dans le cadre du budget 2020 dont nous débattons le mois prochain.

D'où l'urgence de l'interpellation afin de ne pas rallonger inutilement cette séance de décembre qui sera déjà bien assez longue...

Je vous remercie.

Mme Katia Babey, Conseillère communale, Jeunesse, affaires sociales, sports et santé : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal refuse l'urgence – ce n'est pas à cause de l'heure – mais comme il a été dit, le crédit d'étude n'étant toujours pas validé par votre Autorité, il nous semble quand même plus approprié d'en parler notamment dans le budget et, je le redis, c'est un crédit d'étude. Justement, ces possibilités-là seront étudiées, avec votre accord nous l'espérons, cela est prévu.

L'urgence ne nous semble donc pas du tout adaptée pour ce soir. Je vous remercie.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Est-ce des personnes s'opposent à ce refus ?

Mme Silvia Locatelli, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Motion d'ordre !

Je me permets de suggérer aux interpellateurs, au vu de ce qui vient d'être dit par le Conseil communal, de transformer cela en postulat au

prochain rapport, parce que finalement cela va être un crédit d'étude. Dès lors, il faudrait que ce soit étudié là-dedans.

Mme Monique Erard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Cette urgence est de toute façon refusée, on ne va rien pouvoir faire ce soir. Vous suggérez qu'on fasse un postulat, mais un postulat on ne peut le faire que par rapport à un rapport, or le rapport on ne l'a pas encore.

Par contre, est-ce qu'on pourra traiter l'interpellation au budget ? Ou au moins au crédit d'investissement ? C'est bien comme ça que je l'ai compris, alors nous ferons plutôt cela.

Mme Monique Gagnebin, Présidente : Il se fait tard, Mesdames et Messieurs. Nous reprendrons les objets non traités lors de notre prochaine rencontre, soit le 17 décembre prochain pour la séance du budget.

Séance levée à 22h15.

La présidente :
Monique Gagnebin

La secrétaire :
Françoise Jeandroz

La secrétaire-rédactrice :
Eliana Merola